

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 16 OCTOBRE 2014

VOLUME 249

ROSA FANIZZI et JEAN LAROSE
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue Saint-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me SIMON TREMBLAY

INTERVENANTS :

Me BENOIT BOUCHER pour la Procureure générale du Québec

Me ROXANE GALARNEAU pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec

Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
PRÉLIMINAIRES	6
ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES INGÉNIEURS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (APIGQ)	8
MICHEL GAGNON	
ROBERT BOUCHARD	
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE AU QUÉBEC (SCFP)	43
DENIS BOLDUC	
PIERRE-GUY SYLVESTRE	
SYNDICAT DE LA FONCTION PUBLIQUE ET PARAPUBLIQUE DU QUÉBEC (SFPQ)	81
LUCIE MARTINEAU	
LOUIS-JOSEPH SAUCIER	

VOLUME 249
Le 16 octobre 2014

- 4 -

SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (SPGQ)	115
RICHARD PERRON	
PIERRE RIOPEL	
ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU QUÉBEC (OCPAQ)	157
ANDRÉ DUGAL	
DANIEL McMAHON	
CONSEIL CANADIEN DES MARCHÉS PUBLICS	190
FRANÇOIS ÉMOND	

LISTE DES ENGAGEMENTS

	PAGE
E-153 Le FCFP-Québec s'engage à déposer des exemples plus précis portés à sa connaissance	71
E-154 Produire le document de Federal Accountability Initiative for Reform intitulé - What's wrong with Canada's Federal Whistleblower Legislation	145

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce seizième (16e)
2 jour du mois d'octobre,

3

4 (09:32:31)

5 PRÉLIMINAIRES

6

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Bon matin, Messieurs. Est-ce que les avocats
9 peuvent s'identifier, je vous prie?

10 Me SIMON TREMBLAY :

11 Alors, bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le
12 Commissaire. Simon Tremblay pour la Commission.

13 Me BENOIT BOUCHER :

14 Bonjour à vous. Benoit Boucher pour la Procureure
15 générale du Québec.

16 Me ROXANE GALARNEAU :

17 Bonjour. Roxane Galarneau pour l'Association des
18 constructeurs de routes et grands travaux du
19 Québec.

20 Me PIERRE POULIN :

21 Bonjour. Pierre Poulin pour le Directeur des
22 poursuites criminelles et pénales.

23 Me SIMON TREMBLAY :

24 Alors, Madame la Présidente, Monsieur le
25 Commissaire, on poursuit avec la deuxième journée

1 de quatre des consultations publiques. Aujourd'hui,
2 nous avons six organismes qui viendront exposer,
3 là, leurs prétentions... pas « leurs prétentions »
4 plutôt leurs suggestions ou recommandations,
5 devrais-je plutôt dire. Pardon. Et donc nous aurons
6 l'Association professionnelle des ingénieurs du
7 gouvernement du Québec, le Syndicat canadien de la
8 fonction publique du Québec, le Syndicat de la
9 fonction publique et parapublique du Québec et le
10 Syndicat des professionnelles et professionnels du
11 gouvernement du Québec ce matin et cet après-midi
12 nous aurons l'Ordre des CPA du Québec ainsi que le
13 Conseil canadien des marchés publics.

14 Donc, sans plus tarder on peut débiter avec
15 la première présentation, soit celle de l'APIGQ...
16 avec un Q, l'Association professionnelle des
17 ingénieurs du gouvernement du Québec avec monsieur
18 Michel Gagnon, président et Robert... et monsieur
19 Robert Bouchard qui est le deuxième vice-président
20 de l'Association. Madame la Greffière, je vous
21 invite à assermenter les témoins.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Attendez juste un instant.

24 DISCUSSION HORS DOSSIER

25

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce seizième (16e)
2 jour du mois d'octobre,

3

4 A COMPARU :

5

6 MICHEL GAGNON, président de l'APIGQ

7

8 ROBERT BOUCHARD, ingénieur et vice-président de
9 l'APIGQ

10

11 LESQUELS affirment solennellement ce qui suit :

12

13 PRÉSENTATION

14 M. MICHEL GAGNON :

15 Est-ce que l'on commence?

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Oui, allez-y.

18 M. MICHEL GAGNON :

19 Merci d'abord pour l'invitation, on l'apprécie
20 beaucoup. Un petit mot sur l'Association. Nous
21 existons depuis dix-neuf cent quatre-vingt-huit
22 (1988). Nous représentons les ingénieurs du
23 gouvernement du Québec dont huit cent cinquante
24 (850) ingénieurs au ministère des Transports, deux
25 cent soixante-dix (270) au ministère de

1 l'Environnement, on en représente à la CSST, au
2 MAM, et caetera.

3 Notre approche, vous l'avez sans doute vue,
4 elle n'est pas spectaculaire. On ne vous recommande
5 pas la création d'organismes ou de faire de
6 nouvelles lois, et caetera, on pense qu'on peut
7 améliorer les choses avec ce qu'on a présentement.
8 Donc, pas de création d'organisme ou d'institut
9 d'intégrité, d'institut d'éthique, de programme
10 d'audit, et caetera.

11 Et surtout, je sais que c'est très à la
12 mode l'éthique de ce temps-ci au Québec, mais je
13 voudrais vous faire une mise en garde là-dessus.
14 Parce que l'OCDE nous apprend que souvent ça peut
15 être un échappatoire pour des compagnies qui se
16 font poursuivre. Entre autres, l'OCDE nous dit
17 qu'il est aujourd'hui de plus en plus difficile de
18 condamner une entreprise. Les codes de conduite qui
19 ont été mis en place systématiquement prévoient
20 systématiquement l'interdiction pour l'entreprise
21 de faire appel à la corruption pour obtenir des
22 contrats. Ainsi, lorsqu'un cas est découvert, ce
23 n'est plus l'entreprise qui est accusée, mais la
24 personne qui a versé ou donné l'ordre de verser le
25 pot-de-vin, donc ça peut être un échappatoire.

1 Autre chose sur l'éthique, vous savez, les
2 gens qui sont venus vous voir ici, ils n'ont pas
3 respecté des lois. Ils n'ont pas respecté la Loi
4 électorale, ils ont utilisé des prête-noms, ils ont
5 fait de la fausse facturation, ils ont légitimé des
6 faux extra, et caetera, et caetera. Donc, on n'est
7 pas certains que c'est un problème éthique; c'est,
8 d'abord et avant tout, un problème légal, c'est
9 criminel, c'est pénal, ce qu'ils ont fait. Donc, on
10 s'éloigne de l'éthique, me semble-t-il.

11 On ne vous suggère pas des organismes de
12 contrôle supplémentaires, on pense qu'il y en a
13 suffisamment au Québec, mais encore faut-il que ces
14 organismes-là fassent leur travail. Vous avez mis
15 en lumière que le directeur général des élections
16 n'a pas fait son travail pendant plusieurs années,
17 pour enquêter sur les prête-noms. L'Ordre des
18 ingénieurs a fait, d'une certaine façon, son mea
19 culpa aussi.

20 Il demeure toujours, entre autres, un
21 organisme de contrôle qui, selon nous, ne fait pas
22 du tout son travail - et je vais y venir... y
23 revenir tantôt - c'est le registraire des
24 entreprises. Lui, on a constaté ça ne va pas du
25 tout en s'améliorant son affaire.

1 Pas de création de nouvelles lois mais des
2 améliorations. Nous sommes d'accord avec l'Ordre
3 des ingénieurs d'assujettir les firmes de génie-
4 conseil à la Loi sur les ingénieurs.

5 Au niveau de la Loi électorale, ce qu'on
6 suggère c'est de délimiter les dons du souscripteur
7 à sa circonscription. C'est pas normal que
8 quelqu'un qui a une souscription X donne dans la
9 souscription du ministre des Transports. On pense
10 qu'il y a un problème là. Et de délimiter tout ça
11 en fonction d'un seul parti politique. Encore là,
12 c'est pas normal que quelqu'un donne trois mille
13 (3000) au Parti libéral, donne deux mille cinq
14 cents (2500) au PQ puis mille huit cents (1800) à
15 l'ADQ. Ça cache quelque chose et on a une grosse
16 idée de ce que ça cache, nous.

17 Ensuite, l'Assemblée nationale est d'accord
18 avec cette recommandation-là puisqu'elle l'a votée,
19 c'est une motion unanime, le deux (2) octobre deux
20 mille treize (2013), c'était de modifier la Loi
21 électorale, en fait de faire en sorte que le DGE
22 puisse poursuivre les prête-noms à partir de la
23 date de l'entrée en vigueur de votre mandat, je
24 pense que c'est quatre-vingt-seize (96), l'année
25 quatre-vingt-seize (96).

1 Et, en quelque sorte, ça serait un
2 correctif parce que les partis politiques se sont
3 aussi engagés, lorsque les prête-noms seraient
4 identifiés, de redonner les dons. Donc, ça serait
5 comme un équilibre pour le citoyen qui n'a pas
6 encore été remboursé par les fraudeurs. Ça serait
7 un... Puis je pense que les partis politiques
8 devraient voter cet amendement-là assez facilement,
9 ils étaient tous d'accord, les trois partis
10 politiques, le deux (2) octobre deux mille treize
11 (2013).

12 Donc, remettre l'argent au gouvernement,
13 d'une certaine façon, ce qui fait que le
14 contribuable en aurait, en partie, disons, pour son
15 argent un peu plus rapidement.

16 On vous suggère de jouer sur les attitudes
17 et les comportements, encore là, il y a rien
18 d'extraordinaire là-dedans. Entre autres, que le
19 MTQ cesse de considérer les firmes de génie-conseil
20 comme étant des partenaires - ça c'est un vrai
21 scandale - et non pas comme un fournisseur de
22 services. Je vous invite, là-dessus... en tout
23 cas... à lire la page 13 et 14 de notre mémoire.
24 J'aimerais insister là-dessus parce que c'est
25 important de faire ressortir ça.

1 Nous, on a trouvé un mémoire déposé en dix-
2 neuf cent quatre-vingt-sept (1987) par
3 l'Association des ingénieurs-conseils qui, dans
4 notre mémoire, on l'appelle l'AB du génie-conseil.
5 Et, en page 13, on peut voir l'appétit de ce
6 partenaire-là du MTQ. Il veut... l'AICQ souhaitait
7 avoir des membres sur le conseil d'administration
8 d'Hydro-Québec pour faire quoi? Pour déterminer les
9 politiques et les mandats salariaux des employés de
10 la société d'État, de déterminer la stratégie de
11 négociation envers... à l'égard des employés
12 syndiqués - c'est tout un partenaire, ça - de
13 discuter de la rétention des services externes, la
14 politique générale et non ambiguë de faire faire,
15 la délimitation stricte des seuils de main-d'oeuvre
16 interne requise pour l'opération habituelle du
17 réseau.

18 Puis, en page 14, au MTQ maintenant, ce
19 partenaire-là, deuxième paragraphe. Du côté du MTQ
20 le lobby, qu'est-ce qu'il souhaite? Il souhaite de
21 faire les activités de planification,
22 d'organisation, de gestion, de conservation et
23 d'exploitation.

24 Et ce partenariat-là va si loin que
25 monsieur le ministre du ministère des Transports -

1 c'était monsieur Florent Gagné qui était sous-
2 ministre à l'époque, sous-ministre adjoint - écrit
3 au Trésor faisant part de l'inconfort du
4 ministère : « On ne paie pas assez les firmes de
5 génie-conseil. » Le partenariat, ça peut amener à
6 des dérives, et c'est ce qu'on voulait mettre en
7 exergue ce matin.

8 On vous invite aussi, il me semble que ça
9 peut se faire assez facilement, d'insister sur la
10 transparence et les échanges d'informations entre
11 les organisations. Vous savez, selon nous, les
12 fraudeurs ont peur de la transparence, ils ont peur
13 de la lumière. Et on veut que la lumière apparaisse
14 au Québec davantage.

15 Et j'arrive au registraire des entreprises.
16 Le registre, vous le savez, on peut le consulter de
17 deux façons : avec le numéro de l'entreprise puis
18 avec le nom de l'entreprise. On peut pas le
19 consulter, on peut pas faire une requête sur le nom
20 des administrateurs, sur des adresses, sur des
21 codes postaux, et caetera. Pourquoi pas? Les
22 données sont là. Il me semble que ça serait assez
23 facile de faire ce type de requête-là.

24 Permettre aussi... ça, on a tenté
25 l'expérience avec le registraire, on a signalé une

1 erreur dans un registre. Et puis, on s'est fait
2 dire une année plus tard... il a fallu qu'on verse
3 cent trois dollars (103 \$) pour qu'il y ait une
4 enquête - parce que le registraire demande de
5 l'argent pour faire enquête, donc le citoyen paye
6 cent trois dollars (103 \$) - puis, un an plus tard,
7 on nous a dit, on peut pas faire de plainte, on
8 peut pas demander une enquête parce qu'on était pas
9 en lien d'affaires avec cette entreprise-là. Donc,
10 à quoi qu'ils servent, eux?

11 Puis, deux ans plus tard, après notre
12 demande d'enquête, même si le registraire admet
13 dans sa lettre que, oui, il y a peut-être des
14 problèmes avec cette entreprise-là, il y encore
15 rien de fait.

16 Aussi, le registraire nous a dit qu'il ne
17 vérifiait pas l'information qui apparaît dans son
18 registre. Donc, moi, je peux donner l'adresse de
19 mon entreprise; je donne l'adresse du Père Noël.
20 Ils saisissent l'adresse du Père Noël plus j'ai mon
21 entreprise. C'est farfelu, c'est quelque chose qui
22 fonctionne pas, ça, selon nous.

23 Et, un peu comme l'UPAC l'a suggéré, forcer
24 l'échange d'information entre les organismes
25 publics en vue d'identifier les délinquants. On a

1 eu un succès. Le DGE, depuis qu'il a accès à des
2 données de Revenu Québec, bien, je pense que c'est
3 plus facile pour lui de faire la preuve où sont les
4 prête-noms puis qui étaient les prête-noms.

5 Vous savez, on représente les ingénieurs de
6 la CSST, et puis, quand on parle avec ces gens-là,
7 ils nous disent tout le temps qu'il faut éliminer
8 le danger à la source. Donc, éliminer la corruption
9 à la source, c'est comme ça qu'on attaque le
10 problème. Ça peut être difficile, l'éradiquer à
11 cent pour cent (100 %), non, mais au moins, le
12 diminuer, ce risque-là.

13 Comment? Bien, nous, on dit : « C'est fort
14 simple : moins de contrats aux firmes de génie-
15 conseil égale moins de risque de collusion et de
16 corruption. » C'est aussi simple que ça.

17 Ce qui veut dire reconstituer des centres
18 d'expertise au ministère des Transports, que... de
19 confier les travaux récurrents à l'interne. Il y a
20 dix mille (10 000) ponts au Québec que, année après
21 année, il faut inspecter. Dix mille (10 000) ponts,
22 trente-neuf mille kilomètres (39 000 km) de route,
23 grosso modo qu'il faut aussi expertiser; donc, il y
24 a des travaux qu'il faut intervenir. Il y a des
25 travaux d'entretien.

1 Et, comme on l'a présenté dans notre
2 mémoire, bien, c'est que ces travaux-là étaient
3 toujours confiés à l'externe.

4 Donc... aussi, les laboratoires de sol.
5 Auparavant, le ministère des Transports, dans
6 toutes ses directions, dans toutes les directions
7 régionales qu'il possédait, avait des laboratoires
8 d'échantillonnage de sol. Ça, c'est assez récurrent
9 encore merci contrôler les agrégats, le bitume, le
10 béton, et caetera, puis on a confié ça au privé. Et
11 ce sont les firmes de génie-conseil qui se sont
12 réapproprié, qui ont acheté, ces laboratoires de
13 sol-là. Donc, ça, encore des travaux récurrents.

14 Et vous le savez, madame Noël du ministère
15 des Transports est venue le dire, Michelle
16 Courchesne, l'ex-ministre est venue le dire aussi,
17 quand on investit au ministère des Transports en
18 termes d'effectifs, ça coûte moins cher que le
19 génie-conseil. Monsieur Duchesneau l'a aussi dit.

20 Donc, augmenter les effectifs d'ingénieurs
21 et des techniciens en génie civil; parce que le
22 technicien est à l'ingénieur, je vous dirais, ce
23 que l'infirmière est au médecin. L'infirmière ou
24 l'infirmier, je veux pas être sexiste. On peut pas
25 faire notre travail sans avoir des techniciens.

1 Et j'irais même plus loin : auparavant, le
2 ministère des Transports avait plusieurs ouvriers
3 qui faisaient des travaux d'entretien. On s'est
4 départi de ça. C'est une carence énorme, ça. Donc,
5 tout ça, augmenter les effectifs, bien, il faut...
6 puis là, bien, il faut parler d'argent. On en a pas
7 le choix. Il faut adopter une politique de
8 rémunération compétitive, parce que le gouvernement
9 est pas en compétition seulement avec le secteur
10 privé. Il est en compétition avec le gouvernement
11 fédéral, avec les municipalités, la Ville de
12 Montréal, la Ville de Québec, et caetera. Donc, il
13 faut être en mesure... il faut qu'il soit en mesure
14 d'attirer les candidats d'expérience surtout. Or,
15 il est pas en mesure de le faire.

16 Ce qui fait que... puis même monsieur
17 Duchesneau disait dans le rapport de son unité que
18 les ingénieurs étaient dans le décile inférieur.
19 C'est pas nous qui l'avons dit. Donc... c'est pas
20 nous qui le disons, c'est lui qui le dit.

21 On dit aussi, pour éliminer le danger à la
22 source, moins d'argent pour les firmes, donc moins
23 d'argent pour corrompre aussi. C'est... faire une
24 élection clés en main, ça prend de l'argent, et
25 caetera. Donc, on vous suggère de diminuer les

1 honoraires des firmes de cent cinquante (150) à
2 cent vingt pour cent (120 %) minimum. Ça fait pas
3 l'unanimité chez nous, il y en a qui voudraient
4 qu'on diminue ça davantage.

5 Je vous invite à prendre les pages 11 et 12
6 de notre mémoire là-dessus. Par la Loi d'accès à
7 l'information, on a pu savoir d'où venait le fameux
8 cent cinquante pour cent (150 %) de majoration des
9 firmes de génie-conseil. Donc, tout ça est basé sur
10 le salaire, à titre d'exemple, si on parle des
11 ingénieurs, du salaire d'un ingénieur au
12 Gouvernement du Québec divisé par un nombre
13 d'heures X, qui est normalement mille huit cent
14 vingt-cinq (1825) heures, mais on le verra un peu
15 plus tard, ce qui n'est plus le cas.

16 Ce qui fait que quand on voit la
17 ventilation de ce cent cinquante pour cent (150 %)
18 là, en page 11, on a mis en exergue les vacances,
19 jours fériés, et caetera, seize point sept pour
20 cent (16,7 %), puis rien de dramatique seize point
21 sept pour cent (16,7 %). Vingt (20) jours de
22 vacances, treize (13) jours de congés fériés, on
23 arrive à quinze pour cent (15 %), il y a pas de
24 problème avec ça. Mais il y a un problème ailleurs,
25 on le verra tantôt.

1 Distribution des profits et des bonus, neuf
2 point neuf pour cent. Des bonus aux employés, donc
3 la masse salariale. Ensuite, page 12, temps
4 improductif, trente et un point cinq pour cent
5 (31,5 %). Bon, je comprends que quand on est avec
6 un client au Centre Bell, est-ce que c'est du temps
7 improductif? C'est productif? Je le sais pas. Mais
8 peut-être que c'est compté là-dedans.

9 Des mauvaises créances, depuis quand le
10 gouvernement paye pas ses factures? Deux point
11 quatre pour cent. Puis le profit à nouveau,
12 quatorze point six pour cent (14,6 %) plus le neuf
13 point neuf, moi j'arrive à vingt-cinq pour cent
14 (25 %) de profit. Pas beaucoup de business au
15 Québec qui peuvent se targuer d'avoir... d'avoir
16 une entreprise avec vingt-cinq pour cent (25 %) de
17 profit. Donc, c'est pas pour rien que... c'est pas
18 pour rien que les compagnies de l'extérieur du
19 Québec veulent acheter des firmes du Québec, il y a
20 une mine d'or là-dedans.

21 Puis nous, ce qu'on pense de plus, ce que
22 ces mines d'or là cachent, c'est que c'est pas pour
23 rien aussi que les firmes de génie-conseil
24 donnaient aux caisses électorales, ils voulaient
25 protéger leurs acquis. Ils veulent pas que personne

1 parle de ce cent cinquante pour cent (150 %) là.

2 Et maintenant, et je vais insister sur la
3 seize (16) point quelque pour cent de tout à
4 l'heure qui était les vacances et fériés. Mais on
5 le compte deux fois parce qu'en deux mille sept
6 (2007), on est venu dire : « Ce n'est plus mille
7 huit cent vingt-cinq (1825) heures qu'on vient
8 diviser le salaire d'un ingénieur du gouvernement,
9 on va lui soustraire vingt (20) jours de vacances,
10 treize (13) congés fériés. » Ça fait que ça nous
11 amène plus à mille (1000)... donc, on soustrait
12 deux cent trente et une (231) heures. Donc, je
13 pourrais encore en dire un peu plus long là-dessus,
14 mais il y a vraiment un travail à faire de ce côté-
15 là.

16 On demande... je sais que... on demande
17 d'avoir des prix au Gouvernement du Québec. Pour
18 les municipalités, les firmes soumissionnent avec
19 prix, la fameuse Loi 106. Mais au Gouvernement du
20 Québec, et je vous apprends rien, on soumissionne
21 pas avec des prix, c'est la qualification. Et c'est
22 tout. On vous suggère plutôt de faire comme en
23 Ontario, c'est-à-dire d'avoir deux types de
24 contrats, un contrat de type standard, je fais du
25 resurfaçage d'un kilomètre de route, ça prend pas

1 un doctorat en béton bitumineux pour faire ça.
2 Donc, en Ontario, le prix, à ce moment-là, la
3 pondération accordée au prix est de cinquante pour
4 cent (50 %), de mémoire. Quand on est rendu à
5 l'échangeur Turcot, de ce type de projet-là, bien
6 le prix a une valeur de dix pour cent (10 %). La
7 pondération accordée au prix. Mais dans tous les
8 cas de figure, on a un prix. On a un prix et on n'a
9 pas à négocier avec une firme après le prix. La
10 firme qu'on a retenue, il faut s'entendre avec ce
11 monde-là. Puis eux autres, ils ont leur prix en
12 tête puis on n'a pas de pouvoir de négociation.

13 Idem, la même chose se produit pour les
14 PCED, les programmes de contrats à exécution sur
15 demande. Encore là, là, il y a des firmes qui se
16 qualifient pour... à titre d'exemple, dans la
17 région de Québec pour s'occuper des structures dans
18 la région de Québec, il y a une enveloppe de cinq
19 cent mille (500 000). Bien l'ingénieur du
20 gouvernement, il faut tout le temps qu'il fasse...
21 il faut qu'il fasse faire le tour des firmes. Donc,
22 premier contrat avait été accordé à Roche, à titre
23 d'exemple, cent mille (100 000), deuxième contrat à
24 CIMA, quatre-vingt mille (80 000) puis le
25 troisième... puis on va retourner à Roche quand

1 toutes les firmes auront eu leur nanane.

2 Alors, je vous rappelle que la mission du
3 ministère des Transports c'est pas de donner des
4 contrats aux firmes de génie-conseil, c'est
5 d'assurer sur tout le territoire la mobilité
6 durable des personnes et des marchandises et des
7 systèmes de transport. Je vois nulle part là-dedans
8 qu'il faut donner des contrats.

9 Il faut y aller aussi du côté des
10 sanctions. Donc, empêcher les entreprises de se
11 soustraire à leurs responsabilités en invoquant
12 leur code d'éthique disant : « Bon bien ça va à
13 l'encontre des valeurs de l'entreprise, ça fait que
14 mon vice-président, moi j'étais pas au courant, mes
15 trois vice-présidents fraudaient, et caetera, mais
16 moi, comme président, j'étais pas au courant. »
17 C'est trop facile, ça.

18 Prévoir qu'une... qu'une entreprise
19 séjourne un certain délai dans le RENA qui est le
20 Registre des entreprises non admissibles aux
21 contrats publics.

22 Là, vous avez, entre autres, SNC-Lavalin a
23 mis sur la liste noire de la Banque mondiale, qui
24 un organisme de l'ONU, pour dix (10) ans. Ça, ça
25 fait mal à SNC-Lavalin puis à ses cent (100)

1 filiales. Eux autres, ils avaient fraudé au
2 Bangladesh puis au Cambodge.

3 Je sais que le temps coule, il faudrait
4 vous parler du pantouflage, puis je vais insister
5 là-dessus parce que je pense qu'on est les seuls à
6 vous parler du pantouflage. Pour se faire
7 comprendre, c'est quelqu'un qui a travaillé au
8 gouvernement puis qui, à sa retraite, va travailler
9 pour une firme avec qui il était en lien
10 d'affaires.

11 Le code pénal français sanctionne vraiment
12 sévèrement ce type... ce type de passage du secteur
13 public au privé. Nous, on pense... et puis pas
14 juste nous, même monsieur Duchesneau, dans son
15 rapport, en a fait état, du pantouflage. Et qu'est-
16 ce qu'il a dit? Puis on le partage.

17 D'autre part, les firmes de génie-
18 conseil recrute, quant à elle,
19 d'anciens cadres et administrateurs
20 d'État ainsi que des ingénieurs
21 retraités de la fonction publique. On
22 peu, dès lors, craindre - il est quand
23 même gentil - on peut, dès lors,
24 craindre que la décision d'accorder
25 des mandats en sous-traitance, voire

1 la politique même du ministère à cet
2 égard, puisse être influencée par la
3 présence d'ex-collègues retraités au
4 sein des firmes de génie-conseil.

5 Ça c'est un vrai scandale. Ça, il faut vraiment
6 faire quelque chose là-dedans, c'est un vrai
7 scandale.

8 J'entendais monsieur Luc Bergeron venir
9 ici, il disait : « Je faisais comme les autres. »
10 Oui, il faisait comme les autres mais les firmes
11 faisaient toutes aussi comme ça, ils embauchaient
12 aussi ce monde-là. Il y avait un intérêt. Nous, on
13 a sondé nos membres puis on leur a demandé :
14 « Croyez-vous que c'est pour leurs compétences? »,
15 puis la plupart des gens nous répondaient,
16 « Non »... puis le sondage apparaît dans notre
17 mémoire, ils nous disaient, « Non, il apparaît pour
18 autre chose ». Il apparaît pour leur connaissance
19 de l'organisation.

20 Protection des dénonciateurs. Souvent vous
21 avez entendu dire ici : « On savait pas où
22 dénoncer. » Nous, on pense qu'il faut pas créer
23 d'autres organismes pour ça, pour savoir où il faut
24 que je dénonce, d'une part. On pense que l'UPAC
25 pourrait faire ce travail-là.

1 Par contre, on voudrait que le gouvernement
2 prenne fait et cause pour un citoyen qui porte
3 plainte puis qui demande enquête, de bonne foi. Et
4 on souhaiterait aussi qu'il y ait inversion du
5 fardeau de la preuve. Ça je pense que, si on veut
6 que ça fonctionne, ça nous prend ces ingrédients-
7 là.

8 En conclusion... Il me reste-tu du temps un
9 peu? Ah! je suis pas pire. En conclusion, la lutte
10 à la corruption et à la collusion doit se faire sur
11 plusieurs fronts. Penser qu'un cadre légal et
12 réglementaire mieux ficelé réglerait la corruption
13 relève de la pensée magique. Faut-il encore que les
14 organismes de contrôle remplissent leur mandat - ce
15 qui n'est pas le cas - qu'ils s'échangent de
16 l'information - ce qui n'est pas le cas - et que
17 les personnes en autorité arrêtent de... arrêtent
18 de penser que c'est de l'angélisme que de prendre
19 les mesures requises pour protéger leurs
20 institutions.

21 Au MTQ cette lutte passe par un changement
22 de culture de la haute direction. Qu'elle cesse de
23 considérer les firmes de génie-conseil comme des
24 partenaires, qu'elle donne des défis professionnels
25 stimulants à ses ingénieurs et techniciens au lieu

1 de les cantonner à un rôle de gestionnaire de
2 contrats de firmes. Qu'elle voit à ce qu'ils
3 deviennent des spécialistes de pointe dans leur
4 domaine. Qu'elle abandonne le laisser-faire pour
5 constituer la plus grande firme d'ingénierie
6 d'infrastructures routières au Québec. En d'autres
7 mots, qu'elle ait l'ambition de mettre sur pied un
8 centre d'excellence.

9 Le gouvernement, depuis le début des années
10 quatre-vingt (80), est soit en prérécession, en
11 récession ou en postrécessoin. Depuis les années
12 quatre-vingt (80) aussi, faute d'une rémunération
13 compétitive, l'expertise du gouvernement du Québec
14 s'amenuise au profit du fédéral, des municipalités,
15 des sociétés d'État, des firmes, avec toutes les
16 conséquences que l'on connaît aujourd'hui. Outre
17 que le Québec a payé trente pour cent (30 %) plus
18 cher au cours des dernières années pour ses
19 infrastructures, sa réputation a été entachée
20 mondialement.

21 Le Québec n'a plus les moyens de se payer
22 le luxe de mal rémunérer ses ingénieurs et
23 techniciens, qu'il prenne les moyens pour attirer
24 les meilleurs, comme l'a fait notamment Hydro-
25 Québec. Puis on a entendu monsieur André Caillé

1 venir vous parler d'Hydro-Québec puis de
2 l'expertise qu'ils ont, puis il en était fier, lui.
3 Ce qui est pas le cas... on n'est pas dans la même
4 business, il faut croire. Une société d'État mais
5 le gouvernement du Québec est complètement
6 différent.

7 Je pense que mon temps est écoulé, c'est
8 ça?

9 VOIX NON IDENTIFIÉE :

10 Dans les temps.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Merci. Maître Tremblay.

13 Me SIMON TREMBLAY :

14 Q. **[1]** Quelques petites questions, là, provenant
15 notamment de la recherche et également de mes
16 lectures. Peut-être pour rebondir sur le dernier
17 point que vous avez mentionné, là, question de
18 fierté de monsieur Caillé. Est-ce que vous pensez
19 que la notion de culture d'entreprise... parce
20 qu'on... peut-être, chez Hydro-Québec, on peut
21 présumer... bon, on entend souvent parler qu'il y a
22 une forte culture d'appartenance. Est-ce que la
23 culture d'entreprise pourrait être quelque chose
24 sur lequel il faudrait travailler, selon vous
25 évidemment, là, et votre association, afin

1 d'être... redonner une certaine fierté ou donner
2 une fierté pour... comme premier rempart, si on
3 veut, à des actes malhonnêtes et à la dénonciation
4 qui pourrait s'ensuivre?

5 R. Bien, effectivement, le mot fierté - puis je sais
6 que monsieur André Caillé l'a utilisée, la fierté,
7 le sentiment d'appartenance à l'entreprise, et
8 caetera - moi, je vous dirais qu'au début des
9 années quatre-vingt-dix (90), les ingénieurs du
10 ministère des Transport, ils avaient le « crest »
11 MTQ sur leur poitrine. Ils étaient fiers de dire
12 qu'ils étaient des ingénieurs du ministère des
13 Transports. Personne parlait de prendre sa retraite
14 pour aller dans les firmes de génie-conseil, finir
15 de travailler à cinquante-cinq (55) ans, et s'en
16 aller. Là, ils ont tellement tout vu, ils ont
17 tellement été dépréciés par cet organisation qui
18 est le ministère des Transports... en fait, c'est
19 une organisation qui a sciemment désorganisé son
20 organisation. Je vais le dire comme ça. Quand on
21 voit des sous-ministres à la queue leu leu partir
22 pour le secteur privé, faire en sorte de développer
23 une politique de faire faire que, moi, j'appelle...
24 qu'on appelle de laisser-faire, c'est n'importe
25 quoi, c'est un bar ouvert, et caetera. Donc, oui,

1 un sentiment de fierté. Un sentiment de fierté,
2 puis ça serait pas long à l'obtenir, je pense.
3 Déjà, le mémoire qu'on a fait, on l'a présenté à
4 nos ingénieurs, entre autres aux transports, à la
5 réalisation des structures, puis j'ai même eu droit
6 à des applaudissements. Pour vous dire comment est-
7 ce qu'ils étaient contents de ce qui était là-
8 dedans. Entre autres, le pantouflage, ils en ont
9 ras le bol de ça.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Mais, je m'excuse, Maître Tremblay, si vous me
12 permettez.

13 Me SIMON TREMBLAY :

14 Oui. Oui, certes.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[2]** L'expression que vous venez de dire est forte.
17 Vous dites que le ministère a sciemment démobilisé
18 les troupes pour que les ingénieurs partent du
19 ministère des Transports?

20 R. C'est fort...

21 Q. **[3]** « Sciemment. »

22 R. C'est fort, mais je soupèse mes mots. Puis, si je
23 l'ai dit, je les assume. Que de chefs de cabinet,
24 de ministres des Transports, de sous-ministres en
25 titre, de sous-ministres adjoint, de directeurs des

1 directions territoriales, de chefs de service de
2 ces directions-là, quittent à la queue leu leu pour
3 s'en aller pour les firmes de génie-conseil... Je
4 dis pas qu'il y a de la corruption nécessairement,
5 d'ailleurs, on dit dans notre mémoire. Mais, à tout
6 le moins, des bonnes relations. Quand on a entendu
7 vos témoins venir ici... bien, vos témoins, les
8 témoins venir ici, puis négocier leur salaire, je
9 pense à monsieur Turcotte, Mario Turcotte, qui est
10 venu dire : « J'ai négocié mon salaire avant. J'ai
11 gagné ça avec Dessau, » je pense qu'il était avec
12 Dessau; monsieur Bergeron, la même affaire. C'est
13 tous des surdoués qui ont quitté comme ça. Je pense
14 à monsieur Fournier, Paul-André Fournier, qui
15 négociait l'autoroute 30, puis il est allé pour
16 BPR. C'est un vrai scandale, ça. Donc, pour nous,
17 ils ont sciemment... en tout cas, il y a personne
18 qui a mis ses culottes comme André Caillé pour
19 défendre son organisation. C'est ce qu'on constate.
20 Puis, chez Hydro-Québec, on n'a pas vécu ça. Puis,
21 chez les firmes de génie-conseil, ceux qui ont
22 passé, c'est d'abord des cadres du ministère des
23 Transports. Des cadres d'Hydro-Québec, on n'en a
24 pas vu tant que ça passer.

25 Q. [4] Mais, Monsieur, est-ce que ce n'étaient pas des

1 gens qui étaient éligibles à la retraite?

2 R. Ils étaient éligibles à la retraite.

3 Q. **[5]** O.K.

4 R. Ils étaient éligibles à la retraite...

5 Q. **[6]** Non, non, mais ce que je veux dire, c'est que
6 votre assertion est forte quand vous dites qu'ils
7 ont « sciemment » démobilisé...

8 R. Bien, écoutez, on avait avant une direction du
9 génie qui était très forte, qui était composée de
10 plusieurs directions dont la direction des
11 structures et de quelques autres directions...

12 Q. **[7]** Quand je parle « partis à la retraite, » c'est
13 pas... ce que je veux dire, c'est qu'ils étaient
14 admissibles à la retraite. Ce qui est différent.

15 R. Je crois pas avoir dit que c'était illégal ce
16 qu'ils ont fait. En France, ce serait illégal. Vous
17 avez peut-être vu dans nos recherches que le Code
18 pénal français sanctionne ça, ce type de passage-là
19 de gré à gré. Donc, si les Français ont vu un
20 problème, peut-être qu'au Québec, il faudrait voir
21 aussi un problème, là. Quand une entreprise, quand
22 un ingénieur négocie de gré à gré un contrat avec
23 une firme X puis, le lendemain, il est avec cette
24 firme-là...

25 Q. **[8]** Ça, c'est clair, il n'y a pas de problème là-

1 dessus.

2 R. Au niveau de la...

3 Q. **[9]** Oui.

4 R. ... de la désorganisation... Écoutez, début des
5 années quatre-vingt-dix (90), l'expertise, on
6 l'avait. Puis, elle s'est écoulée. Puis, ce qu'on
7 constate, c'est qu'à un moment donné, il y a eu un
8 glissement. D'abord, des sous-ministres adjoints
9 qui ont quitté pour les firmes de génie-conseil. Je
10 pourrais vous en nommer un en arrière de l'autre.
11 C'est sur notre site Internet. Après ça, on a
12 glissé des directeurs des DT, après ça, les chefs
13 de service. C'est un méchant glissement, ça.

14 Me SIMON TREMBLAY :

15 Q. **[10]** Mais est-ce que vous êtes en mesure, compte
16 tenu de votre expérience et votre vécu et des gens
17 qui forment votre association, notamment, de savoir
18 - puis c'est un peu l'éternelle question que je
19 pose des fois - c'est l'oeuf ou la poule. C'est-à-
20 dire qu'on sait... je pense que c'est de
21 connaissance pour tout le monde, qu'il y a eu une
22 espèce d'atteinte... d'objectif d'atteindre le
23 déficit zéro, et donc beaucoup de coupures, qui ont
24 expliqué notamment, si on veut, la perte
25 d'expertise. La question de la présidente, c'est à

1 savoir si cet exercice-là était sciemment pour
2 enlever l'expertise. On pourrait en débattre
3 longtemps mais c'est pas nécessairement le point de
4 votre intervention. Mais ma question, c'est plus la
5 suivante, c'est à savoir que, le fait qu'il y ait
6 une perte d'expertise et donc que les firmes
7 d'ingénierie, du jour au lendemain, ont de plus en
8 plus de contrats parce qu'il faut sous-traiter à
9 celles-ci, est-ce que ça serait pas plutôt elles
10 qui, ayant besoin de connaître les rouages et avoir
11 des contacts à l'interne qui vont recruter les gens
12 retraités au lieu que ça soit les gens qui sont
13 prêts à la retraite qui veulent absolument un
14 travail qui vont appliquer chez différentes firmes
15 pour essayer d'aller faire un peu plus d'argent?
16 Bref, est-ce que c'est les firmes de génies qui
17 vont pas plutôt recruter ces gens-là pour améliorer
18 leur développement des affaires?

19 R. C'est pas des cloisons étanches, tout ça, c'est pas
20 des cloisons étanches. Quand un... un cadre du
21 ministère des Transports transige avec une firme de
22 génie-conseil, ils transigent avec des individus.
23 Il y a des repas, vous avez mis ça en lumière tout
24 ça, ils se connaissent, là, avec les années. Ce
25 qu'on dit, c'est que sans dire que c'est de la

1 corruption nécessairement tout ça, c'est au moins
2 des bonnes relations d'affaires de négocier son
3 départ à la retraite avant de quitter. Il me semble
4 qu'à ce moment-là, on fait pas mal à l'entreprise
5 puis ça se dit puis on a sondé notre monde à cet
6 effet-là, c'est pas moi, Michel Gagnon, qui pense
7 ça. Dans notre mémoire, là, on a sondé notre monde
8 puis vous avez les résultats de notre sondage. Les
9 ingénieurs du ministère des Transports, on a juste
10 sondé eux, ils voyaient une aberration là-dedans.
11 Ils voyaient une aberration. Puis on se dit :
12 « Tout ça, c'est planifié de longue date », c'est-
13 à-dire, c'est... ça a commencé au début des années
14 quatre-vingt-dix (90) ce glissement-là. C'est pas
15 d'hier tout ça. Puis c'est clair que de pas toucher
16 au cent cinquante pour cent (150 %), et caetera, ça
17 peut expliquer tant de dons aux caisses
18 électorales, soit dit en passant. Nous, on soutient
19 ça.

20 Q. **[11]** D'accord. À la recommandation 32, vous parlez
21 de renforcer la Loi 1. Vous avez donné en exemple
22 tout à l'heure et vous le faites également dans
23 votre mémoire, SNC-Lavalin qui, pour la Banque
24 Mondiale, a été banni, si on veut, des contrats
25 avec la Banque Mondiale pendant dix (10) ans.

1 R. Oui.

2 Q. **[12]** Si on regarde un peu plus à l'échelle, là, du
3 Québec, parce qu'on comprend que SNC, vous avez
4 mentionné une centaine de filiales ou de
5 franchises, peu importe, là, de... de sous-
6 compagnies, donc eux, perdre ça, c'est pas la fin
7 du monde pour l'entreprise. C'est-à-dire qu'elle va
8 pouvoir quand même rester debout. Mais si on
9 regarde à l'échelle du Québec, est-ce que bannir
10 des entreprises et... et encore pour plus
11 longtemps, comme vous le suggérez, c'est pas un
12 peu, là, signer leur arrêt de mort et peut-être
13 l'achat par des... des externes ou devenir des
14 entreprises de plus en plus grosses parce que les
15 grosses vont acheter ces gens-là et par rapport à
16 un système, peut-être, comme on a pu voir, là, avec
17 les gens des États-Unis qui sont venus témoigner
18 récemment, donc un système de « monitoring » ou
19 d'accompagnement avec peut-être des pénalités ou
20 des pourcentages du contrat à redonner comme
21 pénalité, mais de façon minimalement, permettre aux
22 entreprises québécoises de continuer à faire
23 affaire au lieu de les bannir parce qu'on a vu que
24 pour plusieurs d'entre elles, les contrats publics
25 peuvent être une... très... une partie

1 Donc ça, on n'avait pas lu ce point-là de l'OCDE.
2 Comme je vous dis, on a continué à faire certaines
3 de nos recherches, ce qui nous permet, maintenant,
4 de nuancer cette recommandation-là puis je vous
5 remercie pour la question.

6 C'est qu'à tout le moins que les
7 administrateurs corrompus, eux qui ont été
8 identifiés, ne puissent pas siéger sur des conseils
9 d'administration. Parce qu'effectivement, même
10 l'OCDE, la liste noire ou le RENA, eux appellent ça
11 une liste noire, nous c'est le RENA, ils mettent un
12 gros bémol là-dessus parce que ça fait des
13 victimes. Puis sont des... des personnes qui... qui
14 ont pas été mis dans le coup du tout, là. Ils sont
15 pas informés. Les ingénieurs de Genivar, qui
16 s'appelle WSP maintenant, étaient pas au courant de
17 ce que leurs VP faisaient nécessairement, et
18 caetera. Donc effectivement, on nuancerait plutôt,
19 mais que les administrateurs soient bien
20 identifiés, par contre pour qu'ils puissent pas se
21 repartir une entreprise facilement pour faire
22 affaire avec le Gouvernement du Québec.

23 Q. **[14]** Qu'on bannisse les fautifs, mais pas
24 nécessairement l'entreprise avec les dommages
25 collatéraux que ça peut engendrer?

1 R. Oui, effectivement. Je vous remercie pour votre
2 question parce que ça nous permet de nuancer
3 notre... notre recommandation.

4 Q. **[15]** Peut-être une...

5 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

6 Q. **[16]** Une dernière question. Vous savez, vous êtes
7 les premiers ingénieurs qui viennent dire que c'est
8 possible de vous évaluer en tenant compte du prix.
9 On a eu l'Ordre des ingénieurs du Québec, on a eu
10 hier l'Ordre des architectes du Québec, puis tous
11 les gens disent toujours « s'il vous plaît, jamais
12 jamais nous comparer sur le prix, seulement sur la
13 qualité de la... » Vous, là, je fais appel plus à
14 l'ingénieur en vous, là, parce que, comme je dis
15 souvent, on fait des routes depuis les Romains.

16 Donc, je crois que vous êtes un peu
17 d'accord avec le fait que, pour certains travaux
18 d'ingénierie, évaluer des services professionnels
19 en vous basant sur le prix, c'est possible, là, ça
20 va pas mener nécessairement, comme on entend
21 souvent dire, que ça va réduire la qualité des
22 services professionnels. Qu'est-ce que vous en
23 pensez?

24 R. C'est possible, j'ajouterais c'est nécessaire parce
25 que ça crée une zone de vulnérabilité tout ça.

1 L'ingénieur du gouvernement qui a pas de prix,
2 qu'une firme a été retenue... D'abord, comment ça
3 fonctionne? Puis mon collègue est de ce ministère-
4 là. Il y a un comité de sélection - puis le chargé
5 de projet qui va s'occuper de ce projet-là ne siège
6 pas sur le comité de sélection. Donc, le comité de
7 sélection, lui, identifie une firme en question sur
8 la qualité seulement.

9 Là, l'ingénieur, il faut qu'il négocie le
10 prix. Il faut qu'il négocie le prix, il y a pas de
11 prix. Ça crée une zone de vulnérabilité ça. De gré
12 à gré, c'est beau, là, de gré à gré, mais ça crée
13 une zone de vulnérabilité. Combien ça vaut ce
14 travail-là? Donc... Puis plus j'approche l'âge de
15 la retraite, bien, je deviens de plus en plus
16 vulnérable, on peut penser ça.

17 Donc, non seulement c'est possible, mais
18 c'est nécessaire, on a besoin d'un prix. Puis en
19 Ontario, on se compare tout le temps à l'Ontario,
20 il y a quelque chose qui se fait là. Pourquoi est-
21 ce que... je sais pas pourquoi est-ce que l'Ordre
22 des ingénieurs a cette position-là? Maintenant,
23 oui, au niveau du municipal, il y avait des prix,
24 puis ils ont by-passé tout le système, ils l'ont...
25 ils l'ont admis. Mais, on a besoin de prix pour

1 nous éviter de négocier un prix justement, c'est
2 nécessaire pour... À ce moment-là, quand on parle
3 d'éliminer le danger à la source, là, on vient
4 d'éliminer un gros danger. On a besoin d'un prix,
5 je vous le dis, là, on a vraiment besoin d'un prix.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Merci beaucoup, Messieurs.

8 R. Merci de nous avoir invité.

9 Me SIMON TREMBLAY :

10 Merci, Messieurs. Donc, pendant que messieurs
11 Gagnon et Bouchard, là, laissent la place, la
12 prochaine... la prochaine organisation, là, c'est
13 le Syndicat canadien de la fonction publique au
14 Québec, donc le SCFP Québec et nous aurons
15 l'occasion d'entendre Denis Bolduc qui est le
16 secrétaire général et Pierre-Guy Sylvestre qui est
17 conseiller syndical.

18 Vous verrez, j'ai remis d'ailleurs aux
19 parties présentes, là, il y a deux documents
20 additionnels qu'on nous... de deux ou trois pages
21 chacun, là, donc un c'est des photos qu'on nous
22 rajoute ce matin. Donc, j'ai remis à la greffière
23 deux exemplaires pour vous et également, là, aux
24 parties ici présentes. Merci.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Bonjour, Messieurs.

3 M. DENIS BOLDUC :

4 Bonjour.

5 Me SIMON TREMBLAY :

6 Alors, Madame la Greffière, il est dix heures et
7 dix (10 h 10), on peut débiter. Merci.

8 LA GREFFIÈRE :

9 Je vais vous demander de vous lever debout pour
10 être assermenté, s'il vous plaît.

11

12

13

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce seizième (16e)
2 jour du mois d'octobre,

3

4 A COMPARU :

5

6 DENIS BOLDUC, secrétaire général SCFP Québec

7

8 PIERRE-GUY SYLVESTRE, conseiller syndical SCFP
9 Québec

10

11 LESQUELS affirment solennellement ce qui suit :

12

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Je voudrais simplement vous dire - et je ne veux
15 pas vous casser votre party, mais... pour employer
16 l'expression populaire, mais la gestion des
17 déchets, ça rentre pas dans notre... dans notre
18 mandat. On ne s'occupe pas de ça. On en a beaucoup
19 sur notre palette mais, ça, on ne s'occupe pas de
20 ça.

21 M. DENIS BOLDUC :

22 R. D'accord. Alors, merci...

23 Q. [17] On est dans le domaine de la construction.

24 R. Oui, mais on va vous expliquer...

25 Q. [18] Non, mais c'est parce que ça nous concerne

1 pas. Vous avez beau nous expliquer, on n'a rien à
2 faire dans ça.

3 R. D'accord. Alors, merci, Madame la Présidente;
4 merci, Monsieur le Commissaire. Alors, d'abord,
5 merci pour l'invitation qui nous a été faite, de
6 venir témoigner devant vous.

7 Le SCFP Québec est préoccupé depuis
8 plusieurs années par les problèmes de... de
9 collusion et de corruption liés à l'octroi et la
10 gestion des contrats publics dans la construction.
11 Le SCFP Québec représente cent douze mille
12 (112 000) membres au Québec, dont trente mille
13 (30 000) employés municipaux. Et nos sections
14 locales sont présentes dans de nombreuses
15 municipalités au Québec et également dans
16 l'administration publique québécoise. Nos membres
17 sont témoins de toutes sortes d'irrégularités et
18 ces informations, provenant de la base, ont permis
19 au SCFP Québec de se doter d'une grande
20 connaissance des problématiques dans ce secteur, et
21 même de recommander des solutions permanentes aux
22 décideurs publics.

23 En novembre deux mille neuf (2009), le SCFP
24 Québec et un de ses syndicats locaux, le syndicat
25 des fonctionnaires municipaux de Montréal, les cols

1 blancs, demandait une enquête publique pour faire
2 toute la lumière sur les problèmes de collusion et
3 de corruption à Montréal et dans d'autres villes du
4 Québec.

5 Le SCFP Québec a aussi fortement encouragé
6 la FTQ à demander la tenue d'une commission
7 d'enquête sur la construction, en novembre deux
8 mille dix (2010). Donc, pour être très clair, la
9 tenue de cette commission d'enquête était plus que
10 souhaitée par le SCFP Québec.

11 Dans notre mémoire, le SCFP Québec
12 recommande essentiellement que les Municipalités,
13 les Universités, l'administration publique
14 québécoise, se redonnent l'expertise interne
15 publique. Cette situation-là permettrait de faire
16 contre-poids à l'entreprise privée dans les travaux
17 de construction, de réfection et de rénovation mais
18 aussi dans les travaux qui ont pas été abordés par
19 cette Commission mais qui sont quand même
20 similaires, comme par exemple la gestion des
21 déchets et le déneigement. Mais j'ai compris votre
22 message, je n'insisterai pas trop.

23 Alors, il y a plusieurs façons...

24 Q. [19] J'ai compris, à la lecture de votre mémoire,
25 qu'il y avait aussi beaucoup de collusion et de

1 corruption dans ces domaines-là, selon ce que vous
2 semblez alléguer. Mais, moi, je veux simplement
3 vous dire qu'on ne peut pas... c'est pas dans notre
4 mandat.

5 R. Je comprends mais on fait quand même un parallèle
6 des « patterns » qu'on a entendus ici, à la
7 Commission, qui sont similaires à ce qu'on
8 constate, ce que nos membres constatent au sein
9 de... au sein des organisations municipales pour la
10 gestion des déchets et également pour le
11 déneigement. Alors, c'est pour ça qu'on trouvait
12 intéressant de faire le parallèle. Et... je sais
13 pas, est-ce que, Pierre-Guy, tu veux ajouter
14 quelque chose?

15 M. PIERRE-GUY SYLVESTRE :

16 R. Écoutez, juste rapidement, dans le mandat de la
17 consultation publique il est écrit qu'on pouvait
18 aussi parler d'autres thèmes. Mais c'est sûr que,
19 nous, on a concentré notre mémoire, comme vous avez
20 pu le constater, surtout sur les trottoirs, sur les
21 travaux de construction. Mais voulant envoyer un...
22 un signal aussi à la Commission, et voilà, on n'est
23 pas obligés d'insister là-dessus. Mais on a
24 beaucoup à dire sur la construction.

25 Q. [20] Le signal, c'est pas à la Commission que vous

1 l'enverrez parce qu'on n'a pas juridiction sur ça.

2 R. D'accord.

3 Q. **[21]** C'est peut-être un signal que vous voulez
4 envoyer ailleurs mais certainement pas à nous.

5 M. DENIS BOLDUC :

6 R. D'accord. Alors, il y a plusieurs façons
7 d'organiser le travail pour que les travaux soient
8 rapatriés à l'interne, soient faits à l'interne.
9 Dans le secteur municipal, d'ailleurs, il y a
10 plusieurs de nos conventions collectives qui
11 prévoient des comités de sous-traitance pour se
12 pencher spécifiquement sur ce genre de questions
13 là.

14 Par exemple, les trottoirs, on en a
15 parlé...

16 Q. **[22]** Écoutez, je veux juste vous dire, si vous avez
17 noté des stratagèmes différents qui s'appliquent en
18 matière de construction, ça, j'ai pas de problème
19 avec ça, là.

20 R. D'accord.

21 Q. **[23]** Des stratagèmes différents que vous avez notés
22 dans d'autres secteurs qui s'appliquent au domaine
23 de la construction et que vous avez pu constater,
24 j'ai pas de problème avec ça.

25 R. D'accord. Et donc, pour les travaux des trottoirs,

1 nos syndicats analysent minutieusement les tâches;
2 comment on pourrait faire les tâches, comment elles
3 pourrait être effectuée par les cols bleus, puis
4 quels pourraient être les équipements que la ville
5 devrait acheter. Et, en obtenant les contrats, en
6 mettant la main sur les contrats qui ont été donnés
7 au privé bien, on peut alors se comparer puis
8 arriver à des estimations réalistes à l'interne,
9 puis décider si ça vaut la peine de procéder à
10 l'interne ou pas.

11 On sait que les trottoirs se construisent
12 et se réparent à des coûts variant entre deux cents
13 (200) et trois cents dollars (300 \$) le coût... le
14 mètre linéaire au privé. Puis, c'est pas... on n'a
15 pas besoin de modèle économique bien, bien
16 sophistiqué pour en arriver à la conclusion que ça
17 peut être avantageux pour la Ville de faire affaire
18 avec ses propres cols bleus. On a juste à regarder
19 un petit peu rapidement le Décret de la
20 construction qui nous permet de constater que les
21 salaires sont pas les mêmes, sont beaucoup plus
22 élevés dans la construction privée que dans les
23 municipalités, sur cet aspect-là.

24 Alors, le SCFP Québec recommande que le
25 ministère des Affaires municipales contraigne les

1 villes et les municipalités du Québec à créer des
2 équipes de salariés cols bleus pour les travaux de
3 construction et de réparation de trottoirs, ainsi
4 que pour des travaux publics similaires. Et
5 procéder à l'interne...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[24]** Si vous le permettez, je vais vous...

8 R. Oui.

9 Q. **[25]** ... si vous le permettez, je vais vous poser
10 des questions au fur et à mesure que vous...

11 R. Oui, il y a aucun problème.

12 Q. **[26]** O.K. Alors, vous aurez le même temps...

13 R. Et Pierre...

14 Q. **[27]** ... à la fin, ça va donner la même chose.

15 R. Et Pierre-Guy est économiste au SCFP.

16 Q. **[28]** O.K.

17 R. Il travaille de façon très étroite avec les
18 sections locales sur le terrain. Alors...

19 Q. **[29]** O.K.

20 R. ... il peut nous apporter beaucoup...

21 Q. **[30]** Est-ce que, d'une part, vous ne trouvez pas
22 qu'en créant, en augmentant de façon substantielle
23 les équipes de cols bleus pour faire de
24 l'entretien, ça ne risque pas, à un moment donné,
25 de créer un vide ou de faire en sorte qu'il y ait,

1 à un moment donné, quand l'entretien est fini... il
2 y a moins de travail pour les cols bleus? Puis,
3 l'autre chose, c'est que vous dites que les prix
4 sont moins compétitifs que dans le domaine privé
5 mais il y a quand même des bénéfices marginaux qui
6 sont considérables qui sont offerts aux employés de
7 la Ville.

8 M. DENIS BOLDUC :

9 R. Les villes ont diminué leurs équipes... parce qu'on
10 a déjà fait des travaux. Et le président,
11 d'ailleurs, des cols bleus de Montréal disait qu'à
12 la fin des années soixante-dix (70), il y avait
13 douze mille (12 000) cols bleus sur l'île de
14 Montréal, les anciennes villes qui sont maintenant
15 regroupées; puis, aujourd'hui, à temps plein, on
16 parle d'environ quatre mille cinq cents (4500) cols
17 bleus. Et donc, on a une perte d'expertise. C'est
18 un peu le même phénomène - j'entendais la
19 présentation juste avant nous - c'est un peu le
20 phénomène : on vide les villes de l'expertise puis,
21 après ça, on dit qu'elles sont plus capables de les
22 faire ou que ça va causer des problèmes ailleurs
23 dans la ville. Et, je pense que là-dessus, Pierre-
24 Guy a quand même des données, à travaillé beaucoup
25 sur cet aspect-là. Je pense que je pourrais lui

1 demander de compléter la réponse.

2 M. PIERRE-GUY SYLVESTRE :

3 Q. [31] Bien, si je prends un exemple d'une ville au
4 Québec sur laquelle on a travaillé sur un projet-
5 pilote de trottoir... Dans la convention collective
6 de la Ville de Varennes - je pourrais vous la
7 déposer - on a une grille de comparaison des coûts.
8 Puis, dans l'annexe H, c'est un comité paritaire de
9 lutte à la sous-traitance, donc on travaille avec
10 la partie patronale, l'objectif du comité est de
11 garder le savoir-faire à l'intérieur de la ville.

12 Dans la comparaison des coûts, on a les
13 salaires, on a les avantages sociaux à l'interne.
14 Donc, tout ça est calculé paritairement avec la
15 partie patronale. On met aussi le coût pour les
16 heures supplémentaires. Il y a des coûts
17 d'opération et puis il y a des coûts directs et
18 indirects. On fait la même chose pour le privé mais
19 on tient pas en compte les salaires. Donc, on
20 regarde ce que le privé... ce que ça coûte, donc,
21 disons, deux cents (200) ou deux cent cinquante
22 dollars (250 \$) le mètre linéaire; nous, on regarde
23 ce que ça pourrait coûter à l'interne.

24 Même si on arrivait avec une main-
25 d'oeuvre... un coût de main-d'oeuvre qui est plus

1 élevé, il y a les profits, il y a les taxes nettes
2 aussi, parce que vous avez qu'on va payer des
3 taxes, on va avoir un retour de taxes aussi, sauf
4 qu'il y a des taxes nettes qu'on perd. Donc, il y a
5 la marge de profit, il y a ces taxes-là et il y a
6 des frais indirects aussi qui sont supérieurs avec
7 l'entreprise privée. Sans rentrer dans le détail,
8 c'est souvent ce à quoi on arrive.

9 Donc, quand on fait l'analyse avec la
10 partie patronale, on peut arriver à des prix qui
11 sont tout à fait concurrentiels.

12 Maintenant, pour ce qui est de la main-
13 d'oeuvre, le SCFP, ses sections locales, on est
14 ouvert à négocier des ententes, à savoir est-ce
15 qu'il y a des gens qui peuvent travailler l'été sur
16 une équipe de trottoirs et puis l'hiver faire
17 d'autres... rendre d'autres services à la
18 population, à la municipalité? Nous, on est ouvert,
19 puis on est prêt à négocier ça et ça fait
20 longtemps. Même dans nos comités de sous-traitance,
21 c'est de ça dont on parle.

22 Et, si on regarde à l'inverse, depuis les
23 années soixante-dix (70) ou quatre-vingts (80), il
24 y a eu beaucoup de... beaucoup moins de cols bleus
25 qui travaillent à la Ville de Montréal, par

1 exemple; si la privatisation avait amené des gains
2 d'efficacité importants dans les trottoirs, on
3 aurait vu les comptes de taxes baisser ou à tout le
4 moins, le budget octroyé pour la construction, la
5 réparation de trottoirs diminuer par unité. C'est
6 pas ce qu'on a constaté. On a plutôt constaté qu'il
7 y avait eu la constitution d'un cartel assez
8 important à Montréal.

9 Donc, c'est... puis malheureusement, là, je
10 fais un parallèle avec la gestion des déchets, mais
11 juste d'un point de vue économique, si on a
12 privatisé la gestion des déchets, on aurait dû voir
13 une baisse des coûts. On a privatisé la gestion des
14 trottoirs, on aurait dû voir une baisse des coûts.
15 C'est pas ce qu'on constate, au contraire
16 aujourd'hui.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Poursuivez.

19 (10:23:39)

20 M. DENIS BOLDUC :

21 R. Et pour ajouter dans le même sens, bien on l'a
22 entendu ici, six entreprises se sont partagé à peu
23 près la totalité des... des contrats de trottoirs
24 ici, à Montréal. On a entendu d'ailleurs
25 monsieur... monsieur Trottoirs qui a remporté à lui

1 seul le quart des... des contrats qui ont été
2 accordés entre quatre-vingt-seize (96) puis deux
3 mille un (2001).

4 Nous, on dit que la disparition presque
5 totale des cols bleus qui ont travaillé, qui
6 travaillaient dans les trottoirs à Montréal, bien
7 ont favorisé, ça a favorisé la mise en place d'un
8 système comme celui-là, d'un cartel. Et redonner
9 aux cols bleus cette... cette responsabilité-là, on
10 pense que ça permettrait de renverser... ça
11 permettrait de renverser la vapeur. On a... oui...
12 oui?

13 M. PIERRE-GUY SYLVESTRE :

14 R. Peut-être, si je peux me permettre, il y a aussi un
15 autre avantage. C'est qu'il y a des villes, par
16 exemple à Châteauguay, présentement, avec qui on
17 discute, on essaie de négocier la constitution, la
18 création d'une équipe « trottoirs ».

19 Vous savez que la ville, à Châteauguay, ne
20 fait pas de trottoirs depuis des années. Ils n'ont
21 même pas aucune idée des tâches requises pour faire
22 les trottoirs. Donc ça, c'est un problème parce que
23 vous êtes même plus capable d'évaluer ce... ce sur
24 quoi l'entreprise privée soumissionne. Par exemple,
25 vous allez avoir travaux de préparation, il y a du

1 sciage, il faut que vous enleviez le... le béton.
2 Ça doit être livré. Toutes ces étapes-là ne sont
3 pas nécessairement connues par l'entreprise privée.
4 Donc nous, si on peut avoir un étalon de mesure, on
5 sait combien ça coûte à l'interne, bon, on peut
6 avoir un meilleur contrôle par la suite sur le prix
7 à l'externe.

8 M. DENIS BOLDUC :

9 R. Puis à Varennes, les résultats donc on disait, ça a
10 été concluant, mais à Varennes, on a... on a
11 vraiment un os, on s'interroge sur la volonté
12 politique de la Ville de procéder à l'interne. La
13 section locale en a fait des représentations
14 récemment au conseil de... municipal, au conseil de
15 ville puis ils se gêneront pas de retourner de
16 nouveau aux séances du conseil.

17 À Châteauguay, on vous a ajouté des photos.
18 On donne des contrats au privé, la job est pas
19 complète, il reste des trous à... à... permettez-
20 moi l'expression, des trous à « patcher » qui ont
21 pas été complétés, de l'asphalte qui a pas été
22 ramassé. Bien les cols bleus doivent passer
23 derrière ça pour arranger, compléter les travaux
24 littéralement. L'entreprise privée a été payée,
25 donc plus d'argent pour l'entreprise privée puis

1 les cols bleus qui passent derrière, des coûts
2 supplémentaires pour terminer... terminer le
3 travail. C'est un système qu'on dénonce,
4 évidemment, puis à cet endroit-là, l'absence
5 politique de la Ville est... est flagrante.

6 Il y a... bon, il y a un autre obstacle
7 majeur dans les municipalités, dans les
8 universités, dans l'administration publique, c'est
9 que les travaux de constructions, de rénovation...
10 et de rénovation sont des chasses gardées. Pour les
11 entrepreneurs en construction qui sont protégés par
12 la Loi... la Loi R-20. La Loi R-20, concrètement,
13 empêche les travailleurs salariés des municipalités
14 et d'autres organismes publics d'effectuer des
15 travaux de... de construction. Par exemple, on
16 pourrait... une ville pourrait décider de
17 construire une nouvelle porte dans une pièce,
18 simplement construire une nouvelle porte dans une
19 pièce qui existe déjà pour donner accès entre deux
20 bureaux, par exemple. Bien, elle pourrait pas le
21 faire à l'interne, même si elle a les compétences,
22 la Loi R-20 la force à faire affaire avec un
23 entrepreneur privé de la construction.

24 Donc, l'article 19 de la loi s'applique aux
25 employeurs et aux salariés de l'industrie de la

1 construction. Mais elle s'applique pas quand même
2 aux travaux d'entretien, de rénovation, de
3 réparation et de modification, j'utilise les termes
4 exacts de la loi, exécutés par des salariés
5 embauchés directement par les commissions
6 scolaires, les collèges ou encore des
7 établissements publics de santé ou de services
8 sociaux. Et nous, on dit si les commissions
9 scolaires font partie des exceptions de la loi,
10 bien, il serait tout à fait logique que les
11 municipalités et les universités puissent également
12 en faire partie.

13 En théorie, économiquement, bien, une
14 concurrence forte permettait d'atteindre un
15 équilibre où les ressources... les ressources à
16 l'interne seraient utilisées de manière optimale.
17 Et dans le secteur... on a... on a des problèmes
18 avec ça parce que, dans le secteur universitaire,
19 on a des employés, on les appelle les employés de
20 soutien, charpentier, menuisier, électricien, et
21 caetera. Et certains de nos membres nous ont
22 rapporté avoir été placés souvent dans des
23 situations quand même difficiles, délicates.

24 Par exemple, ils ont le choix, soit ils
25 exécutent la demande du patron en sachant fort bien

1 que les tâches demandées sont pas permises en vertu
2 de R-20 ou encore, bien, ils refusent de faire le
3 travail, ils refusent d'exécuter la demande du
4 patron et avec toute la pression qui vient avec.
5 Alors, ça, on a beaucoup de témoignages dans ce
6 sens-là, notamment dans le milieu universitaire et
7 également dans le secteur des commissions
8 scolaires.

9 Et donc le SCFP Québec recommande...

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Q. **[32]** Les commissions scolaires, c'est surprenant
12 les commissions scolaires parce que vous avez dit
13 que c'est pas justement... ils profitent d'une
14 exemption de la loi.

15 R. J'ai...

16 Q. **[33]** Vous avez dit « commissions scolaires », mais
17 vous voulez dire...

18 R. J'ai dit « commissions scolaires », mais...

19 Q. **[34]** ... « municipalités » probablement.

20 R. Les municipalités, oui.

21 Q. **[35]** Vous voulez dire « municipalités ».

22 R. Oui, effectivement. Je m'excuse. Et donc, le SCFP
23 Québec recommande que les exemptions de l'article
24 19 de R-20 soient étendues aux secteurs
25 universitaires et municipalités également.

1 Et vous noterez au passage que cette
2 recommandation du SCFP Québec est quasiment
3 identique à une revendication exprimée par l'Union
4 des municipalités du Québec dans son dernier
5 rapport annuel deux mille treize (2013).

6 Et sans vouloir faire de l'humour, je
7 dirais que, de ce temps-ci, c'est assez rare que le
8 SCFP Québec et l'Union des municipalités du Québec
9 sont d'accord sur un point et qu'on chante la même
10 chanson. Et pour nous, c'est un indice que ça nous
11 porte à croire que cette recommandation-là a peut-
12 être quelque chose de bon.

13 L'Union des municipalités du Québec est
14 prête à travailler avec nous dans ce sens-là. On a
15 eu des échanges, évidemment dans un autre dossier,
16 là, celui de la Loi 3, projet de Loi 3, régime de
17 retraite. Bien, on est préoccupé par d'autres
18 choses actuellement, mais on avait, il y a quand
19 même quelques mois, amorcé des discussions, des
20 travaux ensemble... en collaboration avec l'Union
21 des municipalités du Québec dans ce sens-là pour
22 que les municipalités soient exemptées de la loi.

23 Et donc, nous, ce qu'on dit, c'est plus
24 qu'il y aura de joueurs pour soumissionner pour ces
25 travaux, mieux se porteront les finances publiques,

1 municipales, mais également pour la bonne
2 gouvernance. Autrement dit, moins il y aura de
3 collusion et de corruption, bien, mieux se
4 porteront les organismes publics.

5 Un autre point concernant les PPP pour les
6 partenariats publics privés, également les
7 organismes à but non lucratif, les OSBL. On
8 aimerait... on aimerait rappeler à la Commission
9 que le projet PPP du CUSUM a été le théâtre de
10 révélations troublantes sur la corruption et la
11 collusion et l'histoire est connue, nul besoin d'en
12 ajouter davantage. Et nous ce qu'on dit, c'est que
13 le gouvernement doit absolument renoncer à ces
14 contrats PPP, les annuler, puis même les récupérer.

15 Et l'absence de concurrence, le manque de
16 transparence a permis à des individus de s'en
17 mettre plein les poches, que ce soit dans le
18 secteur de la santé ou encore même dans le secteur
19 municipal. Et en abrillant ces projets, un exemple,
20 à Lévis, en abrillant ces projets PPP avec des
21 organismes à but non lucratif à Lévis, on a réussi
22 à contourner les lois puis à donner un projet
23 municipal à une entreprise privée sans devoir
24 passer par le processus d'appel d'offres public,
25 directement à l'entreprise, un équipement sportif.

1 À Châteauguay, on a aussi utilisé le modèle
2 PPP pour son centre sportif, mais, surprise,
3 l'entreprise privée qui a obtenu le contrat a eu de
4 la visite remarquée, celle des enquêteurs de l'UPAC
5 qui ont débarqué dans ses bureaux. Et on a aussi
6 entendu de nombreuses rumeurs sur l'implication de
7 députés et ministres libéraux et sur des retours
8 d'ascenseur, mais on n'a pas pu vérifier ces
9 rumeurs-là car le modèle PPP - et c'est ce qu'on
10 dénonce - a permis encore une fois à l'organisme
11 municipal de contourner les lois en vigueur,
12 notamment sur l'accès à l'information.

13 À Terrebonne, un méga ou gigantesque
14 complexe sportif qui est géré par un organisme à
15 but non lucratif et la Ville se porte garante
16 financièrement de ce projet-là. Et, nous, ce qu'on
17 demande... ce qu'on se dit c'est... la réflexion
18 qu'on fait c'est : Si la Ville prend le risque pour
19 et au nom du partenaire privé, bien, pourquoi pas
20 rendre le service directement aux citoyens? Et il
21 faut donc absolument que le gouvernement abandonne
22 le modèle PPP, qu'il récupère les actifs qu'il a
23 temporairement cédés aux partenaires privés. Et,
24 pour nous, c'est des bombes à retardement qui vont
25 coûter extrêmement cher aux générations futures si

1 on laisse aller les choses comme elles vont
2 actuellement.

3 Et c'est donc pourquoi le SCFP Québec
4 recommande qu'il ne soit plus possible de recourir
5 au modèle PPP pour les services de santé, dans les
6 hôpitaux, CHSLD, les services de santé, comme je
7 viens de dire, les services municipaux, comme les
8 centres sportifs, les centres culturels et pour les
9 universités et autres établissements d'enseignement
10 également. Nous demandons aussi que les contrats
11 PPP actuels soient annulés puis récupérés par le
12 gouvernement en partenariat avec les organismes
13 publics concernés.

14 Il est aussi très important, impératif, que
15 les statuts OSBL ne puissent pas être permis pour
16 les organisations donnant des services municipaux,
17 comme des centres sportifs, les centres culturels.
18 Ce modèle d'affaires permet trop souvent aux
19 municipalités de se cacher derrière la façade
20 légale de l'OSBL pour refuser de donner accès à des
21 renseignements qu'un citoyen pourrait s'attendre
22 normalement de recevoir de sa Ville. Et donc, nous
23 demandons une plus grande transparence dans nos
24 organismes publics afin de garantir une meilleure
25 gouvernance. Et donc, le gouvernement doit

1 qui sont en lien avec les organismes
2 municipaux soient assujettis à la loi
3 de sorte qu'ils ne puissent
4 constituer, en quelque sorte, un sauf-
5 conduit.

6 R. Oui.

7 Q. **[38]** Est-ce que vous avez noté... d'abord, qu'est-
8 ce que vous voulez dire par là et est-ce que vous
9 avez constaté la présence de corruption ou de
10 collusion par l'utilisation de ces structures?

11 R. Pierre-Guy a travaillé de façon... sur plusieurs,
12 plusieurs dossiers OSBL et je pense qu'il a quand
13 même des choses intéressantes qu'il peut... qu'il
14 peut vous dire.

15 M. JEAN-GUY SYLVESTRE :

16 R. Bien, écoutez, pour ce qui est de l'accès à
17 l'information.

18 Q. **[39]** Oui.

19 R. L'organisme à but non lucratif ou l'OSBL... c'est
20 sûr que, nous, on parle pas des centres
21 communautaires qui donnent des services
22 communautaires. Nous, on parle des OBNL qui
23 chapeautent, là, un édifice où il y a des services
24 municipaux qui sont donnés, par exemple un aréna.
25 Le Complexe sportif de Terrebonne est un bon

1 exemple ici pour l'accès à l'information.

2 Quand on a fait la demande à l'organisme
3 sans but lucratif de ses états financiers, parce
4 que c'est de l'argent qui est garanti... les prêts
5 sont garantis par la Ville de Terrebonne, ils nous
6 ont pas remis les états financiers. Là la stratégie
7 qu'on a trouvée pour obtenir les états financiers
8 c'était de faire la demande d'accès à l'information
9 à la Ville de Terrebonne, qui avait vérifié les
10 états financiers de l'OSBL. Donc, là on a pu avoir
11 les états financiers vérifiés par la Ville de
12 Terrebonne.

13 Si, par exemple, le Complexe sportif de
14 Terrebonne donne un contrat à une entreprise privée
15 pour la construction, il y a aucun moyen de
16 l'obtenir avec la Loi d'accès à l'information
17 présentement, ce qu'on a.

18 Je vais vous donner un autre exemple, à
19 Lévis. Il y a eu un stade de soccer qui a été
20 construit, et puis même, je vous dirais, la Ville
21 s'en cachait pas, là, le modèle OBNL permettait de
22 ne pas passer par la procédure d'appel d'offres
23 commune, ils ont eu un seul soumissionnaire et ils
24 se sont entendus avec une seule entreprise, ils ont
25 donné le contrat à cette entreprise-là. Ça aussi...

1 là je dirais que c'est pas pour l'accès à
2 l'information mais là ça c'est carrément pour
3 les... les appels d'offres publics, ils ont tout
4 simplement fait affaire avec une seule entreprise.
5 Donc, ça, pour nous, il y a un indice ici qu'il y a
6 eu des ententes parce que, normalement, quand il y
7 a le privé, il doit y avoir de la concurrence.

8 Tout les... la plupart des PPP dans les
9 services municipaux ont été des expérimentations.
10 Par exemple, à Châteauguay, ils ont un partenariat
11 public-privé, mais on pouvait pas obtenir... c'est
12 un peu comme les OBNL, étant donné qu'ils créent un
13 organisme à part, on peut pas obtenir les détails
14 sur le contrat avec l'entreprise privée. En plus,
15 ce qui est regrettable avec les PPP, c'est que
16 c'est de l'argent qui est public. Dans le cas de
17 Châteauguay, c'est... le ministre de l'époque avait
18 octroyé une aide financière de près de six millions
19 de dollars (6 M\$) pour le projet. Mais après, si
20 c'est de l'argent qui est public, on peut pas
21 savoir comment c'est utilisé à l'intérieur du PPP.

22 L'autre chose, comme on l'a souligné...
23 peut-être que je vais un peu plus loin que la
24 question...

25 Q. [40] Bien...

1 R. ... mais, bon, ici, ce qu'on a eu comme
2 information, il y a eu certaines rumeurs, il y a
3 des indicateurs, il y a des indices aussi par
4 rapport à la subvention qu'ils ont reçue. Et, si on
5 fait le lien avec l'entreprise privée qui a reçu
6 cette subvention-là pour faire le PPP, bien, on
7 constate que l'UPAC est débarquée deux fois à
8 l'entreprise. Ils ont été accusés par le directeur
9 général des élections d'avoir fait... d'avoir
10 utilisé des prête-noms pour des dons au même parti
11 politique. Donc, pour nous...

12 Q. **[41]** Mais, oui...

13 R. ... pour nous, il y a des...

14 Q. **[42]** ... j'ai vu ça...

15 R. ... pour nous, il y a des indices là qu'il y a
16 peut-être eu des ententes. Et, malheureusement, le
17 modèle PPP, chapeauté par un OBNL...

18 Q. **[43]** J'ai vu ça à la page 24 de votre mémoire...

19 R. Oui.

20 Q. **[44]** ... où vous faites un lien entre les deux et
21 je me demande pourquoi... qu'est-ce qui vous permet
22 de faire ce lien-là?

23 R. Bien, écoutez, vous avez... on a des indices ici.

24 On a une entreprise qui a reçu énormément de
25 contrats de la Ville. Ils ont fait un PPP, en même

1 temps qu'ils ont reçu une subvention du même parti
2 politique. Et, cette entreprise-là a fait des dons
3 en argent d'un manière trop élevée, d'une manière
4 illégal à ce même parti politique. Donc, pour nous,
5 il y a là, ici, des indices.

6 Q. **[45]** O.K. À la page 11 de votre mémoire, vous dites
7 que l'exemple utilisé provenait de la Ville de
8 Montréal; vous parlez de la construction de
9 trottoirs.

10 R. Oui.

11 Q. **[46]** Mais que plusieurs autres villes auraient pu
12 être citées également. Et :

13 Puisque le SCFP Québec représente plus
14 de 70 % des travailleurs municipaux du
15 Québec, de nombreuses informations
16 provenant de nos sections locales nous
17 permettent d'affirmer que d'autres
18 systèmes collusionnaires existent dans
19 toutes les régions du Québec.

20 R. Oui.

21 Q. **[47]** Est-ce que vous êtes en mesure de nous
22 illustrer si d'autres systèmes collusionnaires
23 nouveaux, qui n'ont pas été mis en preuve par la
24 Commission, ont été portés votre connaissance? Des
25 systèmes différents et nouveaux en lien évidemment

1 avec le mandat de la Commission.

2 R. Écoutez, pour des systèmes nouveaux depuis deux
3 mille neuf (2009), depuis que je travaille au SCFP,
4 on n'en a pas vus. Il y a peut-être des nouvelles
5 entreprises, des nouveaux joueurs mais, à notre
6 avis, on n'a pas rien vu de nouveau à ce point-là.
7 Donc, à part les PPP...

8 Q. **[48]** O.K.

9 R. ... je pense... mais je pense, ça a quand même été
10 abordé par la Commission.

11 M. DENIS BOLDUC :

12 R. Et, si vous me permettez, peut-être juste ajouter
13 une phrase ou deux. Évidemment, il y a des gens qui
14 nous rapportent des informations. Souvent, c'est
15 difficile de les vérifier. Et il y a également
16 toute la question des dénonciateurs. Les gens
17 hésitent beaucoup. Puis, par exemple, à Québec, on
18 a le maire qui a dit publiquement, sans gêne :
19 « Bien, il faut que les gens aient peur du maire. »
20 Il a dit ça publiquement. Ça incite pas les gens à
21 nous donner des informations. Même si c'est nos
22 membres, ils ont d'abord un devoir de loyauté
23 envers l'employeur. Tout le monde reconnaît ça.
24 Mais ils hésitent beaucoup à nous donner ce genre
25 d'information-là.

1 Alors, on a... c'est pour ça, tout à
2 l'heure, on vous a parlé de rumeurs, des rumeurs
3 qui sont difficilement - et on veut pas affirmer
4 des choses qu'on n'a pas vérifiées ici - mais il y
5 a des gens... nous parlent souvent de toutes sortes
6 de trucs, mais qu'on a de la difficulté à vérifier.
7 Puis, quand vient le temps d'approcher nos membres,
8 bien, ils sont pas confortables. Avec ce genre de
9 déclaration-là, publique, d'un maire important au
10 Québec, bien, c'est pas aidant, c'est pas aidant.
11 Pour les dénonciateurs, c'est une problématique.

12 Q. [49] Oui. À la page 16 de votre mémoire, vous dites
13 que :

14 Les membres des sections locales du
15 SCFP Québec qui sont ouvriers
16 spécialisés nous rapportent aussi que
17 les travaux réalisés par les
18 entrepreneurs privés doivent souvent
19 être refaits car ils ne correspondent
20 pas aux besoins de l'institution ou
21 sont mal réalisés. Le peu de
22 surveillance des chantiers par le
23 personnel-cadre ne permet pas toujours
24 de savoir si les travaux ont même été
25 réalisés.

1 Est-ce que vous avez des exemples de ça?

2 (10:41:25)

3 M. PIERRE-GUY SYLVESTRE :

4 R. Bien écoutez, nous, on peut, par exemple et pour ce
5 cas-ci, on a un exemple qui vient de l'Université
6 Laval à Québec. Il y avait là-bas un chantier qui
7 avait été mis sur pied et puis lorsque
8 l'entrepreneur privé a terminé ses tâches, ça a dû
9 être refait ou complété par les équipes d'ouvriers
10 spécialisés à l'intérieur de l'Université.

11 Écoutez, pour... nous, ce qu'on peut faire,
12 par contre, c'est, on peut prendre un engagement
13 pour déposer, par la suite, des informations plus
14 précises, mais comme le disait notre secrétaire
15 général, tant qu'il y aura pas des... des lois
16 sur... pour protéger les... ce qu'on appelle en
17 anglais les « whistleblowers », c'est sûr que c'est
18 plus difficile. Mais on peut prendre un engagement
19 aujourd'hui pour vous remettre des informations
20 plus précises à ce sujet.

21 Q. [50] S'il vous plaît.

22 LA GREFFIÈRE :

23 E-153.

24

25 228E-153 Le FCFP-Québec s'engage à déposer des

1 exemples plus précis portés à sa
2 connaissance

3
4 Q. [51] Dans la même veine, on note que vous parlez
5 d'une augmentation de... d'employés des différentes
6 municipalités, notamment de la municipalité de...
7 notamment de Montréal. Et vous dites qu'il y a une
8 absence de contrôle. Est-ce que ce ne serait pas
9 plutôt là que se situe le problème, justement, en
10 lien avec l'absence de travaux qui ont été faits ou
11 l'absence de... est-ce que la surveillance,
12 l'augmentation du personnel pour surveiller les
13 travaux qui ont été faits ne serait pas plutôt la
14 solution à envisager plutôt que l'augmentation des
15 employés pour faire les travaux ou...

16 R. Écoutez, si vous augmentez le nombre de cadres ou
17 de surveillants, à ce moment-là, ça va vous coûter
18 plus cher avec le privé. Donc, peut-être avoir une
19 sorte de... pourquoi ne pas permettre d'avoir une
20 certaine équipe cols bleus pour les concurrencer
21 les entreprises privées sur place? Puis nous, on
22 parle pas d'aller engager, embaucher mille (1000),
23 deux mille (2000) cols bleus de plus demain matin,
24 on parle de faire une équipe par arrondissement, on
25 parle de peut-être six, quatre menuisiers, deux

1 journaliers, des chauffeurs qui vont passer. Donc,
2 c'est pas... nous, ce qu'on demande ici, c'est
3 vraiment des... pour vraiment sur l'expertise. On
4 pense que d'ajouter des surveillants de chantier,
5 ça peut arriver mais comme...

6 Q. **[52]** Expertiser?

7 R. Expertiser, ça peut aider, mais le problème, puis
8 on l'a vu ici à la Commission Charbonneau, c'est
9 qu'il peut y avoir des ententes, il peut y avoir de
10 la collusion. Si un entrepreneur privé va se
11 chercher une marge de profit de vingt-cinq (25),
12 trente pour cent (30 %) pour faire ses trottoirs,
13 vous avez beau mettre quinze (15), vingt (20)
14 surveillants, ça changera rien sur le... le prix
15 final. Au contraire, ça va même vous coûter plus
16 cher. Surtout que si vous avez une équipe à
17 l'interne qui a besoin juste de deux surveillants
18 parce que vous avez un meilleur contrôle puisque
19 c'est votre équipe interne, bien à ce moment-là, il
20 pourrait y avoir un avantage pour l'ensemble des...
21 des contribuables de la Ville puis pour la Ville
22 elle-même. Donc, c'est vraiment d'avoir un joueur
23 de plus dans les trottoirs.

24 Nous, on est un peu stupéfait de... de la
25 réaction du maire de Montréal actuellement. On

1 s'était attendu, après les révélations, là, sur le
2 cartel des trottoirs, on se serait attendu à ce
3 qu'il y ait une réponse politique ferme. On
4 s'attendait à ce que la Ville de Montréal dise :
5 « Bien on va mettre sur pied des équipes de
6 trottoirs dans tous les arrondissements de
7 Montréal, à tout le moins pour savoir qu'est-ce que
8 c'est faire un trottoir. »

9 Une ville au Québec qui fait pas de
10 trottoirs, c'est un peu surprenant. C'est quand
11 même, permettez-moi l'expression, c'est un peu son
12 « core business » ou son fond de commerce à une
13 ville, c'est de rendre des services publics. Si
14 vous avez même pas quatre ou six cols bleus qui
15 sont capables de faire un trottoir, bien ça laisse
16 la porte à... grande ouverte à des entreprises
17 privées qui vont... qui vont soumissionner à des
18 prix trop élevés.

19 Q. **[53]** O.K. Et ce sera ma dernière question. Vos
20 propositions concernant la transparence ont
21 principalement trait à la Loi d'accès à
22 l'information. Est-ce que vous avez d'autres
23 propositions à ce sujet et quels bénéfices et
24 inconvénients associez-vous à une plus grande
25 transparence?

1 M. DENIS BOLDUC :

2 R. C'est sûr que dans le domaine des municipalités,
3 ils sont assujettis à la Loi sur... d'accès à
4 l'information. Par contre, ce qu'on constate, c'est
5 que soit les documents sont incomplets, il y a
6 beaucoup d'informations qui manquent, soit qu'on
7 allonge de façon volontaire, nous on dit de façon
8 volontaire les délais pour répondre et... et on
9 conteste et la... la Commission d'accès à
10 l'information, si on fait appel, il y a des délais
11 supplémentaires. Alors, il faudrait trouver une
12 façon pour que les... un... un, forcer les... les
13 municipalités à donner plus rapidement les... les
14 informations qui sont demandées.

15 Q. [54] Mais quelles informations?

16 R. Bien par exemple, on peut demander des informations
17 sur... là, vous voulez pas qu'on parle des... des
18 déchets ou du déneigement, mais c'est un exemple
19 que je peux vous donner. Par exemple, on demande...
20 on a demandé à Québec des informations pour obtenir
21 le coût, pour essayer d'évaluer justement le coût
22 des déchets qui ont été donnés au privé et faire
23 une comparaison par rapport à ce que ça coûterait
24 par rapport aux cols bleus, donc il y a des... et
25 ça a été compliqué.

1 On n'a pas été capable d'avoir les
2 informations. Et finalement bien, on a eu les
3 informations en négociation, à la clôture des
4 négociations. Et donc, c'est des informations qui
5 nous permettent d'avoir... justement de faire ces
6 évaluations-là.

7 Et je donne l'exemple des déchets à Québec,
8 mais ça pourrait être la même chose si on... on
9 transposait ça dans... dans une ville qui fait...
10 qui donne un contrat, par exemple, pour les
11 trottoirs à Châteauguay ou à... ou à Varennes.

12 Combien ça coûte réellement? Qu'est-ce
13 qui... De quoi... C'est quoi le contrat exact qui a
14 été donné à... à l'entreprise privée? Puis par
15 rapport à ce que, nous, on serait capable de faire,
16 faire nos évaluations. Comment on pourrait livrer
17 exactement la même chose et combien ça coûterait?
18 Puis après ça, faire des comparaisons avec... des
19 pommes avec des pommes, des oranges avec des
20 oranges, mais c'est difficile souvent d'avoir
21 des... des informations. Je sais que Pierre-Guy en
22 a... a piloté plusieurs dossiers comme ça.

23 M. PIERRE-GUY SYLVESTRE :

24 Peut-être une proposition très concrète. Le
25 ministère des Affaires municipales propose des

1 indicateurs de gestion, montrer tout ce qui a été
2 utilisé par la ville pour les calculer, les mettre
3 sur le site Internet par exemple. Il y a des villes
4 sur lesquelles c'est très difficile d'obtenir les
5 indicateurs de gestion.

6 Pour la Ville de Montréal, le faire par
7 arrondissement, des indicateurs de gestion pour
8 tous les travaux par arrondissement d'une manière
9 très détaillée, ça, ce serait très utile. Pour des
10 plus petites villes, bien, s'assurer que les
11 indicateurs de gestion sont bien calculés et puis
12 que... que le citoyen ou, bon... le citoyen puisse
13 avoir accès à l'ensemble des données qui ont servi
14 à calculer l'indicateur de gestion.

15 Je vais vous donner un exemple, je termine
16 avec ça. À la Ville de Châteauguay, dans leur
17 rapport financier, sur les masses salariales, quand
18 vous regardez la masse salariale totale Col blanc,
19 Col bleu, policier, pompier et vous divisez par le
20 nombre de TC équivalent à temps complet, vous
21 arrivez au même salaire pour tout le monde.

22 Mais, ça, le ministère des Affaires
23 municipales l'empêche pas, c'est qu'ils nous disent
24 « bon, bien, eux, ils l'ont consolidé dans... dans
25 une colonne comptable « Masse salariale ». »

1 Mais, nous, on aimerait avoir plus de
2 détails là-dessus, puis on aimerait que le
3 ministère des Affaires municipales contraigne,
4 force les municipalités à donner ces indicateurs-là
5 le plus rapidement possible et le plus facilement
6 possible, pas un an après sur le site du ministère
7 des Affaires municipales, mais sur leur site et
8 puis qu'ils... qu'ils nous donnent les indicateurs
9 de gestion budgétés, donc leurs prévisions, mais
10 aussi ceux qui sont réalisés, là, les coûts réels.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Maître Tremblay, ça va. Alors, je vous remercie
13 infiniment pour votre mémoire, Messieurs.

14 R. Merci.

15 M. DENIS BOLDUC :

16 Merci. Merci, Madame.

17 Me SIMON TREMBLAY :

18 Donc, selon l'horaire prévu, c'est le temps de
19 prendre la pause.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Parfait.

22 Me SIMON TREMBLAY :

23 Donc, on reprend à onze heures vingt (11 h 20).

24 Merci.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait. Je m'excuse, je n'ai pas demandé si...

3 maître Boucher, vous avez des questions et si

4 l'autre partie... si les parties ont des questions.

5 Non.

6 Me SIMON TREMBLAY :

7 Bien, de toute façon...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Oui, c'est vrai. Vous avez raison.

10 Me SIMON TREMBLAY :

11 ... ils vont passer par moi s'ils en ont.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Exactement.

14 Me SIMON TREMBLAY :

15 Merci.

16 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

17 REPRISE DE L'AUDIENCE

18

19 _____
(11:22:05)

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Bonjour.

22 Me SIMON TREMBLAY :

23 Alors, Madame la Présidente, Monsieur le

24 Commissaire, tel qu'annoncé, là, avant la pause,

25 nous en sommes maintenant rendus, là, au Syndicat

1 de la fonction publique et parapublique du Québec,
2 SCF... SFPQ, pardon, et donc la présentation sera
3 faite par Lucie Martineau, présidente générale et
4 Louis-Joseph Saucier qui est conseiller à la
5 recherche. Donc, Madame la Greffière, si c'était
6 possible pour vous d'assermenter les témoins.
7 Merci.

8 LA GREFFIÈRE :

9 Je vais vous demander de vous lever pour être
10 assermenté, s'il vous plaît.

11

12

13

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce seizième (16e)
2 jour du mois d'octobre,

3

4 A COMPARU :

5

6 LUCIE MARTINEAU, présidente générale du SFPQ

7

8 LOUIS-JOSEPH SAUCIER, conseiller syndical au
9 service de la recherche et de la défense au SFPQ

10

11

12 LESQUELS affirment solennellement ce qui suit :

13

14 Mme LUCIE MARTINEAU :

15 Bien, d'abord, merci de nous entendre. Notre
16 organisation a réclamé cette Commission d'enquête-
17 là depuis le mois d'août deux mille neuf (2009). On
18 représente évidemment des employés qui travaillent
19 en majorité au gouvernement du Québec dans les
20 professions de soutien technique et ouvriers. Et
21 puis évidemment des employés qui sont témoins de
22 signes quelquefois de mauvaise gestion, mais qu'ils
23 ne sont pas protégés et je vais y revenir.

24

25 En fait, on fera pas l'historique qu'on a
fait dans notre mémoire pour établir le portrait de

1 la situation. Je pense que la Commission a été
2 largement saisie de ce que nous avons indiqué comme
3 historique. On va plus s'attaquer dans la
4 présentation à identifier les causes derrière ces
5 problèmes-là et avancer, évidemment, des pistes de
6 solutions et des recommandations.

7 Le cas du ministère des Transports,
8 évidemment, c'est le plus gros donneur d'ouvrage en
9 construction au Québec, autant par l'ampleur des
10 chantiers que par la valeur des contrats qu'il
11 donne.

12 À l'origine, il y a déjà des risques à
13 cause de la hausse des contrats qui sont donnés.
14 Même avec des meilleures règles de gestion en
15 matière d'octroi des contrats, si on additionne la
16 hausse de tous ces contrats-là, la diminution des
17 effectifs qu'il y a eu depuis les années quatre-
18 vingt-dix (90), la diminution de l'expertise reliée
19 à cette diminution-là, on augmente les risques de
20 façon exponentielle.

21 En fait, à la page 7 de notre mémoire, vous
22 allez voir la valeur totale des contrats donnés est
23 passée, dans les dix (10) dernières années, de cinq
24 cent quatre-vingt-trois millions (583 M\$) à près de
25 trois milliards (3 G\$). Alors, le premier facteur

1 pour nous, c'est vraiment l'augmentation des
2 investissements routiers qui ont quadruplé
3 depuis... entre deux mille trois (2003) et deux
4 mille douze (2012). Et vous allez voir la plus
5 forte augmentation évidemment, c'est à partir de
6 deux mille sept (2007), après la chute du viaduc de
7 La Concorde.

8 Évidemment, réinvestir dans nos routes, là,
9 c'est positif. Ça faisait près de vingt (20) ans
10 que le réseau routier était laissé... un peu du
11 laisser-aller. Mais, est-ce que ça devait se
12 traduire par une augmentation de la sous-traitance
13 autant que ça? Nous, on croit que non, on aurait dû
14 faire faire des travaux à l'interne.

15 Le deuxième facteur lié à ça, évidemment
16 c'est le déclin de l'effectif qui est passé en deux
17 mille trois (2003) de sept mille sept cent quatre
18 (7704) à six mille quatre cent quatre-vingt-
19 quatorze (6494) en deux mille douze (2012).
20 Quoique, bon, il y a eu une légère augmentation
21 pour certaines catégories.

22 Dans les catégories où je... que je
23 représente, c'est vraiment la diminution nette des
24 techniciens de travaux publics, personnel de
25 soutien, techniques et ouvriers. Et je ne compare

1 pas à mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990) où il y
2 avait quand même douze mille (12 000) effectifs au
3 ministère des Transports.

4 En fait, oui, il y a plusieurs facteurs,
5 puis on en a discuté un peu ce matin aussi. Il y a
6 eu, oui, l'atteinte du déficit zéro, des gels
7 d'effectifs, il y a eu une micro-organisation, mais
8 on sait pas posé la question, en diminuant les
9 effectifs, on allait payer plus cher pour
10 l'expertise externe, c'est-à-dire la sous-
11 traitance.

12 En deux mille dix (2010), nous, notre
13 organisation, on a déposé au Vérificateur général
14 et à l'unité anticollusion, un rapport qui fait
15 le... qui... qui fait la nomenclature de toute la
16 sous-traitance au ministère des Transports où on a
17 des comités où l'employeur est censé nous dire
18 pourquoi il va en sous-traitance. Dans quatre-
19 vingt-quatre pour cent (84 %) des cas, il indique
20 que c'est un manque d'effectifs. Donc, on parle
21 même pas est-ce que ça coûte plus cher ou moins
22 cher, c'est carrément un manque d'effectifs. Et il
23 met la faute sur le Conseil du trésor qui, lui,
24 limite les ETC ou les équivalents à temps complet.

25 Le troisième facteur était vraiment la

1 présomption que la sous-traitance, ça coûtait moins
2 cher. Là, je dis... je le mets à l'imparfait parce
3 que, dans les dix (10) dernières années, moi, j'ai
4 toujours été la porte-parole, de dire que la sous-
5 traitance coûtait plus cher puis, au début, on me
6 croyait pas. Aujourd'hui, on commence à me croire,
7 même que le ministère lui-même et le gouvernement
8 lui-même admet que la sous-traitance est plus
9 coûteuse. On a cité des... des exemples dans notre
10 mémoire sur le bilan juste d'une activité, qui est
11 le scellement de fissures, où c'est l'employeur qui
12 dit que le coût est largement inférieur quand il
13 fait faire... et ça, je vous dis, c'est avantages
14 sociaux inclus, dans les grilles d'analyse de sous-
15 traitance.

16 À l'annonce de la... la ministre
17 Courchesne... bon, on appelait ça les actions
18 concertées, en deux mille onze (2011), la ministre
19 a reconnu que, si elle embauchait neuf cent
20 soixante-dix (970) ETC supplémentaires, elle ferait
21 des économies de trente-quatre millions (34 M).
22 Alors, évidemment, il y a également une recherche
23 qu'on a citée, de l'IRIS, qui dit que les contrats
24 en sous-traitance, ça coûte plus cher. Et plus
25 cher... souvent plus cher que prévu, donc on parle

1 des avenants, mais il y a aucune conséquence au
2 dépassement de ces coûts-là.

3 Quatrième facteur pour nous est bien la
4 redéfinition du rôle de l'État. Et là... on appelle
5 ça, la nouvelle gestion publique, où on prône qu'on
6 dissocie les fonctions stratégiques des fonctions
7 opérationnelles. La logique même de créer une
8 agence au ministère des Transports découle de cette
9 nouvelle gestion là et ça met, en tout cas, un
10 péril l'imputabilité politique qu'il y a autour du
11 ministère des Transports.

12 On vous met un exemple également dans notre
13 mémoire, qui est la privatisation du Centre de
14 signalisation, communément appelé l'usine de
15 panneaux, on appelait ça comme ça. Ils l'ont
16 privatisée parce qu'il était pas... ils disaient
17 qu'il était pas dans sa mission... quoiqu'elle
18 était reconnue ses prix, la qualité et le délai. Et
19 depuis qu'elle est privatisée, on a des problèmes
20 de qualité, de délai et de dépassement de coûts.
21 Alors, c'était dans notre rapport également, remis
22 au vérificateur général en deux mille dix (2010).

23 En fait, monsieur Gagnon, ce matin, l'a dit
24 mais le vérificateur interne également du ministère
25 des Transports, dans une pièce qui vous a été

1 déposée, la 38P-1582, dit :

2 L'État devient un simple gestionnaire
3 de contrats, il se comporte comme un
4 partenaire d'affaires plus qu'en
5 autorité publique.

6 Ce qui est vraiment pas correct, à notre avis. On
7 devient, en plus captifs des fournisseurs. Alors,
8 là j'ai pas amené toutes les... ce qui est sorti
9 dans les médias où on cherche des consultants
10 pour... payer pour trouver d'autres consultants,
11 là, on en a vu quelques... quelques exemples comme
12 ça dans les médias.

13 Il y a eu un deuxième... un rapport... le
14 deuxième de SECOR-KPMG, qui a été commandé par le
15 ministère des Transports. Dans le deuxième on
16 indique que les avenants qui sont au contrat ne
17 font jamais l'objet d'une autorisation préalable ou
18 formelle d'exécution des travaux. C'est assez
19 inquiétant.

20 Ce qui nous amène à nos recommandations.
21 Bon, la première qu'on... trois principes
22 directeurs, en tout cas. On devrait éviter de
23 donner des contrats en sous-traitance lors
24 d'activités récurrentes. Et surtout lorsqu'elles
25 coûtent plus cher à l'externe. Si on a un souci de

1 saine gestion des deniers publics, on devrait
2 évaluer le fait de le rapatrier. C'est récurrent et
3 en plus ça coûte plus cher, donc faisons-le.

4 Avec le Conseil du trésor et le ministère
5 des Transports, on devrait également favoriser
6 l'attraction et la rétention du personnel. Et là...
7 bien, renforcer, bon, on en a que... renforcer
8 l'effectif, mais surtout l'expertise. Là on a
9 quelques annonces que je vais vous parler... quand
10 madame Noël est venue déposer ici, mais renforcer
11 l'expertise interne du ministère puis négociation
12 après négociation, on amène des solutions aux
13 tables de négociation, on a des lettres d'entente
14 et ça ne donne jamais rien.

15 Il est essentiel également pour nous de
16 préserver la reddition de comptes, l'imputabilité
17 politique du ministère, autant pour ses
18 responsabilités stratégiques que ses
19 responsabilités opérationnelles. En fait, nous
20 demandons, humblement à la Commission, de se
21 prononcer contre le principe de faire des agences
22 avec le ministère des Transports. En fait, dans
23 notre mémoire, en annexe, vous allez voir que ceux
24 et celles qui voulaient... qui avaient plus
25 d'engouement pour avoir une agence au ministère des

1 Transports et bien c'est l'Association des
2 constructeurs de routes et grands travaux du
3 Québec. Alors, on vous a mis les annexes, on a les
4 rapports également de ces personnes-là, qui
5 proposaient... rapport après rapport, parce qu'on
6 en a deux, de faire une agence avec soit un pan de
7 mur des transports ou bien, donc, l'ensemble pour
8 la dernière.

9 On a les propositions pour les catégories
10 d'emplois également qu'on représente. Alors,
11 évidemment, chez nos ouvriers, qui sont les cols
12 bleus, plus d'entretien d'été et d'entretien
13 d'hiver. Ce qui fait qu'on favorise la rétention,
14 l'attraction, parce qu'on arrête de créer des
15 postes à demi-temps, là, des saisonniers qui font
16 pas beaucoup d'argent par année, et qu'on crée un
17 poste à temps plein avec la même catégorie
18 d'emploi.

19 Également, rétablir - et ça, monsieur
20 Gagnon de l'APIGQ en a parlé ce matin - rétablir
21 les laboratoires régionaux du ministère des
22 Transports. Évidemment, là, les laboratoires
23 actuellement où est-ce qu'on fait faire les tests,
24 c'est des laboratoires qui appartiennent aux firmes
25 de génie-conseil.

1 parlé - les ingénieurs, techniciens, ouvriers, ça
2 travaille tous en équipe, puis les professionnels,
3 ça travaille tous en équipe aux transports. Donc,
4 il devrait y avoir des centres d'expertise qui
5 comprennent des équipes qui sont capables d'aller
6 vérifier ce qui se fait à l'externe, puis si c'est
7 correct, et si le plan et devis est conforme
8 également à l'expertise qu'ils ont. Mais compte
9 tenu qu'on a perdu l'expertise, on est en train
10 d'embaucher des sous-traitants pour surveiller
11 d'autres sous-traitants, ça n'a aucun bon sens.
12 Donc, il faut vraiment qu'on revienne avec ça,
13 vraiment des centres d'expertise.

14 Là où je veux également... la promesse des
15 neuf cent soixante-dix (970) ETC de madame
16 Courchesne en deux mille onze (2011). Ici, le
17 tableau qui vous a été déposé par madame Noël, qui
18 est la pièce 206P-2107, nous, on n'est pas
19 d'accord, ça n'arrive pas avec les bons chiffres.
20 Et c'est les chiffres du ministère des Transports
21 que je vais vous donner. En fait, c'est pas que
22 c'est pas bon. C'est que ça a été pris en deux
23 mille douze (2012), mais l'annonce des actions
24 concertées, c'est deux mille onze (2011). Donc, on
25 doit revenir aux chiffres de deux mille onze

1 (2011). Et là où il y a eu une saignée dans les
2 emplois, c'est en deux mille onze (2011). Il y a eu
3 treize cent cinquante-quatre (1354) emplois nets
4 enlevés en deux mille onze (2011). Donc, on peut
5 bien avoir embauché de deux mille douze (2012) à
6 deux mille treize (2013), mais si on en a perdu
7 treize cent cinquante-quatre (1354) en deux mille
8 onze (2011), moi, les vrais chiffres avec quoi...
9 avec ce que j'arrive... on avait indiqué cent
10 soixante-seize (176) ingénieurs, j'arrive à cent
11 soixante-quinze (175); les techniciens de travaux
12 publics étaient à cent quarante-cinq (145), c'est
13 pas vrai, c'est cinquante-cinq (55); et toutes les
14 autres ressources, donc on parle cadres,
15 professionnels, ouvriers, personnel de bureau et
16 autres techniciens, elle avait indiqué cent
17 quarante et une (141) ressources en plus, j'arrive
18 à mille deux cent dix (1210) en moins. Alors,
19 évidemment... Et dans ce mille deux cent dix
20 (1210), je vous le dis, c'est onze cent quarante-
21 six (1146) ouvriers. Alors, c'est dans la classe de
22 cols bleus.

23 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

24 La pièce, c'est 206P-...

25

1 Mme LUCIE MARTINEAU :

2 Oui, 2107. Ensuite, on pourrait pas passer sous

3 silence que le Conseil du trésor laisse la

4 situation se détériorer. Nous avons eu, je ne sais

5 pas combien de lettres d'entente, j'ai les numéros

6 en tête : la lettre 14, la lettre 6, des dates de

7 travail sur l'attraction-rétention, des comités

8 paritaires... Écoutez, on est en comité paritaire,

9 il y a les ingénieurs, les professionnels, les

10 personnels de techniciens - on est tous ici, on est

11 tous ici, puis il y a du monde qui a travaillé avec

12 nous sur ces lettres-là - le Conseil du trésor met

13 fin aux travaux de la lettre d'entente, et puis la

14 sous-ministre nous écrit pour nous dire « on met

15 fin, » carrément, en avril deux mille treize

16 (2013). Et puis, la sous-ministre des Transports,

17 elle me dit : « Moi, je signerai pas le rapport

18 paritaire qu'on a fait avec vous où il siégeait. »

19 Bien là, c'est parce que là, c'est une mascarade,

20 ça. Alors, il faut vraiment qu'on s'attaque. Et les

21 promesses qui avaient été faites en deux mille onze

22 (2011) ne sont pas concrétisées en deux mille

23 quatorze (2014). Alors, ça, je pense qu'il faut que

24 la Commission dise au gens de faire leurs devoirs.

25

1 On va terminer avec l'après Commission.
2 Parce qu'un jour, elle va arrêter. Nous
3 recommandons, évidemment, une loi pour la
4 protection. Il y en a qui appellent ça des
5 dénonciateurs, d'autres appellent ça des
6 divulgueurs... divulga... moi, j'aime mieux les
7 lanceurs d'alertes, mais en tout cas. Chacun son
8 terme, ça vise la même chose. Il y a bien des
9 dérives qui auraient pu être évitées. Ça a pris un
10 ingénieur à la retraite pour que ça brasse un peu.
11 Elle a pris... puis pour que monsieur Duschesneau
12 vienne aux Transports, pour que d'autres puissent
13 lui parler. Et on sait le rapport qui a découlé.
14 Donc, vraiment ça, là, c'est indéniable et je pense
15 que beaucoup de personnes puis pas juste les gens
16 qui représentent les gens dans la fonction
17 publique, mais d'autres sont venus ici le dire, ça
18 prend vraiment une loi là-dessus.

19 Nous recommandons également la tenue d'une
20 enquête comme celle-ci pour les contrats en
21 informatique et je sais que ce n'est pas votre
22 mandat. C'est pour ça qu'on après... oui, pour pas
23 se faire chicaner. On appelle ça « après la
24 Commission » parce que... et je veux pas dire ici
25 qu'il y a de la collusion ou de la corruption, mais

1 tous les mêmes ingrédients sont là. Puis là, je
2 vous parle pas du pharmaceutique parce que là, vous
3 allez m'arrêter, c'est sûr. Mais il y a le nombre
4 de contrats qui sont donnés, la valeur des contrats
5 qui sont donnés, les dépassements de coûts et les
6 fiascos qu'on constate dans les journaux, la
7 dépendance du Gouvernement du Québec et le peu de
8 compagnies qui obtiennent les grands contrats.
9 Alors, c'est tout les mêmes ingrédients qu'on a vus
10 avant la Commission sur la construction et on est
11 là, nous, évidemment, pour vous sensibiliser à
12 l'après Commission. Et c'est sûr qu'on le fera pas
13 juste ici, là. On le fait partout puis on n'arrête
14 pas de le faire puis... Alors ça termine ma
15 présentation puis ça nous a fait vraiment plaisir
16 d'être entendus.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci infiniment de votre présentation et de votre
19 mémoire. Maître Tremblay?

20 (11:39:00)

21 Me SIMON TREMBLAY :

22 Oui, quelques petites questions. Donc bonjour.

23 Q. **[55]** Peut-être sur la dernière... bien pas la
24 dernière mais la dernière recommandation dans notre
25 mandat sur la protection des dénonciateurs. Peut-

1 être... je pose la question à froid, là, j'en
2 conviens, si vous êtes en mesure de répondre, mais
3 peut-être, quel rôle pourrait jouer le syndicat à
4 ce niveau-là parce que c'est... législativement, ça
5 peut être pas facile, mais faisable d'avoir des
6 protections, des immunités et tout, mais une fois
7 retourné dans le milieu du travail et dans le
8 contexte du travail, comment le syndicat peut-il...
9 quel rôle pourrait-il jouer à ce niveau-là parce
10 que législativement, c'est sûr qu'on peut créer des
11 présomptions dans la loi que s'il y a un
12 congédiement ou un déplacement, un peu comme
13 l'article 15 du Code du travail, mais de façon
14 pratico pratique, est-ce que le syndicat pourrait
15 être appelé à jouer un rôle pour protéger les
16 dénonciateurs dans le milieu du travail et non
17 quant aux recours d'immunité ou de... de...
18 justement d'immunité si la personne a également
19 participé à quelque chose qu'on doit dénoncer, là,
20 mais au niveau de son environnement premier de
21 travail?

22 MME LUCIE MARTINEAU :

23 R. Bien actuellement, ce qu'on voit, les gens, oui,
24 ont peur de dénoncer et puis ils viennent voir leur
25 syndicat, mais après avoir fait je sais pas comment

1 d'essais à l'interne de dire : « Il y a-tu
2 quelqu'un qui va m'écouter? » et puis au lieu de
3 les écouter, on... on les sanctionne. Alors
4 évidemment, quand est arrivé juste l'UPAC qui
5 avait... avait... c'était l'UAC au début, hein,
6 alors il avait indiqué que « venez, les employés,
7 venez nous parler puis dites-nous... » mais
8 évidemment, moi j'ai demandé au sous-ministre de
9 protéger mon monde, là, qui allait parler. Même
10 chose pour la Commission de révision des
11 programmes, là. O.K. Moi, j'ai demandé
12 officiellement au ministre de protéger mon monde
13 qui vont aller parler. Et oui, je pense que les
14 syndicats ont... puis je dis « les » parce que je
15 sais que mes collègues des... les professionnels
16 ont déjà fait, par le passé, même, un projet de loi
17 qui avaient donné à quelqu'un pour... et les
18 syndicats, oui, devraient avoir... parce qu'on les
19 défend ces gens-là, à un moment donné. Puis il faut
20 pas que ça devienne non plus une espèce de... de
21 vengeance non plus puis de... de dénonciation de
22 n'importe quoi non plus.

23 Alors je pense que... et actuellement, nous
24 on a fait des représentations souvent, pas juste
25 mon syndicat, là, plusieurs syndicats de... de la

1 fonction publique et puis on a déjà donné, moi j'ai
2 donné au ministre Coiteux ce qui pourrait avoir
3 l'air d'une loi sur ça. C'est déjà fait, ça. Et on
4 est... oui, on devrait participer. Bien
5 premièrement, on va sûrement être invité si un jour
6 il est là en commission parlementaire et puis je
7 pense que oui, les syndicats devraient avoir un
8 rôle à jouer aussi là-dedans.

9 Q. **[56]** Et juste peut-être pour... sur un élément que
10 vous avez dit dans votre réponse, quand vous dites
11 qu'on a demandé dans le cadre de l'UAC, quand l'UAC
12 faisait son enquête et peut-être d'autres enquêtes
13 du genre, a demandé au ministre ou au sous-ministre
14 de protéger vos membres, quelle est la réponse?
15 Est-ce qu'on a une réponse favorable quand même
16 quand on fait une demande?

17 R. Dans le cas de l'UAC, j'ai eu une réponse
18 favorable.

19 Q. **[57]** O.K.

20 R. Actuellement, je n'ai pas de réponse sur la
21 commission de révision des programmes, mais je l'ai
22 demandée.

23 Q. **[58]** O.K.

24 R. Deux fois.

25 Q. **[59]** D'accord.

1 (11:42:14)

2 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

3 Q. **[60]** Si vous me permettez, sur cette question-là de
4 dénonciation. Vous suggérez d'aller au protocole du
5 citoyen, pour connaître un peu la boîte, ça
6 m'étonne un peu. Parce qu'une dénonciation dans un
7 contexte où un fonctionnaire serait... assisterait
8 à un acte de collusion ou de corruption, est-ce
9 que... les gens de ce matin proposaient plutôt
10 d'avoir un seul endroit et c'est l'UPAC. Qu'est-ce
11 que vous en pensez de ça, vous?

12 R. On n'est pas fermés à ça. Ce qu'on a vraiment
13 voulu, là, c'est pas créer une nouvelle structure.
14 Hein, on... je pense que c'est un consensus, là,
15 sur la création de structures. Ça fait qu'on a
16 cherché à faire c'est trouver où était... Mais si
17 l'Unité... l'UPAC était d'une façon permanente,
18 pourquoi pas? Il y a pas de problème. Ça prend une
19 place, par exemple. Vraiment.

20 Q. **[61]** Et vous pensez pas... et vous pensez que
21 présentement les gens ne savent pas vraiment où
22 cogner à l'heure actuelle?

23 R. Écoutez, je connais des gens, personnellement, qui
24 sont allés pour dénoncer à l'UPAC, mais l'UPAC, là,
25 elle a également un mandat qui est écrit et, si ça

1 fait pas partie du mandat, même si c'est de la
2 mauvaise gestion... c'est de la mauvaise gestion.
3 Je connais des personnes physiques, là, qui sont
4 allées dénoncer à l'UPAC, mais leur dénonciation
5 n'a pas été retenue.

6 Q. [62] Non, mais en mauvaise gestion, je peux
7 comprendre, il y a d'autres endroits, là, donc...

8 R. Oui, mais c'est de la...

9 Q. [63] Une fonction que je connais bien, ça peut être
10 une porte, là.

11 R. Oui, oui, c'est sûr, ça va... justement, je suis
12 rendue au vérificateur général, là. J'ai tout fait,
13 là, mais je vais être rendue là.

14 Me SIMON TREMBLAY :

15 Q. [64] Du moins, peut-être... peut-être un peu sur ce
16 sujet-là, minimalement, recommander des campagnes
17 de sensibilisation ou d'information...

18 R. Oui.

19 Q. [65] ... notamment des fonctionnaires pour savoir
20 où se plaindre selon la situation. Parce
21 qu'effectivement, si c'est hors mandat de la
22 Commission, non; si c'est hors... ce n'est pas un
23 acte criminel, donc l'UPAC n'a pas vraiment
24 compétence, donc peut-être éclairer les membres de
25 la fonction publique ça pourrait être une bonne

1 chose?

2 R. Mais là ça prend une loi, là. Parce que...

3 Q. **[66]** Non, non, je suis d'accord, mais avez-vous...

4 R. Actuellement, là, oubliez ça, on leur dit : « Si
5 t'as pas la protection, fais-le pas. » Bon, là il y
6 a un jugement, là, qui vient de sortir, ça devrait
7 être mieux mais... Il va falloir, là... puis, nous
8 aussi, on a des... on a des... des recours déposés
9 à différents endroits qui vont probablement être
10 entendus bientôt.

11 Q. **[67]** Donc je dois comprendre de votre dernière
12 réponse que, de façon pratico pratique, l'absence
13 de protection est un énorme problème à la
14 dénonciation?

15 R. Un énorme. Vraiment. Ça n'a aucun bon sens. Moi, ça
16 fait vingt-cinq (25) ans, là, que je suis
17 représentante syndicale, dont vingt (20) ans à
18 temps plein, et il y a des dossiers qu'on... on
19 passe par la Commission d'accès à l'information
20 pour pas qu'ils ciblent la personne qui,
21 finalement, est venue nous voir, O.K., de crainte
22 que cette personne-là ait des sanctions. Puis on
23 l'a vu beaucoup, là, on a eu beaucoup de dossiers
24 comme ça avec des sanctions. Et là je parle pas
25 d'une personne qui est allée devant les médias pour

1 dire : « Ça a pas de bon sens le programme de - je
2 sais pas quoi, là - un programme gouvernemental. »
3 On parle pas de ça. On parle d'une personne qui est
4 allé voir son gestionnaire, qui a pas écouté; il
5 est allé voir un autre gestionnaire, qui a pas
6 écouté; il est allé voir après ça son syndicat, qui
7 a écouté, mais qui sait très bien qu'il va être
8 ciblé s'il sort ça, le syndicat. Puis, en plus, il
9 a fini par avoir... Le syndicat, ce qu'il a fait,
10 là, je le sais, c'est moi, alors, le syndicat, ce
11 qu'il a fait, il est allé au Conseil du trésor
12 sous... pour rencontrer des cabinets ministériels
13 sous deux... deux différents gouvernements en plus,
14 avec le même dossier, puis ce qu'il s'aperçoit
15 après c'est que, la personne, elle a eu des
16 sanctions. Ça a aucun bon sens.

17 M. LOUIS-JOSEPH SAUCIER :

18 R. Puis, si je peux me permettre...

19 Q. **[68]** Oui.

20 R. ... souvent le... le réflexe des gestionnaires
21 c'est de voir s'il y a pas eu dérogation au code
22 d'éthique ou au devoir de réserve.

23 Mme LUCIE MARTINEAU :

24 R. Des enquêtes internes.

25

1 M. LOUIS-JOSEPH SAUCIER :

2 R. Eh voilà. Donc, nécessairement, ça... Alors que
3 s'il y avait une loi, bien, notre organisation
4 verrait à l'application de la loi, notamment par
5 l'entremise...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. [69] C'est ça, donc s'il y avait une loi qui
8 encadrerait les lanceurs d'alertes, vous estimez que
9 ce serait... la bonne voie où porter plainte ce
10 serait chez le syndicat?

11 Mme LUCIE MARTINEAU :

12 R. Oui, puis on...

13 Q. [70] Auquel appartient...

14 Me SIMON TREMBLAY :

15 Q. [71] Ou, du moins, accompagné du syndicat.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. [72] ... l'employé.

18 R. Accompagné du syndicat, bien sûr. Et puis...

19 Q. [73] Accom... oui.

20 M. LOUIS-JOSEPH SAUCIER :

21 R. On a un service des recours puis, justement, ils
22 travailleraient là-dessus.

23 Me SIMON TREMBLAY :

24 Q. [74] Vous avez combien de membres, vous l'avez
25 peut-être dit au début, je m'excuse?

1 Mme LUCIE MARTINEAU :

2 R. Quarante-deux mille (42 000).

3 Q. [75] Quarante-deux mille (42 000).

4 M. LOUIS-JOSEPH SAUCIER :

5 R. On peut donner l'exemple du document qu'on a
6 transmis.

7 Q. [76] Vous voulez donner un exemple avant qu'on
8 passe à un autre sujet? Allez-y, (inaudible) il y a
9 pas de problème. O.K., allons-y.

10 R. Bien, justement, on vous a transmis... en même
11 temps que l'envoi du... du mémoire, on vous a
12 transmis, de façon confidentielle, un...

13 Mme LUCIE MARTINEAU :

14 R. Ah, oui, tu veux parler de ça?

15 M. LOUIS-JOSEPH SAUCIER :

16 R. Oui. C'était un document qui faisait état d'un
17 « focus group », un groupe de travail, où est-ce
18 qu'il y avait des employés du MTQ qui... auxquels
19 on avait demandé si eux avaient des soupçons de
20 dérapage, disons, on sein du ministère, puis on les
21 a compilés-là, mais malheureusement ces gens-là
22 peuvent...

23 Mme LUCIE MARTINEAU :

24 R. On peut pas les sortir devant les médias.

25

1 M. LOUIS-JOSEPH SAUCIER :

2 R. Non, c'est ça. Ces gens-là pourraient être exposés
3 à des sanctions. Puis ça, déjà, ça date de deux
4 mille neuf (2009). C'est daté. Mais c'est
5 surtout... ça illustre à quel point il y a des gens
6 de l'intérieur qui pourraient parler.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. [77] Alors, je vais vous demander : est-ce que ces
9 informations que vous avez reçues concerneraient
10 des stratagèmes nouveaux qui n'ont pas été mis en
11 preuve par la Commission?

12 Mme LUCIE MARTINEAU :

13 R. Moi, je les ai pas regardés sous cet angle-là,
14 mais...

15 Me SIMON TREMBLAY :

16 Q. [78] Vous nous avez remis le document en question?

17 R. Il est remis avec le...

18 Q. [79] Bon, on pourra à ce moment-là...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. [80] O.K. Parfait. On va regarder.

21 R. Oui. Ce que... Nous, on n'a pas fait d'enquête non
22 plus. On a fait un « focus group » qui fait en
23 sorte que les gens parlaient librement. Et puis, il
24 y a quand même des compagnies de citées là-dedans.
25 Alors, nous, on n'a pas été enquêter. On a dit : La

1 Commission peut-être voudrait savoir ça. Et si elle
2 décide, elle, qu'elle veut pousser autre chose,
3 elle décidera. Mais, nous, on peut pas dénoncer ça
4 parce que les gens qui ont participé à notre
5 « focus group » risquent d'avoir des sanctions.

6 M. LOUIS-JOSEPH SAUCIER :

7 R. Et puis, pour compléter, rien de nouveau par
8 rapport aux stratagèmes de collusion, de
9 corruption, de toute façon, que vous avez déjà
10 étudiés, mais ça illustre le fait que des gens de
11 l'intérieur peuvent savoir, et malheureusement, se
12 sentent loin d'être habilités à parler... à pouvoir
13 parler.

14 Me SIMON TREMBLAY :

15 Q. **[81]** On aurait peut-être pas attendu jusqu'à deux
16 mille neuf - deux mille dix (2009-2010) s'il y
17 avait eu des protections dans les années deux mille
18 (2000)...

19 Mme LUCIE MARTINEAU :

20 R. Bien, c'est évident.

21 Q. **[82]** ... naturellement.

22 R. Le monsieur ingénieur qui a attendu d'être à la
23 retraite, il aurait pu dire avant.

24 Q. **[83]** Autre sujet. Par rapport à votre troisième
25 recommandation, donc vous êtes contre la création

1 d'une agence de transports. J'aimerais seulement
2 vous entendre sur peut-être une réalité qu'on a pu
3 voir sur, je dirais - et je pèse mes mots, mais -
4 confusion de rôle peut-être, la proximité que
5 pouvait avoir le personnel politique ou le choix
6 que pouvaient faire les élus ou le personnel
7 politique par rapport à des contrats ou des choix
8 de priorités, par exemple. On a eu... je comprends
9 que c'est des allégations, mais pour les fins de
10 notre conversation, prenons pour acquis que,
11 effectivement, ces allégations-là sont fondées puis
12 qu'il y a peut-être une confusion, des fois, puis
13 qu'on va... c'est dur de faire la distinction entre
14 l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire et les
15 activités de financement qui pourraient influencer
16 l'exercice de ce pouvoir discrétionnaire-là.

17 Donc, en créant une agence, ça vise d'une
18 certaine façon peut-être à distancer le politique
19 des décisions. Comment vous voyez ça par rapport à
20 votre recommandation de ne pas créer d'agence? Et
21 l'exercice du pouvoir discrétionnaire d'élus qui
22 pourraient, je dis bien - pourraient - être
23 influencés directement ou, surtout, indirectement
24 et indûment par les gens qui financent le parti ou
25 qui fréquentent les activités de financement d'un

1 parti politique en question.

2 R. Bien, nous, premièrement, on a beaucoup de
3 documentation sur les agences puis on en a mis dans
4 notre rapport; les agences à l'étranger avec tout
5 ce que ça a donné, et vous allez constater que
6 c'est pas ça qui fait en sorte... c'est pas
7 l'éloignement du politique et de l'administratif.
8 Si vous voulez l'éloigner, nous, la contre-
9 proposition qu'on faisait...

10 Q. **[84]** Juste... on veut rien...

11 R. Non, mais...

12 Q. **[85]** ... on réfléchit, on discute. C'est...

13 R. Bien, oui. Non, mais il y en a...

14 Q. **[86]** ... c'est des pistes.

15 R. ... il y en a qui voulaient, puis on a fait une
16 contre-proposition...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[87]** Mais quand vous parlez de « vous », c'est dans
19 le sens large.

20 Me SIMON TREMBLAY :

21 Q. **[88]** Oui, on se comprend.

22 R. Oui. Oui. Si les gens veulent éloigner ça, bien,
23 qu'ils créent un organisme qui transforme le
24 ministère des Transports comme la CSST ou comme la
25 Société de l'assurance automobile du Québec. Tu es

1 pas obligé de le mettre hors fonction publique, qui
2 fait en sorte de diminuer l'imputabilité également.
3 Là, le viaduc, ça fait quand même... c'est en deux
4 mille six (2006), hein? Trente (30) septembre,
5 quelque chose comme ça. Il y a pas encore de
6 coupable là-dedans, là. Imaginez-vous s'il y avait
7 déjà une autre agence. Là, c'est où la balle? Elle
8 va aller où, la balle? Alors, le fait de vouloir,
9 mettons, de dire : « Le ministre ne peut pas passer
10 sans un conseil d'administration, » on n'a pas
11 besoin de créer une agence en fonction publique
12 pour faire ça, là. Il y a plein d'exemples dans la
13 fonction publique actuellement, comme la Société de
14 l'assurance automobile du Québec; la CSST est comme
15 ça. Je pense que la Régie des rentes est comme ça.
16 La Commission administrative du régime de
17 retraite...

18 Q. **[89]** Différents organismes...

19 R. Oui. Mais oui.

20 M. LOUIS-JOSEPH SAUCIER :

21 R. Parce que...

22 Q. **[90]** Ils rajoutent...

23 R. ... parce que le principe derrière la promotion des
24 agences, comme ce qui aurait... comme le projet
25 d'une agence de transports ou d'un projet de...

1 d'une agence des infrastructures routières du
2 Québec, c'est de dire : mieux vaut dépolitiser la
3 gestion des fonctions opérationnelles parce que,
4 comme ça, on... on se protège du risque qui
5 interférence avec la politique. Mais il faut pas
6 affaiblir l'imputabilité politique puis la
7 reddition de comptes, au contraire, au contraire,
8 il faut la renforcer, il faut la renforcer.

9 Comme disait justement un ancien ministre,
10 c'est monsieur Lessard, je me souviens pas son
11 prénom comme ça, un ancien ministre des Transports
12 du ministère de la Voirie, il disait : « Après
13 tout, les élus, les ministres, les élus sont élus
14 pour gouverner. Donc la reddition de comptes puis
15 l'imputabilité politique, c'est... en fait, c'est
16 le rempart qu'on a. Eux, ils ont une reddition de
17 comptes, après tout, démocratique. Ils doivent
18 répondre de... de leurs actes envers les autres
19 élus et ultimement, devant les citoyens du Québec.

20 Si... si on délègue plutôt la gestion à
21 un... un CA, bien premièrement, ce sont des gens
22 qui sont nommés, puis on sait d'expérience, ça a
23 été le cas notamment en Europe où est-ce qu'il y a
24 eu un embargo sur la mise en place des... des
25 agences, que souvent, ces agences-là deviennent

1 farouches un peu de leur autonomie puis la
2 transparence, la reddition de comptes est moins au
3 rendez-vous, est moins au rendez-vous.

4 (11:53:31)

5 MME LUCIE MARTINEAU :

6 R. Les ministères, bon, vont... passent à l'Assemblée
7 nationale pour défendre leur crédit à chaque année.
8 Vous voyez pas les agences faire ça, là. Juste ça,
9 là.

10 M. LOUIS-JOSEPH SAUCIER :

11 R. Puis je vous inviterais aussi justement à aller
12 voir... bien déjà en... en annexe de notre mémoire
13 à quel point c'est un projet qui était... qui a été
14 promu par d'abord et avant tout par l'Association
15 des constructions... j'ai pas le...

16 Q. [91] Ça fait le tour des questions que j'avais en
17 ce qui me concerne. Je sais pas si vous en avez?

18 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

19 Q. [92] Vous savez, on a crée l'Agence de revenu du
20 Québec.

21 MME LUCIE MARTINEAU :

22 R. Oui, je le sais.

23 Q. [93] Et est-ce que... justement, je voulais avoir
24 un peu votre point de vue là-dessus, est-ce que
25 vous avez des commentaires un peu sur la création

1 parce qu'un des objectifs de la création de
2 l'Agence, ça va dans le sens de votre
3 recommandation numéro 2, c'était notamment
4 éventuellement peut-être de pouvoir augmenter un
5 peu la rémunération du personnel et les gens de
6 l'Agence, notamment, et bien sûr, en échange d'une
7 plus grande efficacité probablement, là. Est-ce que
8 vous, de votre point de vue, vous avez entendu
9 des... des commentaires là-dessus?

10 R. Ah, mais c'est évident. Un, on a augmenté le nombre
11 de personnel, mais maintenant, avec la nouvelle
12 loi, là, c'est le projet de loi qui est sur la
13 table, ils vont être soumis également au gel des
14 effectifs. Le Conseil du trésor, je ne crois pas
15 qu'il ait les... en fait, ils ont pas augmenté d'un
16 sou la rémunération, sauf pour les hauts dirigeants
17 et les membres du conseil d'administration. C'est
18 ça qu'il y a eu. Et toutes les promesses qu'ils
19 avaient faites pour la sortie de cette agence-là
20 aux employés, bien les promesses sont toutes dans
21 un même document, là, ça s'appelait l'Idée Fisc, du
22 premier (1er) octobre deux mille onze (2011), ne se
23 sont pas réalisées, aucune. Aucune autre
24 classification, aucune rémunération supplémentaire,
25 si ce n'est que même le Conseil du trésor va... va

1 même, par sa nouvelle loi, renforcer son pouvoir
2 sur cette agence-là. Donc, tout ce qui était là
3 puis tous ceux qui étaient là, là, ils sont tous
4 partis aussi. Non, il y a rien, il y a rien si ce
5 n'est que... ils vont plus une fois par année
6 défendre leur crédit à l'Assemblée nationale. Ils
7 font des directives qui sont...

8 Et il n'y a plus de Commission de la
9 fonction publique. Les processus de dotation, de
10 gestion sont tous à l'envers, tous à l'envers, ça
11 n'a aucun bon sens. On pourrait faire une
12 commission juste sur ça.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. [94] Merci infiniment pour vous être présentés et
15 avoir préparé le mémoire que vous avez fait.

16 R. Merci.

17 Me SIMON TREMBLAY :

18 Alors Madame la Présidente, Monsieur le
19 commissaire, pour terminer la matinée, on aura le
20 droit au témoignage de monsieur Richard Perron
21 président et Pierre Riopel, conseiller à la
22 recherche du Syndicat des professionnelles et
23 professionnels du Gouvernement du Québec.

24 J'inviterais donc messieurs Perron et Riopel à se
25 présenter. Merci.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Bonjour, Messieurs.

3 LA GREFFIÈRE :

4 Je vais vous demander de vous lever pour être
5 assermenté, s'il vous plaît.

6

7

8

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce seizième (16e)
2 jour du mois d'octobre,

3

4 A COMPARU :

5

6 RICHARD PERRON, président du SPGQ

7

8 PIERRE RIOPEL, conseiller à la recherche au SPGQ

9

10 LESQUELS affirment solennellement ce qui suit :

11

12 M. RICHARD PERRON :

13 Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire,
14 Mesdames, Messieurs, au nom des vingt-cinq mille
15 cinq cents (25 500) experts du gouvernement du
16 Québec que représente le Syndicat des
17 professionnels du gouvernement du Québec, je suis
18 très heureux de participer au processus de
19 consultation publique de cette Commission.

20 Ma présentation portera sur deux sujets
21 identifiés dans notre mémoire. D'abord les
22 conséquences du recours abusif à la sous-traitance
23 et ensuite, la nécessité d'adopter une loi pour
24 protéger les divulgateurs d'actes répréhensibles.
25 La question de l'Agence étant devenue politiquement

1 hypothétique, et très hypothétique, on pourra en
2 traiter lors de la période de question, mais ça ne
3 fait pas partie de notre présentation.

4 Donc, d'abord la sous-traitance. Nous
5 croyons d'entrée de jeu qu'une des causes majeures
6 de la collusion et de la corruption est liée au
7 recours trop important à la sous-traitance. Ce
8 phénomène s'observe partout dans les marchés
9 publics reliés à l'industrie de la construction et
10 à certains autres domaines. Cette sous-traitance a
11 provoqué une perte importante d'expertise au
12 gouvernement du Québec. À son tour, elle a engendré
13 une forte dépendance envers les firmes privées, une
14 diminution graduelle de la concurrence et des
15 dépassements de coûts importants.

16 Le gouvernement du Québec est un grand
17 utilisateur de sous-traitance. Cela s'illustre par
18 le fait que la valeur des contrats en service
19 professionnel et auxiliaire est passée d'environ
20 neuf cent millions de dollars (900 M\$) en deux
21 mille quatre (2004) à deux milliards quarante et un
22 millions (2,041 G\$) en deux mille treize (2013),
23 elle a donc plus que doublé en dix (10) ans.

24 Au ministère des Transports du Québec,
25 l'évolution des contrats des services

1 professionnels en ingénierie se caractérise par une
2 forte hausse de la valeur de ces contrats. Elle a
3 presque doublé entre deux mille cinq (2005) et deux
4 mille six (2006), passant de quatre-vingt-onze
5 (91 M\$) à cent soixante-dix-sept millions (177 M\$).

6 L'autre, une forte hausse de la valeur des
7 contrats au MTQ qui a, encore une fois, presque
8 doublé, s'est manifestée entre deux mille huit
9 (2008) et deux mille neuf (2009) passant de deux
10 cent trente-quatre (234 M\$) à quatre cent quarante-
11 huit millions (448 M\$). L'ensemble des contrats de
12 services du MTQ était de cinq cent quatre-vingt-
13 douze millions (592 M\$) en deux mille douze - deux
14 mille treize (2012-2013), donc le courant n'a pas
15 été inversé.

16 La valeur des contrats de services en sous-
17 traitance dans les ressources informationnelles de
18 l'ensemble des ministères et organismes de la
19 fonction publique québécoise, elle, a bondi de deux
20 cent dix-huit (218 M\$) à sept cent soixante-dix-
21 huit millions (778 M\$) entre deux mille trois
22 (2003) et deux mille treize (2013), un bond
23 spectaculaire de deux cent cinquante-sept pour cent
24 (257 %).

25 Le pourcentage des dépenses des ressources

1 informationnelles liées à des ressources externes
2 était de cinquante-deux pour cent (52 %) dans la
3 fonction publique québécoise en deux mille huit
4 (2008) et de cinquante-sept pour cent (57 %)
5 l'année précédente pour l'ensemble des ministères
6 et organismes. Ce pourcentage s'est pourtant
7 maintenu de huit (8 %) à vingt-quatre pour cent
8 (24 %) de deux mille quatre (2004) à deux mille
9 huit (2008) pour les gouvernements provinciaux et
10 les États voisins du Québec, aux États-Unis
11 notamment. Cela fait dire au vérificateur général
12 que le Québec repose donc beaucoup plus que
13 d'autres administrations publiques sur des
14 ressources externes quand on se compare.

15 Malgré ces difficultés budgétaires et
16 l'impact sur la masse salariale, le gouvernement du
17 Québec s'entête toujours à recourir davantage à la
18 sous-traitance, même s'il est démontré qu'elle
19 coûte plus cher. Le gouvernement ne fait donc que
20 déplacer la dépense d'un poste budgétaire à un
21 autre qui devient finalement beaucoup plus coûteux.

22 Le SPGQ estime fondamental de changer les
23 mentalités, et ce, afin que tous réalisent, comme
24 nos membres, les vingt-cinq mille cinq cents
25 (25 500) professionnels qui sont bien placés pour

1 voir ce qui se passe, qu'il est scandaleux de payer
2 plus cher pour un bien et un service quand il
3 s'agit de fonds publics.

4 Il nous faut un usage plus judicieux de
5 l'expertise publique qui pourrait faire économiser
6 des sommes considérables au gouvernement. Une
7 majorité de contribuables n'a rien contre le fait
8 de payer des impôts, mais elle en veut pour son
9 argent. Elle est contre le gaspillage et elle a
10 soif de transparence.

11 Le SPGQ est conscient que le gouvernement
12 québécois ne peut tout réaliser lui-même, mais
13 comme tous les gouvernements modernes et stratèges,
14 il se doit d'avoir les compétences nécessaires pour
15 gérer une certaine sous-traitance spécialisée et
16 ponctuelles ainsi que divers partenariats
17 nécessaires.

18 En coupant dans les effectifs pour réduire
19 le coût des dépenses de l'État québécois, le
20 gouvernement du Québec atrophie l'expertise de sa
21 fonction publique. Il génère ainsi la hausse
22 vertigineuse des coûts de services sous-traités et
23 sa dépendance au secteur privé. La lutte à la sous-
24 traitance gouvernementale abusive doit donc devenir
25 une priorité.

1 Pour ce faire, le SPGQ propose qu'un
2 gouvernement examine la possibilité d'établir un
3 cadre de référence pour connaître les coûts et pour
4 estimer les économies avant... afin de faciliter
5 l'analyse des options sous-traitance interne.

6 Que le gouvernement établisse, à l'instar
7 du MTQ, des cibles sectorielles d'accroissement de
8 ratio de travaux à réaliser à l'interne dans
9 l'ensemble du gouvernement du Québec pour les
10 secteurs des technologies de l'information
11 également. En passant, quand on parle au MTQ...
12 quand la sous-ministre au ministère des Transports
13 nous a présenté le projet d'agence du transport et
14 qu'elle nous a dit que l'objectif du Ministère
15 était de passer de cinq pour cent à vingt-cinq pour
16 cent (25 %) du contrôle de la surveillance des
17 chantiers, je croyais être sur une autre planète.
18 Vingt-cinq pour cent (25 %) c'est insuffisant.

19 Il faudrait aussi annoncer rapidement la
20 création de mille cinq cents (1500) nouveaux postes
21 d'employés à temps complet, professionnels et
22 techniciens, dans les secteurs stratégiques.

23 Il faudrait également accroître les
24 salaires de tous les emplois gouvernementaux
25 stratégiques pour conserver et embaucher des

1 professionnels compétents afin de retrouver
2 l'expertise perdue et atteindre un certain nombre
3 de cibles de reconstruction dans l'expertise des
4 divers créneaux stratégiques.

5 Toutes ces actions pourraient, nous en
6 sommes convaincus, engendrer d'importantes
7 économies au trésor public.

8 Devant ce phénomène de recours abusif à la
9 sous-traitance, qui entraîne un gaspillage de fonds
10 publics, le SPGQ tient à faire sa part. En
11 conséquence, j'ai le plaisir de vous annoncer
12 qu'aujourd'hui même nous mettons en ligne un site
13 Internet, qui s'appellera « Le contractuel », qui
14 sera un outil de transparence efficace pour que
15 tous puissent voir quels sont les contrats en sous-
16 traitance et à qui ils sont attribués, et ce, non
17 seulement pour le gouvernement du Québec, mais
18 aussi pour les grandes Villes et universités du
19 Québec. Les journalistes et les citoyens auront, à
20 partir de maintenant, à portée de clic, toutes les
21 informations relatives à ces contrats. Le premier
22 ministre Couillard nous a promis un gouvernement
23 transparent le soir de son élection, voilà une
24 contribution du SPGQ qui pourra l'aider à atteindre
25 cet objectif encore, malheureusement, trop

1 lointain.

2 Maintenant abordons la deuxième partie de
3 notre présentation, celle sur la protection des
4 divulgateurs d'actes répréhensibles. Nous vous
5 parlerons d'abord des mesures à mettre en place,
6 ensuite les intervenants concernés et, finalement,
7 des ressources à y attribuer.

8 Donc, les mesures à mettre en place. Le
9 Québec vit une grave crise éthique causée par des
10 révélations troublantes sur la collusion et la
11 corruption dans l'industrie de la construction.
12 Pour corriger la situation le gouvernement du
13 Québec a mis en place un certain nombre de mesures,
14 notamment pour assainir la gouvernance des firmes
15 qui décrochent les contrats publics. Mais, selon le
16 SPGQ, il reste au gouvernement, entre autres, à se
17 donner d'un instrument législatif complet et solide
18 de protection des divulgateurs. Car le risque de
19 collusion et de corruption augmente
20 significativement dans les environnements dans
21 lesquels le signalement de méfaits n'est pas
22 encouragé ou protégé, comme l'affirme l'OCDE et
23 bien d'autres organisations internationales des
24 plus crédibles.

25 Les nombreux témoignages livrés devant la

1 Commission nous auront appris qu'il n'existe pas un
2 seul portrait pour décrire ceux qui décident de
3 briser la loi du silence et de divulguer des actes
4 répréhensibles. Qu'ils soient entrepreneurs,
5 syndicalistes, ingénieurs ou autres, les
6 divulgateurs ont cependant en commun une soif
7 d'éthique. Avoir un sens de l'éthique, par contre,
8 ne suffit pas pour devenir un divulgateur car la
9 peur de représailles est ici névralgique. Les

10 Les représailles peuvent prendre
11 différentes formes, harcèlement, intimidation par
12 les pairs, atteinte à la réputation, blocage
13 professionnel - celle-là, elle est très populaire -
14 perte économique, poursuites judiciaires, et
15 caetera. Elles sont bien réelles et il n'y a pas de
16 limite à l'imagination de certains employeurs pour
17 les exercer.

18 Sur cette base et celle des expériences de
19 terrain vécues par ses vingt-cinq mille cinq cents
20 (25 500) professionnels, le SPGQ recommande au
21 gouvernement de se doter d'une loi spécifique sur
22 la protection des divulgateurs d'actes
23 répréhensibles. Cette loi devrait s'appuyer sur les
24 meilleurs principes et pratiques reconnus. Et nous
25 avons fait le tour de ce qui se fait dans le monde

1 avant de déposer notre rapport et notre document de
2 réflexion.

3 Ainsi, elle fera école dans le monde et
4 permettra au Québec de se positionner comme un
5 champion de l'intégrité. Le SPGQ recommande une
6 législation qui soit claire précise, concise et
7 largement diffusée. La portée d'une telle loi doit
8 être large, tant dans le secteur public que dans le
9 secteur privé. Elle doit empêcher toutes formes de
10 représailles envers un divulgateur d'actes
11 répréhensibles.

12 Le fardeau de la preuve doit être inversé
13 pour les divulgateurs de bonne foi afin d'obliger
14 l'employeur à prouver quelconque mesure de
15 représailles n'a pas été prise pour punir une
16 divulgateur. Les femmes en congé de maternité et
17 les représentants syndicaux bénéficient de ce
18 renversement du fardeau de la preuve lorsqu'ils
19 sont victimes de représailles. Pourquoi ne pas
20 l'octroyer aux divulgateurs d'actes répréhensibles
21 comme le recommandait le juge Gomery. Nous
22 insistons lourdement sur cette recommandation car
23 elle est, à notre avis, essentielle à l'efficacité
24 d'une telle loi, comme le pensait le juge Gomery;
25 ce que le gouvernement fédéral s'est bien gardé

1 d'appliquer comme recommandation.

2 La protection de la loi devrait également
3 s'appliquer à un large éventail de types de
4 divulgations, mais cet éventail ne doit pas être
5 limitatif, comme dans le cas du gouvernement
6 fédéral, afin d'englober des cas non prévus. La loi
7 doit protéger contre toute forme de représailles ou
8 de discrimination. La liste des représailles
9 interdites par la loi devrait demeurer ouverte et
10 non limitative pour éviter que l'imagination de
11 certains gestionnaires ne permettent de contourner
12 le régime de protection des divulgateurs.

13 Maintenant, les intervenants. Les
14 divulgateurs devaient avoir la possibilité de
15 divulguer l'information à l'extérieur de
16 l'organisation à une autorité indépendante, comme
17 le protecteur du citoyen ou le vérificateur général
18 - Monsieur Lachance. Cette entité doit être tout à
19 fait indépendante des pouvoirs politiques et
20 administratifs contrairement à ce qui semble être
21 le cas au fédéral. L'organisme indépendant devrait
22 recevoir les plaintes de représailles et jouir d'un
23 pouvoir de recommandation contraignant et de
24 référence aux instances judiciaires appropriées.
25 Vous avez abordé cette question pendant les

1 périodes de questions de ma prédécesseure. Il devra
2 aussi assurer la diffusion des protections prévues
3 par la loi pour favoriser la divulgation d'actes
4 répréhensibles.

5 Parmi les cas qui auraient pu être
6 présentés à cette entité indépendante, mentionnons
7 de celui de Karine Duhamel, qui a témoigné devant
8 cette Commission et qui travaillait pour Genivar,
9 une firme de génie-conseil. Elle a été témoin
10 d'actes répréhensibles de la part de son supérieur
11 immédiat dans le cadre de contrats avec le MTQ et
12 elles les a dénoncés à ses supérieurs. Devant leur
13 inaction, elle tente d'interpeller le syndic et
14 l'Ordre des ingénieurs du Québec, mais en vain.
15 Comprenant que ses supérieurs sont de connivence,
16 elle décide de quitter Genivar. Elle sera par la
17 suite poursuivie par ses détracteurs. Durant dix
18 (10) ans, elle aura de nombreuses difficultés à se
19 trouver un nouvel emploi. Elle finira par vous
20 avouer que, si c'était à recommencer, elle ne
21 dénoncerait pas cet acte de corruption, car le prix
22 à payer était trop élevé.

23 Le cas de l'ancien fonctionnaire de la
24 Ville de Montréal, Robert Rousseau, est encore plus
25 horrible. En mars deux mille treize (2013), il

1 dévoilait à des enquêteurs, dans le cadre de
2 l'enquête concernant l'ex-maire de Montréal,
3 Michael Applebaum, qui fait aujourd'hui face à
4 quatorze (14) chefs d'accusation criminels, dont
5 fraude et corruption, il déclarait... informer les
6 enquêteurs avoir reçu des pots-de vin en argent
7 comptant allant jusqu'à dix mille dollars
8 (10 000 \$) de la part de promoteurs immobiliers qui
9 faisaient des affaires dans l'arrondissement Côte-
10 des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Il s'est suicidé le
11 lendemain de sa déclaration aux enquêteurs avec
12 dans sa poche une clé USB contenant des
13 informations qui ont mené à l'arrestation du maire
14 de Montréal. Il avait confié à un journaliste - et
15 c'est le journaliste qui m'a appelé pour me le
16 dire, la journée même - une partie de ces
17 informations, trois ans auparavant, mais il ne
18 voulait pas les révéler publiquement par peur de
19 représailles.

20 Les ressources, maintenant. Le processus de
21 divulgation devrait être expéditif et doté de
22 mécanismes de suivis rigoureux pour inciter les
23 gens à rompre l'omerta et pour corriger des
24 comportements répréhensibles plus en amont qu'en
25 aval. Les moyens nécessaires devront être investis

1 afin que des processus d'enquête rapides et
2 rigoureux convainquent les divulgateurs et les
3 gestionnaires que la vérité sortira de façon
4 claire, et que les sanctions applicables seront
5 inévitables. Le nerf de la guerre d'une procédure
6 efficace sera la confiance que les éventuels
7 divulgateurs auront dans ce système mis en place.
8 Confiance est ici le mot clé.

9 Le gouvernement doit donc fournir des
10 ressources nécessaires pour se doter d'un processus
11 de divulgation et d'un système d'enquête rigoureux
12 et efficace. Cela incitera les gens à rompre le
13 silence, tout en décourageant les divulgateurs de
14 mauvaise foi.

15 La loi devrait s'appliquer aux divulgations
16 faites de bonne foi, c'est-à-dire une dénonciation
17 basée sur la croyance honnête que l'information
18 révélée était vraie au moment de la divulgation.
19 Pour éviter les abus, et mettre en place un système
20 crédible de protection des divulgateurs, la
21 divulgation de mauvaise foi délibérée devrait être
22 sévèrement sanctionnée par le droit civil, criminel
23 ou du travail, selon le cas.

24 Par ailleurs, l'organisme indépendant
25 devrait diffuser le maximum d'information sur la

1 loi et la promouvoir auprès du public. Cette
2 information contribuerait à ce que le public en
3 général, les employeurs et les employés, surtout,
4 perçoivent la divulgation d'actes répréhensibles
5 comme un geste de loyauté envers le public plutôt
6 qu'un geste déloyal envers l'organisation, comme
7 c'est le cas actuellement.

8 Au Québec, nous ne pouvons attendre plus
9 longtemps pour agir en matière de protection des
10 divulgateurs. Cependant, le nouveau régime pourrait
11 être perfectible et avoir des conséquences
12 imprévues. C'est la raison pour laquelle la loi
13 devrait faire l'objet d'une évaluation périodique
14 impliquant des associations patronales et
15 syndicales et la société civile. Par exemple,
16 l'Assemblée nationale pourrait, à tous les cinq
17 ans, réviser cette loi, histoire de vérifier si
18 elle est correctement appliquée et s'il y aurait
19 lieu de l'améliorer.

20 La mise en place d'une loi pour protéger
21 les divulgateurs d'actes répréhensibles doit être
22 accompagnée d'une vaste campagne publicitaire de
23 type social à la manière de celle déployée pour
24 lutter contre le tabac ou favoriser le port de la
25 ceinture de sécurité. L'enjeu de cette campagne

1 serait d'évoquer des questions ou des problèmes
2 soulevés par le geste de dénoncer ou non un acte
3 répréhensible et ce, afin d'attirer l'attention sur
4 les conséquences de poser ou non ce geste et ainsi,
5 de remporter l'adhésion sociale de son public
6 cible.

7 En outre, la promotion par le biais de
8 programmes d'éducation, de campagnes d'information,
9 de sensibilisation, pourrait contribuer à modifier
10 les attitudes de la population et, éventuellement,
11 à entraîner un changement de comportement. La
12 promotion pourrait aider à créer une réprobation
13 sociale à l'endroit des comportements inadéquats,
14 en l'occurrence, celui de ne pas divulguer un acte
15 répréhensible. Elle pourrait aussi contribuer à
16 augmenter la perception du risque d'être
17 sanctionné, tant pour ceux qui se livrent à des
18 actes répréhensibles que pour les divulgateurs de
19 mauvaise foi.

20 Deux exemples assez récents viennent
21 rappeler l'importance de la protection des
22 divulgateurs d'actes répréhensibles. Tout d'abord,
23 un jeune universitaire, sans le moindre antécédent
24 judiciaire qui, pour avoir aidé le gouvernement
25 provincial à mieux protéger ses systèmes

1 informatiques, s'est retrouvé, en juin dernier,
2 devant les tribunaux avec une accusation de
3 piratage informatique passible de dix (10) ans de
4 prison. L'accusé avait constaté une brèche de
5 sécurité dans le portail internet des offices
6 jeunesse internationaux, le JIQ, qui exposait des
7 milliers de renseignements personnels. Plutôt que
8 de remercier le divulgateur et d'apporter les
9 correctifs nécessaires, le JIQ s'est braqué et
10 porté plainte à la police contre lui. Le cas fait
11 désormais école car pour une première fois, la
12 justice du Québec s'en est prise à un divulgateur
13 d'actes répréhensibles dans le domaine
14 informatique.

15 Puis la frappe de l'UPAC dans le secteur
16 informatique, le vingt (20) juin dernier. Elle a
17 mené à l'arrestation du directeur général des
18 technologies de l'information du ministère de la
19 Sécurité publique et du co-fondateur et vice-
20 président de la firme EBR. Tous deux auraient mis
21 en place un stratagème frauduleux pour garantir à
22 EBR un contrat d'une valeur de trois point trois
23 millions (3,3 M\$). Ce contrat aurait permis aux
24 cadres de toucher un pot-de-vin d'environ quatre
25 cent mille dollars (400 000 \$). La visite de l'UPAC

1 au ministère de la Sécurité publique a été rendue
2 possible par une dénonciation provenant de
3 l'intérieur du MSP. C'est la ministre qui l'a dit
4 la journée même. À ce jour, nous ne savons pas s'il
5 s'agit d'un de nos membres, mais ce que nous
6 savons, c'est que ce divulgateur a pris de gros
7 risques pour dénoncer cet acte répréhensible.

8 En conclusion, sur la base des expériences
9 de terrain vécues par ces vingt-cinq mille cinq
10 cents (25 500) professionnels, nous recommandons
11 donc au gouvernement de se doter d'une loi
12 spécifique sur la protection des divulgateurs. Nous
13 sommes convaincus qu'une telle... qu'une loi
14 efficace, suivant nos recommandations, sera imposer
15 un véritable électrochoc culturel de gestion dont
16 nos ministères et organismes ont grandement besoin.
17 Rappelons-nous qu'en septembre deux mille dix
18 (2010), les Québécois étaient choqués que le
19 magazine Maclean's prétende que le Québec est la
20 province est la plus corrompue au Canada. Faisons
21 maintenant en sorte que les Québécois soient fiers
22 que leur État devienne un champion de l'intégrité.

23 Nos arguments et nos positions et nos
24 recommandations ont été remarqués positivement au
25 Canada et sur la scène internationale. J'ai même

1 été invité à l'Organisation internationale du
2 travail, il y a quelques mois, pour y présenter nos
3 recommandations et plaider pour que la protection
4 des divulgateurs d'actes répréhensibles devienne
5 une norme internationale, ce que nous avons fait
6 avec succès. Ainsi, l'International des services
7 publics qui représente plus de vingt millions
8 (20 M) de travailleurs des services publics dans le
9 monde désire prendre le Québec en exemple s'il
10 adopte la loi que nous proposons dans le cadre
11 d'une grande campagne internationale de la lutte à
12 la corruption. Il est maintenant temps de tirer les
13 leçons de nos erreurs et d'agir concrètement pour
14 corriger la situation. Merci.

15 (12:15:00)

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. [95] Merci. À la page 11 de votre mémoire, vous
18 dites qu'avec une certaine expertise retrouvée par
19 le biais de l'embauche de personnel qualifié, il
20 convient ensuite d'examiner la possibilité
21 d'établir un cadre de référence, un étalon, pour
22 connaître les coûts et pour estimer les économies
23 afin de faciliter l'analyse des options. Comment
24 voyez-vous ça?

25 R. Bien écoutez, il y a des expériences qui ont été

1 faites, par exemple, à la Société d'assurance
2 automobile du Québec où il y a un président
3 d'organisme clairvoyant qui voyait à quel point
4 faire faire des travaux à l'externe pouvait coûter
5 plus cher, a établi un processus pour faire un
6 cadre de référence pour faire une évaluation de ce
7 que coûterait des travaux faits à l'externe versus
8 à l'interne. Et donc, ça a permis d'économiser
9 plusieurs millions de dollars dans les opérations,
10 par exemple, de mise en place de système
11 informatique, de faire faire les choses à l'interne
12 et de développer, par exemple, des centres d'appels
13 en région qui en avait grandement besoin, comme à
14 Murdochville en Gaspésie, et gestes de gestion qui
15 ont été récompensés par des prix très prestigieux
16 pour la Société d'assurance automobile du Québec,
17 par exemple.

18 Q. [96] O.K. Vous avez également... vous parlez
19 également des lanceurs d'alerte et vous parlez plus
20 particulièrement, à la page 22, vous dites que :

21 Dans les ministères et organismes du
22 gouvernement, les responsables de
23 l'éthique qui, comme plusieurs,
24 désirent être promus, sont là pour
25 rappeler à nos membres leur devoir de

1 réserve et de loyauté plutôt que de
2 proposer aux gestionnaires des
3 correctifs respectant l'intérêt
4 public.

5 Vous avez été témoin de ça?

6 R. Bien, écoutez, Madame la Présidente, j'ai quand
7 même passé vingt (20) ans dans la fonction publique
8 à titre de professionnel, donc il n'y a pas de loi
9 pour protéger les divulgateurs. Je ne peux pas vous
10 donner d'exemple plus spécifique, mais j'ai été
11 témoin, oui, de ça. Et je peux vous dire que c'est
12 la norme.

13 Il y a une ancienne sous-ministre qui m'a
14 dit, suite à une prise de bec avec le Secrétaire
15 général du gouvernement l'an dernier qui, lui,
16 s'opposait à l'adoption d'une telle loi - pas
17 celui... l'autre, monsieur St-Gelais, c'est un
18 débat public dans le cadre d'une conférence sur
19 l'Institut d'administration publique du Canada et
20 il avait estomaqué tout le monde en répondant ça à
21 ma question. Elle est venue me voir après pour me
22 dire : « Richard, on le sait, hein, on le sait
23 bien, les systèmes de plaintes à l'interne, ça sert
24 juste à débusquer ceux qui veulent faire du trouble
25 puis à les écraser avec la machine pour donner

1 l'exemple à tout le monde. » C'est comme ça que ça
2 se passe.

3 Q. [97] Lorsque vous parlez d'une loi pour justement
4 protéger les lanceurs d'alerte, vous... jusqu'où
5 iriez-vous pour protéger les lanceurs d'alerte?

6 R. Bien, on a fait quinze (15) recommandations qui
7 sont assez claires et précises. C'est l'adoption
8 d'une loi, d'une loi qui... Vous savez, on a fait
9 le tour du monde, hein! Je suis allé même à
10 Washington, on est allé partout pour voir ce qui se
11 faisait. On a consulté les plus grandes études.
12 C'est une recherche qui nous a pris plus d'une
13 année et demie, là, avant d'en convenir. Et on est
14 convaincu que ces recommandations-là sont la clé du
15 succès.

16 On a surtout pris les leçons de
17 l'inefficacité de la loi qui a été adoptée au
18 niveau fédéral pour y apporter des correctifs
19 nécessaires. Et donc, nous, on croit qu'en
20 installant un solide régime de protection des
21 divulgateurs qui serait connu et vu par tous comme
22 étant efficace...

23 Parce que vous savez que l'efficacité de
24 l'application d'une norme est beaucoup plus reliée
25 à l'adhésion sociale qu'à la sanction. Et donc,

1 nous, on pense qu'en mettant les choses de façon
2 très claire, comme ça a été fait pour
3 l'interdiction de fumer, par exemple, dans les
4 établissements publics, avec un mode de diffusion
5 très large et que tous comprennent...

6 Q. [98] Qu'est-ce que vous voulez dire par « un mode
7 de diffusion large »?

8 R. Un mode de... que tous... je faisais... je fais
9 référence à toute la campagne publicitaire qui doit
10 être faite, que ce soit vu, connu et su de tout le
11 monde qu'au protecteur du citoyen, qu'au
12 vérificateur général, il y a une équipe
13 d'enquêteurs chevronnés qui pourront agir
14 rapidement pour soit donner suite à une plainte
15 d'actes... de divulgation d'actes répréhensibles ou
16 pour sanctionner un divulgateur de mauvaise foi.

17 Q. [99] Oui, mais le vérificateur général vérifie, le
18 vérificateur général n'enquête pas des plaintes qui
19 seraient portées relativement à des actes
20 répréhensibles justement qui sont portés.

21 R. Et...

22 Q. [100] Est-ce que vous ne pensez pas qu'en donnant
23 plusieurs... que ça ne risquerait pas de semer la
24 confusion chez les dénonciateurs s'il devait y
25 avoir une prise en charge... une prise en charge

1 multiple du même problème par des signalements
2 de... répétés à divers organismes?

3 R. C'est pour ça que, nous, on privilégie le
4 protecteur du citoyen, pas seulement parce qu'on y
5 a des membres que l'on représente, mais parce
6 qu'aussi on sait qu'au vérificateur général, il y a
7 eu des difficultés dernièrement de recrutement
8 parce que les salaires octroyés dans la fonction
9 publique ne sont pas compétitifs.

10 Donc, on pense que la protectrice du
11 citoyen, le protecteur du citoyen serait le
12 meilleur endroit. Et donc il s'agirait d'une
13 extension de leur mandat.

14 (12:22)

15 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16 Q. **[101]** Même pour les dossiers de corruption et
17 collusion?

18 R. Oui.

19 Q. **[102]** Vous pensez que c'est le protecteur du
20 citoyen?

21 R. Oui. Quand on parle... quand on parle de pouvoir de
22 déférence aux autorités judiciaires et policières
23 compétentes, c'est exactement à ça qu'on fait
24 référence. Le protecteur du citoyen pourrait
25 être... ça empêche pas quelqu'un de s'adresser

1 directement à l'UPAC ou à d'autres organisations ou
2 vérificateur général, s'il n'a pas confiance dans
3 sa dénonciation au protecteur du citoyen. Mais
4 qu'au sein du protecteur du citoyen, il y a une
5 équipe qui soit capable d'analyser les divulgations
6 d'actes répréhensibles et de les référer aux
7 instances appropriées, que ce soit le canal de
8 réception et de gestion des plaintes.

9 Q. **[103]** Pensez-vous qu'aujourd'hui, là, quelqu'un qui
10 voit un problème, qui voit une situation
11 frauduleuse, ne sait pas où aller se plaindre, dans
12 le contexte actuel d'aujourd'hui, là?

13 R. Non, bien, en fait, s'il connaît rien, il pense
14 qu'il peut aller se plaindre à sa direction des
15 Ressources humaines, hein, où on a un conseiller
16 qui est attitré, là, et c'est supposé être
17 confidentiel, où on peut aller révéler une plainte.
18 Dans la pratique, il s'avère que cette plainte-là
19 non seulement a pas pour effet de corriger la
20 situation, mais souvent a pour effet d'exposer le
21 plaignant à des représailles.

22 Lorsque, ensuite, le plaignant s'aperçoit
23 de ça, il se retourne vers son syndicat disant :
24 « Moi, je veux sortir public là-dessus, c'est
25 écoeurant ce qui se fait. » Et, nous, on leur dit :

1 « Non, ne parlez pas publiquement parce que, si
2 vous parlez publiquement, vous allez être victime
3 de représailles et nous n'avons aucun moyen pour
4 vous protéger. » On a des dizaines et des dizaines
5 de cas de victimes de représailles qui sont en
6 congé... victimes de harcèlement psychologique,
7 même qui ont fait des tentatives de suicide parce
8 qu'ils sont complètement détruits par les
9 représailles. Ces personnes-là sont détruites par
10 les représailles qu'elles ont subies.

11 Donc, si, en plus, on expose un de nos
12 membres et on l'encourage à faire... à poser des
13 gestes dans l'intérêt public, mais qui ont pour
14 effet de lui faire subir des représailles, il peut
15 même se retourner contre nous et... en vertu de
16 l'article 47.2 du Code du travail, nous poursuivre
17 parce qu'on l'a mal défendu et on l'a mal
18 conseillé. Donc, il y en a pas d'endroit pour aller
19 se plaindre.

20 Q. **[104]** Si on fait l'hypothèse puis qu'on réussit à
21 avoir une protection, là, parfaite pour les
22 dénonciateurs, supposons, avec cette hypothèse-là
23 en tête. Est-ce qu'on doit aller jusqu'à obliger
24 tous fonctionnaires à porter plainte s'il voit un
25 geste...

1 R. Non. Non, non. Nous, on est pour le renforcement
2 positif. Et on pense que... c'est comme... on n'a
3 pas à encourager des gens à dénoncer leur collègue
4 pour la politique d'interdiction de tabac, hein,
5 mais on a fait comprendre à tout le monde que c'est
6 comme ça maintenant que ça se passait. Et, en fait,
7 quand on réussit à aller chercher l'adhésion
8 sociale pour l'application d'une norme, eh bien
9 c'est la pression sociale qui est beaucoup plus
10 efficace que la sanction pour la faire respecter.
11 Et ainsi économiser des sommes au protecteur du
12 citoyen ou autre organisme qui devrait payer les
13 enquêteurs.

14 (12:25)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[105]** Est-ce que vous estimez que les collègues
17 intimidateurs devraient être réprimandés ou même
18 congédiés, de la fonction publique, bien sûr?

19 R. Nous, ce qu'on veut c'est que les... que des
20 sanctions puissent s'appliquer. Qu'elles soient en
21 matière criminelle, civile ou en matière de droit
22 du travail, que les sanctions appropriées puissent
23 s'appliquer. Et là on a toute une panoplie, là,
24 quand vous dites « intimider, est-ce qu'il devrait
25 être »... quel est le niveau de sanction? Bien, ça

1 dépend du geste. Ça dépend du geste, évidemment.

2 Q. **[106]** Mais est-ce que vous êtes d'accord ou est-ce
3 que vous estimez que la sanction pourrait même
4 aller jusqu'à un renvoi du collègue intimidateur?

5 R. Oui, quand je fais référence à des sanctions du
6 droit du travail, le congédiement en fait partie,
7 évidemment.

8 Q. **[107]** O.K.

9 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

10 Q. **[108]** Vous avez dit tout à l'heure que la loi
11 fédérale est inefficace. Pourriez-vous un peu, je
12 dirais, détailler cette affirmation-là; pourquoi
13 elle est inefficace, la loi fédérale?

14 R. Bien, écoutez, justement, quand on allait à
15 l'organisation internationale du travail,
16 j'étais... on était en équipe, il y avait le
17 représentant du syndicat des vérificateurs... des
18 vérificateurs au gouvernement fédéral, là,
19 (inaudible), les agents financiers, qui lui
20 expliquait, dans un premier temps, pourquoi la loi
21 fédérale ne fonctionnait pas et moi qui expliquais
22 qu'est-ce qu'on devrait faire pour qu'il y ait une
23 loi qui fonctionne. Donc, c'est un sujet que j'ai
24 abordé, que je connais bien.

25 Écoutez, en... en huit ans d'application de

1 la loi, il y a eu six plaintes qui ont été
2 retenues, dont trois au cours de la dernière année,
3 avec la venue d'un nouveau commissaire à
4 l'intégrité, qui vient de quitter. O.K. Donc, trois
5 plaintes qui ont été retenues en sept ans. Et on a
6 su et on a vu qu'au gouvernement fédéral, il y
7 avait presque trente (30)... trente (30) enquêtes
8 qui ont été déclenchées pour découvrir, débusquer
9 des divulgateurs d'actes répréhensibles. C'est ça
10 le titre de la loi fédéral, là, pour débusquer des
11 divulgateurs d'actes répréhensibles.

12 Donc, le gouvernement met beaucoup plus
13 d'effort pour aller débusquer ceux qui divulguent
14 que pour donner suite aux plaintes. En plus de ça,
15 le gouvernement fédéral, il a fait une liste
16 limitative des actes qui peuvent être reprochés,
17 des sanctions qui peuvent être faites. Donc, il y a
18 toute l'imagination des gestionnaires qui a pu se
19 mettre à l'oeuvre pour contourner la loi.

20 En plus de ça, toutes les agences, tout le
21 parapublic, les sociétés de la couronne sont
22 exclues de ça. Et c'est un énorme pan de l'activité
23 gouvernementale. Écoutez, je peux vous en donner
24 une liste...

25 J'ai fait une présentation au congrès de

1 l'Association canadienne des avocats en milieu de
2 travail, et il y avait à côté de moi sur le panel
3 un représentant dont le titre de la présentation
4 était « Les 40 raisons pour lesquelles » - et ça me
5 fera plaisir de vous faire acheminer les résultats
6 de son travail - « Les 40 raisons pour lesquelles
7 la loi de protection des divulgateurs au niveau
8 fédéral est inefficace ». Il y en a quarante (40)
9 au moins.

10 Q. **[109]** Peut-être, on va prendre l'engagement, Madame
11 la Greffière... Notez l'engagement pour ce
12 document-là.

13 LA GREFFIÈRE :

14 Q. **[110]** Pouvez-vous me répéter le titre, s'il vous
15 plaît?

16 R. Bien, c'est en anglais : « What's wrong with
17 Canada's Federal Whistleblower Legislation ».

18 M. PIERRE RIOPEL :

19 R. Par Fair.

20 M. RICHARD PERRON :

21 R. Et c'est par l'organisme Fair. F-A-I-R, Federal
22 Accountability Initiative for Reform.

23 M. PIERRE RIOPEL :

24 R. J'ai les dix (10) principales ici.

25

1 M. RICHARD PERRON :

2 R. On a même les pièces principales. On pourra vous
3 les...

4 Me SIMON TREMBLAY :

5 Q. **[111]** Vous nous ferez suivre les quarante (40).

6

7 230E-154 Produire le document de Federal
8 Accountability Initiative for Reform
9 intitulé - What's wrong with Canada's
10 Federal Whistleblower Legislation

11

12 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

13 Q. **[112]** Sur un autre sujet, complètement. Vous me
14 ramenez un peu dans mon ancienne vie, quand je vois
15 certains graphiques dans votre mémoire. Vous parlez
16 de sous-traitance, vous avez pris le cas de
17 l'informatique, vous parlez des méthodes de sous-
18 traitance au niveau du ministère des Transports du
19 Québec; est-ce que vous avez vu d'autres activités
20 gouvernementales où la présence de sous-traitance
21 devrait être analysée, premièrement? Est-ce que
22 vous avez... vous définissez ça comme étant le
23 transport et puis les ressources informationnelles.
24 Est-ce qu'il y a d'autres secteurs d'activités
25 gouvernementales où vous avez vu là de la sous-

1 traitance?

2 R. Bien, au niveau des communications, ça, on a pu le
3 voir. Mais c'est parce que le phénomène
4 informatique est tellement présent partout... on a
5 beau dire, on veut pas aborder... on veut aborder
6 que les sujets d'octroi de construction au
7 ministère des Transports, mais le système
8 informatique au ministère des Transports est partie
9 intégrante du système de gestion d'octroi des
10 contrats publics pour la construction de routes.
11 Donc, l'informatique est un phénomène par lequel on
12 est débordé. On n'a pas suffisamment de
13 représentants syndicaux pour être capable de faire
14 l'analyse de conséquences des contrats en sous-
15 traitance. Vous savez, on a dans notre convention
16 collective une lettre d'entente qui devrait nous
17 permettre de consulter ces rapports-là, mais on n'a
18 pas suffisamment de temps pour consulter les piles
19 de contrats de sous-traitance que l'on donne et de
20 les analyser adéquatement pour recommander les
21 correctifs nécessaires.

22 Et quand on voit ces rapports-là qui
23 autorisent des contrats de sous-traitance, quatre-
24 vingt-dix (90)... quatre-vingt-quinze pour cent
25 (95 %) du temps, ce sont des contrats en

1 informatique pour lesquels la raison, c'est
2 « manque d'expertise à l'interne ». C'est toujours
3 ça. Et donc, oui, il y a d'autres domaines...

4 M. PIERRE RIOPEL :

5 R. Oui, il y en un domaine qui est intéressant, c'est
6 celui des services de soutien professionnel et
7 administratif et des services de soutien à la
8 gestion. Donc on sous-traite de plus en plus les
9 emplois de cadres. Exemple, en deux mille dix
10 (2010), ils étaient de soixante-sept millions
11 (67 M\$) et en deux mille treize (2013), ils sont de
12 cent vingt-six millions (126 M\$), donc c'est des
13 services de gestions. De plus en plus, on sous-
14 traite l'emploi des cadres. C'est un autre secteur
15 intéressant.

16 Q. **[113]** Et là, vous parlez d'établir un cadre de
17 référence, un étalon, c'est comme ça que vous
18 l'appellez dans votre recommandation, est-ce que
19 vous avez vu dans d'autres juridictions où on a
20 fait un tel... qu'on a conçu un tel étalon, ou des
21 études qui ont justement tenté de regarder ce que
22 vous faites, c'est-à-dire de voir : est-ce que
23 c'est plus opportun d'aller en sous-traitance
24 plutôt que d'engager directement dans la fonction
25 publique?

1 M. RICHARD PERRON :

2 R. Bien, je pense que cette pratique - et mon
3 conseiller me corrigera - mais je pense que cette
4 pratique est inspirée de plusieurs états américains
5 qui utilisent cette méthode, justement, pour
6 limiter la gestion des coûts. Ce qui a pu faire en
7 sorte que, au lieu d'être comme au Québec où on
8 sous-traite cinquante (50)... plus de cinquante
9 pour cent (50 %) de nos services informatiques au
10 sein de gouvernement, bien, eux, des fois, ils sont
11 à huit pour cent (8 %) de sous-traitance.

12 L'Ontario, ils ont réussi de passer de cinquante
13 (50) à vingt-quatre pour cent (24 %) en dix (10)
14 ans. Ils ont compris, eux. Il aurait fallu faire ça
15 en même temps que l'Ontario. Mais il y a...

16 M. PIERRE RIOPEL :

17 R. La Scandinavie...

18 M. RICHARD PERRON :

19 R. En Scandinavie aussi, on utilise cette méthode-là
20 pour s'assurer qu'on prend la bonne décision quand
21 on décide d'aller à l'externe plutôt que de la
22 faire faire à l'interne. Mais maintenant, le
23 problème, c'est l'incapacité des gestionnaires. Ils
24 le savent que ça coûte moins cher de le faire faire
25 à l'interne, mais il y a des gels d'embauche. Ils

1 peuvent pas engager et, par la porte d'en arrière,
2 bien, on donne des contrats en sous-traitance à des
3 firmes privées qui chargent le gros prix.

4 Me SIMON TREMBLAY :

5 Q. **[114]** Juste, par rapport à ce que vous disiez tout
6 à l'heure au niveau de la protection, est-ce qu'en
7 matière de relations de travail, il existe quand
8 même des mécanismes de protection pour le... bien,
9 votre membre, donc le salarié? Je pense notamment à
10 la question de grief, c'est-à-dire que si la
11 personne a soit une sanction alors qu'elle agit de
12 bonne foi, normalement, on peut quand même déposer
13 un grief et, normalement, on croit en la justice
14 quand même. Justice devrait suivre son cours.

15 Je pense aussi au... bien... sont plus tant
16 nouvelles que ça, mais relativement nouvelles
17 dispositions relativement au harcèlement
18 psychologique qu'on a pu voir entrer, là, au
19 Code... à la Loi sur les normes du travail, que
20 depuis, je pense, ça a été intégré dans pas mal
21 toutes les conventions collectives, donc peut-être
22 j'aimerais ça vous entendre sur la présence de ces
23 mécanismes-là et par rapport à la réalité qu'on
24 peut vivre sur le terrain quant à la réelle
25 protection de dénonciateurs.

1 M. RICHARD PERRON :

2 R. Moi, je l'ai vu sur le terrain et c'est pour ça que
3 je crois fermement à l'importance, la priorité
4 d'inverser le fardeau de la preuve dans cette loi-
5 là pour les victimes de représailles parce que ça,
6 dans les milieux de travail, quelqu'un qui dépose
7 un grief reçoit... est souvent reçu avec des rires
8 de la part du gestionnaire parce qu'il sait très
9 bien que le grief, à moins que ça soit un
10 congédiement, puis même pour les congédiements, ça
11 peut prendre deux ans avant de se régler, si c'est
12 pas un congédiement qui devient prioritaire, donc
13 c'est pas prioritaire, ça va prendre des années et
14 des années.

15 J'ai moi-même signé un grief, rempli un
16 grief collectif parce qu'un sous-ministre avait
17 enlevé nos signatures de nos avis pour pouvoir les
18 changer, et il est toujours pas entendu et c'est en
19 deux mille cinq (2005) que j'ai déposé ce grief-là
20 avec la majorité des professionnels du ministère
21 des Relations internationales.

22 Donc, le système de traitement de griefs
23 n'est pas quelque chose qui est... est... peut
24 protéger la personne qui est victime de
25 représailles sur le terrain, non plus pour le

1 harcèlement psychologique. Ce sont des délais qui
2 sont beaucoup trop importants et le gestionnaire a
3 le temps d'être rendu à... d'avoir fait trois,
4 quatre postes ailleurs puis le... le... l'employé
5 concerné a eu le temps de faire une dépression,
6 être en « burnout », s'en aller chez lui et se
7 faire menacer d'être congédié parce qu'il peut pas
8 revenir au travail à temps, à coût d'expertise
9 médicale. Et c'est ça qui se passe dans la réalité.

10 Mais par contre, a contrario, j'ai vu des
11 représentants syndicaux se faire... être victimes
12 de représailles ou de harcèlement et utiliser
13 l'article 15. L'idée c'était dès que le boss
14 faisait une remarque à propos de ton travail
15 syndical : « Il me semble que... » là, ça donnait
16 la clé, l'ouverture. Et l'article 15, à la
17 Commission des relations de travail, là tu vois des
18 directions de ressources humaines, ça se grouille.
19 Ça se grouille pour régler la situation. Moi, j'ai
20 vu de directions être réaménagées suite à une telle
21 plainte. J'ai vu des lettres d'excuses, des
22 directeurs pratiquement être obligés de se mettre à
23 genoux devant les employés qu'ils avaient intimidés
24 et harcelés.

25 Q. [115] Des plaintes...

1 R. À cause... exactement. L'article 15 du Code du
2 travail qui inverse le fardeau de la preuve. C'est
3 pas du tout la même chose quand c'est toi et ça
4 procède très rapidement. D'où nos recommandations
5 pour un système rigoureux et rapide parce que quand
6 tu fais un article 15 au Code du travail, ça prend
7 pas trois ans avant que tu sois entendu, ça se
8 passe en quelques semaines.

9 Q. **[116]** Mais corrigez-moi si je me trompe parce que
10 je suis pas spécialiste en droit du travail, mais
11 il y a pas certaines dispositions relativement au
12 renversement du fardeau dans la Loi sur les normes
13 du travail relativement au harcèlement?

14 R. Oui, pour les femmes en congé de maternité. C'est
15 l'autre exemple que j'ai cité. Ça encore, la femme
16 qui osait partir en congé de maternité revenait au
17 travail de façon très subtile, on lui fait
18 comprendre qu'elle serait peut-être mieux ailleurs
19 et des fois pas trop subtile, on lui rend la vie
20 plus difficile, on lui enlève les dossiers qu'elle
21 aimait, on lui en donne qu'elle aime pas, tout ça.

22 Q. **[117]** Mais ça, c'est un recours autre?

23 R. Et tout ça est... est présumé comme étant des
24 représailles parce que la femme est partie en congé
25 de maternité. Donc, on le fait pour les femmes en

1 congé de maternité, on le fait pour les
2 représentants syndicaux. Pourquoi ne pas le faire
3 pour les divulgateurs d'actes répréhensibles?

4 Q. **[118]** Mais il y a pas une autre... et là, je veux
5 pas faire un débat juridique avec vous, mais la
6 protection pour les femmes enceintes, c'est pas un
7 autre article que les articles sur le harcèlement
8 psychologique?

9 R. Écoutez, c'est une protection qui est plus large.
10 J'ai pas l'article précisément en tête.

11 Q. **[119]** O.K. Mais je comprends que vous, dans les
12 faits, là...

13 R. Dans les faits c'est ça qui se passe.

14 Q. **[120]** ... l'encadrement législatif est pas parfait
15 et fait en sorte que, bien certaines personnes vont
16 peut-être être un peu timides à l'idée de dénoncer
17 contre une absence de protection qu'il peut y
18 avoir?

19 R. C'est ça.

20 Q. **[121]** O.K. Ça va. J'avais juste, peut-être avant de
21 suspendre pour le midi, quant au... une
22 vérification par rapport à une information qui...
23 qui est sortie pendant, là, le témoignage
24 précédent, par rapport à ce que madame Noël est
25 venue dire, là, quant aux objectifs d'embauche, on

1 a fait des vérifications puis c'est vraiment
2 jusqu'à deux mille dix-sept (2017), là, que les
3 prévisions avaient été, là, énoncées par madame
4 Noël.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Deux mille dix-sept (2017)?

7 Me SIMON TREMBLAY :

8 Deux mille dix-sept (2017). Et non... ça allait pas
9 au-delà de deux mille dix-sept (2017).

10 LA PRÉSIDENTE :

11 O.K.

12 R. Pour être capable de surveiller le quart de nos
13 travaux de construction.

14 Q. **[122]** Écoutez, avant de terminer, une simple
15 remarque. Vous écrivez à votre mémoire, à la page
16 23, que l'image du Québec à l'étranger a été
17 passablement amochée. Est-ce que vous ne considérez
18 pas plutôt que le... le Québec est une source de
19 fierté à l'étranger pour le courage dont il a fait
20 preuve en tenant... en se livrant à cet exercice?

21 R. Quand les gens me voient plaider à l'Organisation
22 internationale du travail, c'est la conclusion à
23 laquelle ils en viennent, Madame la Présidente.

24 Q. **[123]** Quelle conclusion?

25 R. À la conclusion que le Québec peut aussi être fier

1 de regarder les choses honnêtement et de prendre
2 les leçons des erreurs qui sont passées pour agir
3 concrètement de façon constructive comme nous le
4 faisons en mettant en ligne un site internet
5 extrêmement puissant de transparence et en... et en
6 plaidant avec insistance pour la nécessité
7 d'adopter une loi pour protéger les divulgateurs.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Merci beaucoup.

10 R. C'est ce qu'on essaie de faire.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Merci beaucoup. Merci pour votre mémoire et votre
13 présence.

14 R. Merci.

15 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

16 REPRISE DE L'AUDIENCE

17

18 (14:01:32)

19 Me SIMON TREMBLAY :

20 Alors, Madame la Présidente, Monsieur le
21 Commissaire, cet après-midi, comme je l'ai annoncé
22 ce matin, il y a deux organismes qui viennent nous
23 présenter leurs réflexions. Donc, premièrement et
24 assis devant vous, l'Ordre des CPA du Québec, soit
25 monsieur Daniel McMahan ou McMahan, il aura

1 l'occasion de le préciser, président et chef de la
2 direction, ainsi que monsieur André Dugal, premier
3 vice-président du conseil de l'Ordre et suivra
4 monsieur François Émond, directeur général du
5 Conseil canadien des marchés publics. Donc, Madame
6 la Greffière, si vous pouviez assermenter les deux
7 témoins. Merci.

8 LA GREFFIÈRE :

9 Je vais vous demander de vous lever debout pour
10 être assermenté.

11

12

13

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce seizième (16e)
2 jour du mois d'octobre,

3

4 A COMPARU :

5

6 ANDRÉ DUGAL, FCPA auditeur CA v.p. de l'OCPAQ

7

8 DANIEL McMAHON, FCPA auditeur CA, président de
9 l'OCPAQ

10

11 LESQUELS affirment solennellement ce qui suit :

12

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Alors, bonjour, Messieurs. Je ne m'insulterai pas
15 si vous regardez plus particulièrement le
16 commissaire Lachance.

17 M. ANDRÉ DUGAL :

18 Alors, Madame la Présidente, Monsieur le
19 Commissaire, je suis André Dugal, premier vice-
20 président de l'Ordre des comptables professionnels
21 agréés du Québec et je suis accompagné cet après-
22 midi par monsieur Daniel McMahon qui est président
23 et chef de la direction.

24

25 Avant toute chose, nous tenons à vous
remercier de l'opportunité que vous nous donnez de

1 vous expliquer le résultat de nos réflexions en ce
2 qui concerne le domaine de la construction et les
3 risques qui sont liés à la collusion et à la
4 corruption.

5 Il va sans dire que les membres de l'Ordre
6 des CPA du Québec ont été interpellés à double
7 titre par les travaux de la Commission. Dans un
8 premier temps, en tant que citoyen, nous avons été
9 consternés par les révélations de discrimination,
10 d'intimidation, de collusion et de corruption dans
11 l'octroi des contrats publics. La mise à jour des
12 différents stratagèmes pour contourner les
13 processus d'attribution des contrats nous ont aussi
14 choqués, considérant particulièrement leur ampleur.

15 D'autre part, en tant que professionnel,
16 nous nous sommes interrogés sur les raisons pour
17 lesquelles les systèmes de contrôle ne sont pas
18 perméables à la collusion et à la corruption et
19 c'est sous cet angle que nous allons vous
20 proposer... vous présenter nos recommandations.

21 Alors, nos recommandations et nos
22 réflexions, en fait, ont visé à trouver des pistes
23 et des moyens pour prévenir, contrer et plus
24 particulièrement réduire les risques de collusion
25 et de corruption.

1 Dans un deuxième temps, notre réflexion a
2 porté sur le rôle des CPA et comment on pourrait
3 aider à réduire justement les risques de collusion
4 et de corruption.

5 Comme tous les ordres professionnels, le
6 mandat de l'Ordre des CPA est de protéger le
7 public. Nous croyons que c'est notre devoir de
8 mettre l'expertise de nos trente-six mille (36 000)
9 membres et de mettre leur expertise en gouvernance
10 et en reddition de compte au service de la société
11 dans son ensemble et plus particulièrement en ce
12 qui concerne les recommandations que nous allons
13 formuler aujourd'hui. Par la suite, monsieur
14 McMahon et moi allons répondre à vos questions.

15 D'entrée de jeu, nous nous sommes demandés
16 pourquoi les systèmes... les systèmes de
17 surveillance et de contrôle dans l'octroi des...
18 des contrats publics n'étaient pas perméables ou
19 n'étaient pas étanches, en fait, à la collusion et
20 la corruption. Pour répondre à cette question et
21 établir les constats qui s'imposent, il est
22 important de bien comprendre le principe de la
23 fraude et les juricomptables utilisent une formule
24 mathématique pour expliquer qu'est-ce que c'est la
25 fraude.

1 C'est très simple, c'est une formule
2 mathématique avec trois variables. La première
3 variable, c'est la motivation; la deuxième
4 variable, c'est l'opportunité et la troisième
5 variable c'est ce qu'on appelle la rationalisation,
6 donc c'est la décision qu'un individu va prendre
7 lorsqu'il est face à une opportunité et qu'il est
8 motivé à agir.

9 Donc, la motivation, plus elle est grande,
10 évidemment, plus elle va inciter l'individu à agir.
11 La motivation peut être alimentée par différents
12 facteurs. Comme, par exemple, les difficultés
13 financières des entreprises ou les difficultés
14 financières personnelles d'un individu pourraient
15 l'inciter, pourraient le motiver à agir. Donc, plus
16 la motivation est élevée, est importante, plus
17 l'individu serait porté à agir.

18 Quand on fait intervenir la deuxième
19 variable, qui est l'opportunité, on s'aperçoit, que
20 l'opportunité, il y a une relation très forte entre
21 l'opportunité et l'absence de contrôle. Donc, moins
22 il y a de contrôle plus ça crée des opportunités.
23 Plus il y a de contrôle, évidemment, moins ça crée
24 d'opportunités. Donc, les individus qui seraient
25 potentiellement très motivés à agir et à obtenir

1 des fonds ou obtenir de l'argent et qu'ils ont
2 l'opportunité de le faire vont passer dans un
3 processus de réflexion et vont décider s'ils vont
4 agir ou non.

5 On sait que, dans la population, on va
6 toujours avoir un certain pourcentage des individus
7 qui vont toujours décidé de ne jamais commettre la
8 fraude. Puis un autre pourcentage de population on
9 sait qu'ils vont toujours prendre la décision d'en
10 commettre. Même s'ils sont motivés à plusieurs... à
11 plusieurs niveaux, ils vont même chercher des
12 opportunités pour commettre de la fraude.

13 Donc, dans le milieu, entre ceux qui n'en
14 commettront jamais puis ceux qui vont en commettre,
15 il y a l'ensemble de la population, qu'on peut
16 influencer et qui passe dans un processus de
17 réflexion avant de commettre la fraude. Alors, les
18 gens vont dire, par exemple : « J'ai travaillé
19 tellement fort que ça m'est dû » ou bien « Tout le
20 monde le fait, pourquoi je le ferais pas ». Donc,
21 dans leur processus de réflexion, ils vont se
22 convaincre que les actions qu'ils vont passer sont
23 pas des actions frauduleuses et ils vont décider
24 d'agir. Alors qu'il y a d'autres individus, qui
25 vont passer par le même processus de

1 rationalisation, puis qui vont dire : « Non, moi,
2 ça respecte pas mes valeurs puis je passerai pas à
3 l'action. »

4 Donc, les recommandations qu'on vous
5 présente aujourd'hui visent essentiellement à
6 influencer le comportement humain, donc la décision
7 de, oui ou non, de passer à l'action et de réduire
8 les opportunités qu'il y a dans le marché pour,
9 justement, les individus qui sont très motivés à
10 passer à l'action et qui ont décidé de passer à
11 l'action. Donc, nos recommandations visent ces deux
12 éléments-là, qui sont des facteurs humains.

13 Au niveau des opportunités c'est... les
14 opportunités ce sont l'environnement de contrôle,
15 en fait, qu'on peut resserrer pour réduire les
16 opportunités. Par contre, au niveau de la
17 motivation et de la rationalisation, ce sont des
18 facteurs humains.

19 Alors, avant de vous présenter les
20 recommandations, on a écouté les travaux de la
21 Commission et on a fait, en fait, quatre
22 constatations. La première constatation, ça a dit
23 dans la Commission qu'il y a un transfert important
24 d'expertise entre le secteur public et le secteur
25 privé. Donc, il y a un exode des ressources. Et cet

1 exode-là ou ce transfert a eu comme conséquence de
2 réduire les ressources au niveau du secteur public
3 et, incidemment, réduire les ressources au niveau
4 des points de contrôle qui sont importants. Donc,
5 on constate un transfert vers l'externe.

6 Deuxième constatation, c'est que ce
7 transfert-là, qui a eu lieu, il n'a pas été soumis
8 à des règles de transition. Comme on voit, par
9 exemple, dans différents... différentes
10 professions, comme les auditeurs d'états financiers
11 de sociétés publiques, par exemple, les sociétés ne
12 peuvent pas engager des membres de l'équipe de
13 vérification, de l'équipe d'audit, avant une
14 période d'un an. Donc, on a constaté ça, qu'il y a
15 pas de... de règles particulières au niveau de ces
16 transferts-là.

17 Troisième constatation, c'est bien évident
18 que les systèmes, les procédures, les contrôles
19 qu'ils ont en place ne permettent pas de détecter,
20 d'une façon efficace, les cas de collusion et de
21 fraudes.

22 Et puis, quatrièmement, la quatrième
23 constatation, c'est que les règles de déontologie
24 et les règles... les codes d'éthique, on s'aperçoit
25 qu'ils ne sont pas communiqués d'une façon

1 efficace. Et, d'autre part, même s'ils sont
2 communiqués, il y a pas de moyen pour s'assurer de
3 l'adhérence à ces codes d'éthique là ou ces règles
4 de déontologie.

5 Alors, allons-y avec nos sept
6 recommandations, qui seront suivies par la suite
7 par quatre recommandations qui visent
8 essentiellement à maximiser la contribution que les
9 CPA pourraient vous donner pour réduire les risques
10 de fraudes et de collusion.

11 La première recommandation, nous proposons
12 d'ouvrir les marchés aux entrepreneurs de toutes
13 les régions. Comme vous l'avez mentionné hier,
14 durant les audiences de la Commission, si on
15 favorise la libre concurrence et qu'on permet aux
16 entrepreneurs de plusieurs régions de soumissionner
17 dans une région donnée, évidemment qu'on vient
18 réduire le risque de collusion dans une région
19 donnée.

20 L'Ordre des CPA croit important de
21 favoriser la libre concurrence et d'offrir les
22 marchés aux entrepreneurs de toutes les régions.
23 Toutefois, bien qu'elle permette de réduire les
24 risque de collusion, cette ouverture des marchés ne
25 doit jamais nuire à l'économie régionale. Par

1 conséquent, nous croyons nécessaire d'obliger les
2 entrepreneurs à embaucher de la main-d'oeuvre
3 locale dans certaines... dans une certaine
4 proportion qui pourrait être définie dans les plans
5 et devis.

6 Notre deuxième recommandation, c'est qu'il
7 faut revoir la composition des comités de
8 sélection. Le processus de nomination des membres
9 des comités de sélection doit être revu de fond en
10 comble afin d'assurer la complète transparence. Le
11 mode de nomination doit garantir l'indépendance et
12 l'absence d'intérêt des membres d'un comité de
13 sélection dans le cadre d'un projet. Les comités de
14 sélection doivent être formés de personnes aux
15 compétences et expériences diversifiées. Et,
16 finalement, nous recommandons qu'il y ait au moins
17 un membre indépendant sur les comités de sélection.

18 Troisième recommandation : il faut revoir
19 le principe du plus bas soumissionnaire. Pour
20 obtenir un meilleur ratio qualité-prix, nous
21 insistons sur l'importance d'analyser les
22 soumissions selon une grille de pondération et
23 d'évaluation qui valorise la compétence de
24 l'entrepreneur, sa solidité financière, sa
25 réputation, ses antécédents, sa politique de

1 respect de l'environnement, par exemple, ses
2 pratiques en matière d'éthique, et caetera. Ainsi,
3 nous remettons en question le principe qui accorde
4 un poids démesuré au prix, ce qui a une incidence
5 marquée et potentiellement dévastatrice sur la
6 qualité et la pérennité de nos ouvrages.

7 Nous n'avons qu'à regarder autour de nous
8 pour s'en convaincre. D'ailleurs, c'est un des
9 éléments qui avaient été mentionnés hier : la
10 pondération entre le prix et la qualité est, selon
11 nous, un élément très important. De plus, nous
12 croyons que l'analyse des propositions doit être
13 transparente. Ainsi, l'Ordre des CPA recommande que
14 le nom des membres des comités de sélection, les
15 procès-verbaux, les grilles de pondération, soient
16 rendus publics au terme du processus
17 d'adjudication, pas au début, mais à la fin.

18 Quatrième recommandation... Oui?
19 pourquoi... pourquoi à la fin...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Voulez-vous répéter ce que vous venez juste de
22 dire?

23 M. ANDRÉ DUGAL :

24 Oui, alors, nous considérons que le nom des membres
25 des comités de sélection, les procès-verbaux et les

1 grilles d'évaluation soient rendus publics au terme
2 du processus d'adjudication. Pas avant, parce
3 qu'avant, ces gens-là pourraient être soumis à des
4 influences par l'externe.

5 Quatrième recommandation : nous considérons
6 qu'il faut protéger les dénonciateurs. Les
7 nombreuses révélations faites devant la Commission
8 ont ébranlé la confiance du public à l'égard de
9 l'intégrité de ses institutions. Les appels à la
10 dénonciation ont, semble-t-il, porté fruits. Par
11 contre, il existe... il y a encore des gens qui
12 hésitent à dénoncer , de crainte de, par exemple,
13 de perdre leur revenu, de perdre leur emploi. Ils
14 craignent d'être... de l'intimidation. Alors, nous
15 croyons que ces facteurs-là font en sorte qu'on a
16 beaucoup moins de gens qui sont prêts à dénoncer.
17 En conséquence, nous croyons important de protéger
18 adéquatement les individus qui voudraient dénoncer
19 sans pour autant rémunérer leur acte de
20 dénonciation.

21 Nous croyons également que tous les
22 entrepreneurs et les donneurs d'ouvrage doivent
23 adopter une politique de tolérance zéro en ce qui
24 concerne la collusion, la corruption et les
25 malversations. Toutes les entreprises qui devront

1 dorénavant soumissionner, ainsi que les donneurs
2 d'ouvrage, devraient préalablement avoir mis en
3 place des mesures d'éthique et de prévention pour
4 assurer la saine gestion de leurs contrats.

5 Ainsi, nous recommandons d'accroître la
6 formation en éthique de tous les acteurs impliqués
7 dans l'octroi des contrats publics.

8 Les travaux de la Commission ont mis en
9 évidence le laxisme d'organisations et d'individus
10 à l'égard des règles d'éthique et de conduite.
11 C'est pourquoi nous sommes d'avis que les
12 entreprises doivent outiller le personnel d'un code
13 de conduite ou de règles d'éthique. Cependant, les
14 employés doivent sentir que ce code est en vie et
15 que son respect est contrôlé.

16 Alors, c'est d'une... une chose d'avoir un
17 code d'éthique, mais c'est une autre chose de
18 s'assurer que le code d'éthique est suivi et que
19 son adhérence est contrôlée. Alors, il faut
20 absolument avoir les trois éléments pour que ça
21 soit efficace.

22 Ainsi, nous souhaitons soulever
23 l'importance de la formation des acteurs dans
24 l'octroi des travaux publics, le personnel des
25 entreprises soumissionnaires, le personnel des

1 donneurs d'ouvrage, les membres des ordres
2 professionnels par l'intermédiaire des ordres eux-
3 mêmes et les élus municipaux.

4 Sixième recommandation, nous croyons qu'il
5 est important d'imposer des sanctions plus sévères.
6 Les travaux de la Commission ont mis en lumière les
7 avantages que certains entrepreneurs,
8 professionnels ou élus peuvent tirer des
9 stratagèmes de contournement et des systèmes de
10 surveillance de contrôle. Et les bénéfices qu'ils
11 en retirent sont disproportionnés par rapport aux
12 sanctions qui existent. Particulièrement celles que
13 peuvent imposer les ordres professionnels. Nous
14 croyons que ces sanctions devraient être plus
15 sévères et permettre la saisie des biens acquis
16 illégalement et des sommes reçues illégalement.

17 Au-delà de ces six recommandations, nous
18 nous sommes interrogés sur la facilité avec
19 laquelle le crime organisé pouvait pénétrer le
20 domaine de la construction ou du moins, on s'est
21 questionné à savoir quels étaient les facteurs qui
22 font en sorte que le crime organisé est beaucoup
23 plus présent dans cette industrie.

24 Alors, on a constaté que, par exemple, la
25 précarité financière de certains entrepreneurs ou

1 de certains sous-contractants, la possibilité de
2 blanchir de l'argent ou la facilité avec laquelle
3 les... les employés peuvent être payés au noir, une
4 certaine perméabilité des parties prenantes ainsi
5 et surtout que l'importance des... des contrats,
6 des montants en jeu, l'ampleur des contrats, fait
7 en sorte que ça attire des gens qui sont motivés et
8 qui cherchent des opportunités pour commettre des
9 fraudes, la malversation ou la collusion. Par
10 conséquent, nous croyons nécessaire de resserrer
11 les règles et les pratiques qui encadrent
12 l'industrie de la construction.

13 Septième recommandation, l'Ordre des CPA
14 recommande donc la création d'un bureau de
15 l'Inspecteur général du Québec qui serait
16 complémentaire à ce que le Vérificateur général du
17 Québec fait actuellement. Tout comme à Montréal, le
18 bureau de l'Inspecteur général du Québec aurait le
19 mandat de vérifier le processus d'octroi des
20 contrats publics et il disposerait de moyens
21 d'enquête élargis auprès des donneurs d'ouvrage. Il
22 serait indépendant. Il serait nommé par l'Assemblée
23 nationale à qui il aurait à rendre des comptes. Et
24 il pourrait avoir la responsabilité de choisir des
25 membres des comités de sélection pour... pour les

1 soumissions. Ainsi, le Gouvernement du Québec
2 pourrait s'assurer de la cohérence et de
3 l'efficacité des organismes de surveillance et
4 d'enquête.

5 Ceci étant dit, nous nous sommes ensuite
6 interrogés à savoir comment les professionnels CPA
7 pourraient contribuer à aider à diminuer les
8 risques de fraude, de collusion ou de malversation.
9 En ce sens, les nombreux scandales financiers qui
10 ont eu lieu au cours des dernières années,
11 particulièrement dans les années deux mille (2000)
12 aux États-Unis, ont eu comme conséquence
13 d'augmenter et d'améliorer d'une façon considérable
14 les normes d'audits et le cadre réglementaire et
15 l'environnement de contrôle qui sont liés, par
16 exemple, aux sociétés publiques qui doivent déposer
17 leurs états financiers vérifiés.

18 Alors, vous connaissez probablement la Loi
19 Sarbanes-Oxley aux États-Unis qui... qui a mis en
20 place des procédures de contrôle dans les
21 entreprises, en fait, et procédures de contrôles
22 qui sont soumises à des vérifications par des
23 vérificateurs externes. Alors, ça, ça fait en sorte
24 que les normes d'audit ont... se sont améliorées
25 d'une façon considérable au cours des dernières

1 années.

2 Bien que l'objectif premier des normes
3 d'audit n'est pas nécessairement de déceler la
4 fraude ou la collusion, malversation, ils ont
5 plutôt comme objectif de... d'émettre une opinion
6 sur la fiabilité financière des états financiers,
7 selon un référentiel comptable donné. Il n'en
8 demeure pas moins que c'est un outil qui peut
9 permettre d'identifier des cas de fraude et ou
10 collusion.

11 Si on ajoute à, par exemple, l'exigence
12 d'obtenir des états financiers vérifiés, si on y
13 ajoute d'autres types de missions plus pointues on
14 augmente les chances de trouver la fraude, la
15 collusion, la malversation. Dans ce sens les normes
16 d'audit nous permettent, par exemple, de procéder à
17 des procédures d'audit spécifiques sur certains
18 sujets comme, par exemple, de l'information autre
19 que les états financiers. On peut procéder à des
20 vérifications, par exemple, sur les contrôles
21 internes qui sont liés à l'information financière
22 ou sur des contrôles internes qui ne sont pas liés
23 à l'information financière.

24 Les normes nous permettent aussi d'exprimer
25 des opinions sur la conformité de la part d'un

1 client à des critères définis dans des dispositions
2 contractuelles, légales ou réglementaires. Donc, ce
3 sont des normes d'audit qui existent depuis
4 plusieurs années et qui sont utilisées dans
5 plusieurs situations pour augmenter le confort
6 et... et réduire les risques de fraude,
7 malversation ou de collusion.

8 Après avoir réalisé les missions d'examen
9 ou des missions d'audit, l'auditeur externe
10 pourrait être appelé à émettre des... des rapports
11 supplémentaires. Il pourrait être appelé, par
12 exemple, à remplir des questionnaires, signaler des
13 cas de non-conformité aux dispositions législatives
14 ou réglementaires, il pourrait formuler des
15 observations à des tiers ou des recommandations.

16 Ceci étant dit, la diversité des actes
17 professionnels que pourraient rendre les CPA
18 pourrait sûrement contribuer à prévenir, contrer
19 et, essentiellement, réduire les risques de fraude
20 et de collusion.

21 Pour ce faire il faudrait qu'il y ait des
22 changements à la réglementation pour nous
23 permettre, et permettre à la société, de maximiser
24 la contribution des CPA. En ce sens, nous avons
25 quatre recommandations.

1 Premièrement, nous recommandons d'exiger
2 des entrepreneurs qu'ils présentent des états
3 financiers audités. L'Ordre des CPA est d'avis que
4 lorsque des fonds publics sont en cause il est tout
5 à fait légitime d'exiger que les entrepreneurs
6 déposent des états financiers audités. C'est le
7 cas, par exemple, des organismes à but non
8 lucratif. Ça a été mentionné ce matin ou hier dans
9 les audiences, où les intervenants voulaient
10 accéder à de l'information financière, bien,
11 certains organismes à but non lucratif, qui ont un
12 montant de subvention qui dépasse un certain
13 montant, ils ont l'exigence de présenter des états
14 financiers audités.

15 Donc, ce que nous recommandons c'est selon
16 l'importance et la nature des contrats, des
17 entreprises dans la construction qui obtiennent des
18 contrats publics devraient être assujetties à ces
19 exigences.

20 Maintenant, pour réduire encore davantage
21 les risques de fraude, les entreprises en
22 construction pourraient être appelées à demander à
23 leur auditeur externe de présenter des rapports
24 spéciaux, par exemple sur le respect des normes de
25 clauses contractuelles ou respect ou non de coûts

1 additionnels.

2 Deuxième recommandation, quand un
3 vérificateur ou un auditeur externe émet une
4 opinion sur les états financiers, il veut être à la
5 recherche d'informations ou d'éléments probants
6 pour lui permettre d'émettre cette opinion-là.
7 Alors, nous croyons important d'informer les
8 auditeurs de la tenue d'une enquête. Alors,
9 lorsque... l'Ordre des CPA juge essentiel
10 d'instaurer des mécanismes de collaboration avec
11 les auditeurs... entre les auditeurs puis les
12 éventuels inspecteurs généraux, ces derniers
13 devraient être tenus informés à chaque année si
14 l'entreprise de construction, qui a obtenu des
15 contrats publics, là, est sujet à des enquêtes.

16 C'est le même principe qu'il devait y
17 avoir, entre autres, avec l'Autorité des marchés
18 financiers. Alors, l'objectif étant de s'assurer
19 que celui qui va émettre une opinion sur les états
20 financiers ait devant lui l'évidence nécessaire
21 pour émettre son opinion, mais surtout pour réagir.
22 Et je m'explique. Si l'auditeur externe apprend
23 qu'il y a une enquête ou qu'il y a des soupçons de
24 fraude, il va automatiquement changer sa stratégie
25 d'audit et l'adapter en fonction des risques qui

1 ont augmenter. Alors, nous croyons important que
2 l'auditeur externe soit au courant de ce type
3 d'enquête.

4 Troisième et avant-dernière
5 recommandation : mettre en place des mesures des
6 contrôle qui seront sujettes à des audits. Et c'est
7 ça qui est important. Mettre des contrôle en place,
8 c'est une chose, et s'assurer que les contrôles
9 sont en place et qu'ils sont suivis avec les
10 procédures d'audit est encore plus important. Ça
11 réduit d'autant plus les risques.

12 De nombreux contrôles devraient être mis en
13 place par les intervenants concernés afin de
14 réduire au minimum les risques d'écarts de
15 conduite. Ainsi, par exemple, la nomination des
16 comités de sélection, leur délibération, les
17 grilles d'évaluation, l'estimation des contrats par
18 les municipalités et autres, pourraient être visés
19 par ces contrôles-là qui devraient être soumis à
20 des audits, des vérifications. Une fois en place,
21 l'auditeur, ou le CPA, pourrait exprimer une
22 opinion sur le respect des règles et des contrôles.

23 Et, finalement, les CPA pourraient réaliser
24 des examens et des analyses.

25 En plus des contrôles instaurés en amont,

1 l'Ordre des CPA est d'avis que les mandats portant
2 sur des procédés spécifiques devraient être confiés
3 à des auditeurs afin de permettre le laxisme qui
4 caractérise la gestion de plusieurs entreprises
5 dans le domaine de la construction.

6 Par exemple, les procédés d'examens et
7 d'analyses pourraient être faits pour des sujets
8 pertinents, comme par exemple certaines clauses de
9 contrats, des cahiers de charges, le coût de la
10 main-d'oeuvre comptabilisé, par exemple, les
11 factures de sous-traitants, des extras qui sont
12 réclamés.

13 Si certaines de ces suggestions-là et de
14 ces procédures d'audit sont fontes, en pratique,
15 ils ne le sont pas fait d'une façon systématique.
16 Alors, c'est pourquoi la nature et l'étendue de ces
17 procédures-là pourront certainement faire l'objet
18 de travaux supplémentaires avec les membres de la
19 Commission.

20 En terminant, laissez-moi vous remercier de
21 l'opportunité que vous nous donnez de partager le
22 résultat de nos réflexions mais, surtout, nous
23 souhaitons également vous offrir notre entière
24 collaboration pour des travaux futurs de la
25 Commission qui découleront des recommandations que

1 vous allez présenter.

2 Sans nul doute que l'expertise des CPA en
3 matière de saine gouvernance et de reddition de
4 comptes sera sûrement un atout indispensable à la
5 réalisation de vos objectifs. Il nous fait
6 maintenant plaisir de répondre à vos questions, si
7 vous en avez.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[124]** Oui, alors, nous vous remercions, mais on
10 doit cependant porter à votre attention qu'il reste
11 seulement dix (10) minutes pour les questions,
12 maintenant.

13 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

14 Q. **[125]** Bon, écoutez, vous devinez un peu que c'est
15 moi qui allais poser des questions. Donc, vous
16 savez que le mandat de la Commission s'intéresse
17 particulièrement à la collusion et à la corruption.

18 Un membre de l'Ordre professionnel des CPA
19 qui verrait un acte de collusion et de corruption,
20 quelles sont ses obligations déontologiques?
21 Qu'est-ce qu'il peut faire essentiellement?

22 M. DANIEL McMAHON :

23 R. Bon, la première obligation, c'est de rapporter à
24 ceux qui sont responsables de la gouvernance de
25 leur client ces faits-là lorsqu'il... Il y a pas

1 d'obligation de rapporter ces faits à l'extérieur
2 de l'entreprise.

3 Q. **[126]** Est-ce que vous pensez, ça serait pas
4 intéressant dans le contexte actuel, que d'y penser
5 un peu, de réfléchir à cette possibilité-là, que
6 l'Ordre... qu'un membre soit obligé de contacter
7 l'UPAC s'il voit des indices de collusion et de
8 corruption?

9 R. Oui. D'ailleurs, c'est fait dans certains...
10 certaines industries, par exemple, dans le domaine
11 des institutions financières avec le surintendant
12 des institutions financières lorsque l'auditeur
13 externe voit les éléments comme ça. Il a une
14 obligation de rapporter à ces instances-là.

15 Q. **[127]** C'est ça.

16 R. Alors, ça existe déjà. C'est quelque chose qui
17 peut... pardon, qui peut être...

18 Q. **[128]** C'est quelque chose qui pourrait être discuté
19 au conseil de l'Ordre...

20 R. Oui.

21 Q. **[129]** ... éventuellement. Deuxième chose, bon, on
22 a... l'Ordre des ingénieurs du Québec est venu
23 réclamer le pouvoir aussi d'inspecter les firmes,
24 pas seulement les membres individuels. Et je pense
25 que cette possibilité-là pourrait s'appliquer à

1 l'ensemble des ordres professionnels. Vous, qu'est-
2 ce que vous en pensez et quelle est... êtes-vous
3 d'accord? Et c'est quoi les avantages que ça
4 pourrait vous donner?

5 R. Bien, en fait, au niveau de l'inspection, il faut
6 savoir que nous, on l'atteint de façon indirecte
7 par l'inspection de nos membres qui sont à
8 l'intérieur d'une firme. Maintenant, c'est certain
9 que d'avoir... on n'a pas le pouvoir de le faire.
10 D'avoir ce pouvoir de le faire-là serait
11 intéressant parce que ça nous donnerait un outil
12 additionnel.

13 Q. **[130]** Quel genre de travail supplémentaire vous
14 pourriez faire pour contrôler les firmes? Notamment
15 par rapport au domaine du... dans le mandat de la
16 Commission.

17 R. Bien, en fait, au niveau d'un contrôle de firmes,
18 c'est que ça nous permet de voir l'ensemble de
19 l'opération globale de l'organisation plutôt que
20 simplement par le biais de ces individus. Et donc,
21 on utilise le terme « ...of the top ». Ça nous
22 permettrait, à ce moment-là, de pouvoir aller voir
23 de quelle façon, dans l'organisation globale, on
24 vit cette réalité déontologique, pour prendre
25 l'exemple qu'on a pris tout à l'heure et ça, ça

1 nous donnerait des moyens additionnels. Mais
2 actuellement, on le fait par la bande en procédant
3 par l'analyse individuelle de ces membres-là.

4 Q. **[131]** Est-ce que vous savez si dans d'autres
5 juridictions l'Ordre des CA a cette possibilité-là?

6 R. Tout à fait. Dans certaines provinces... en fait,
7 dans certaines provinces, ce sont les firmes qui
8 sont inspectées et non pas les individus. Au
9 Québec, c'est le Code des professions qui prévoit
10 que l'inspection elle est d'abord individuelle.

11 Q. **[132]** On a rencontré les gens de l'Office des
12 professions qui nous ont présenté certaines
13 statistiques qui vous montraient pas nécessairement
14 d'avantages au niveau des dépenses reliées à la
15 discipline, l'inspection professionnelle.

16 J'aimerais ça un peu vous entendre là-dessus. Quand
17 on vous compare présentement... on peut pas vous
18 consoler, là, ça c'est avec ce qu'ils nous ont
19 montré, là.

20 R. Bon, d'abord, j'aimerais attirer votre attention
21 sur le fait que les statistiques qui vous ont été
22 fournies sont des statistiques pour une période de
23 dix mois et demi puisque c'est l'année où il y a eu
24 l'adoption de la Loi sur les CPA et donc le trente
25 et un (31) mars en question, il n'y avait que

1 seulement que dix mois et demi.

2 Maintenant, une fois qu'on a dit ça, c'est
3 pas ça qui est l'élément le plus important.

4 L'élément le plus important, c'est que nous, nous
5 croyons que la prévention est à l'origine, est
6 fondamentale. Et on travaille donc au niveau de la
7 prévention. On travaille au niveau de la formation
8 des membres. Vous devez... vous êtes pas sans
9 savoir, Monsieur le commissaire, que la...

10 l'apprentissage permanent est une réalité chez les
11 professionnels comptables depuis la fin des années
12 soixante-dix (70), début des années quatre-vingts
13 (80) et que l'obligation de formation continue est
14 dans nos règlements depuis plus d'une dizaine
15 d'années.

16 Donc, à cet égard-là, il est... c'est
17 fondamental. On fait également, au niveau de notre
18 formation, des formations qui sont gratuites aux
19 membres à chaque année, au niveau de la déontologie
20 et on leur donne même de l'information sur comment
21 se préparer à une inspection, par exemple, pour
22 s'assurer que tout est fait correctement. Donc, on
23 met énormément d'accent sur la prévention et il y a
24 des dividendes que ça rapporte puisqu'on a moins
25 d'infractions et notre temps d'inspection est

1 fait... est beaucoup plus efficace puisqu'on peut
2 aller sur des éléments qui sont plus particuliers.

3 Une fois qu'on a dit ça, c'est très
4 réducteur et c'est mon opinion personnelle, je la
5 partage avec vous. C'est très réducteur de
6 considérer la protection du public uniquement au
7 montant qui est dépensé en inspections et au niveau
8 du syndic puisque quand on regarde les états
9 financiers de l'Ordre, on a douze millions (12 M)
10 en normalisation.

11 La normalisation, ça vise, justement, à
12 bonifier les normes d'audits, comme on l'a
13 mentionné tout à l'heure. On a payé, et là, je
14 donne des chiffres de... du trente et un (31) mars
15 quatorze (14) parce que c'est ceux-là, pour moi,
16 qui sont les... qui sont actuels, là. Et on fait de
17 la formation dès le... dans les cours
18 universitaires sur la déontologie. On a des cours
19 obligatoires à l'intérieur des cours d'audits.

20 Donc, ce sont ces éléments-là qui
21 constituent, à notre avis, un effort qui fait en
22 sorte que oui, on a moins de frais à mettre en
23 inspections. Oui, on a moins de frais en syndic,
24 mais ça ne veut pas dire qu'on ne protège pas le
25 public.

1 Q. **[133]** Mais vous ferez pas un peu comme on jasait
2 avec l'agent de l'Office de la profession qu'il y a
3 peut-être besoin d'une forme de normalisation des
4 données que vous transmettez à l'Office de la
5 profession parce que son travail premier de
6 l'Office de la profession, c'est dans le fond,
7 c'est de vous contrôler à savoir que vous faites
8 vraiment votre travail? Et là, il le fait à partir
9 de données qui sont plus ou moins complètes, en
10 tout cas, certainement pas uniformes. Est-ce que
11 vous avez déjà discuté avec l'Office des
12 professions pour tenter, une certaine
13 uniformisation de ces données-là?

14 R. Bien en fait, on a, suite à la présence de monsieur
15 Dutrisac devant la Commission, nous lui avons
16 offert notre aide à l'effet de pouvoir monter un
17 véritable tableau de bord qui lui permettrait
18 d'avoir un meilleur contrôle et une bonne
19 compréhension de comment se fait la protection du
20 public avec des facteurs à la fois quantitatifs et
21 qualitatifs.

22 (14:34:53)

23 Me SIMON TREMBLAY :

24 Q. **[134]** Parfait. Deux petites questions. Une
25 première, à la page 9 de votre mémoire, sous la

1 rubrique « Sanctions », vous faites état de
2 différentes sanctions qui pourraient être ajoutées,
3 modifiées et tout et à la toute fin, vous terminez
4 en disant : « Et lancer des poursuites civiles
5 contre les contrevenants. »

6 Et là, c'est plus au comptable que je
7 parle, avez-vous une idée s'il est possible, une
8 fois qu'on a découvert, par exemple, qu'il y a eu
9 de la collusion à un endroit, qu'on a découvert les
10 acteurs, de déterminer, avec une certaine
11 précision, bien entendu, de façon à ce que ça
12 puisse passer le test des tribunaux civils, mais un
13 peu le coût de la malversation et qui est
14 responsable pour quel coût parce qu'après ça, afin
15 d'aller les poursuivre, ça serait bon de pouvoir
16 savoir. Parce que disons que j'ai un système de
17 collusion, je peux pas dire : « Bien un contrat de
18 dix millions (10 M), je poursuis pour dix millions
19 (10 M) », c'est un peu plus fin que ça.

20 Est-ce qu'il y a des façons ou des méthodes
21 qui pourraient permettre aux différents
22 poursuivants, l'État, notamment, de pouvoir
23 rétablir la responsabilité et le... et surtout le
24 coût de telles manoeuvres collusoires?

25

1 M. ANDRÉ DUGAL :

2 R. Oui, tout à fait. Il y a des... il y a des méthodes
3 qui sont utilisées, il y a des... il y a des...

4 Q. **[135]** Comment?

5 R. ... il y a des façons de faire. On le fait
6 d'ailleurs souvent dans des cas par exemple où nos
7 clients, par exemple, l'édifice passe au feu et
8 l'entreprise doit essayer d'estimer les coûts qui
9 sont liés au manque de revenus, par exemple, aux
10 coûts de reconstruction et autrement, donc on a des
11 façons de faire qui nous permettent d'essayer
12 d'estimer le mieux possible les coûts qui sont
13 reliés à ça. Oui. Alors, la réponse, c'est oui.

14 Q. **[136]** Des études comptables en décortiquant, en
15 détaillant...

16 R. Oui.

17 Q. **[137]** ... chaque poste pour pouvoir établir, par
18 exemple, le coût régulier puis le surcoût en
19 l'espèce par rapport à des comparatifs...

20 R. Oui.

21 Q. **[138]** ... par exemple.

22 R. Oui, oui.

23 Q. **[139]** Parfait. Autre question. Vous avez parlé...
24 vous avez suggéré que, sur les comités de
25 sélection, il y ait un membre indépendant. Et on

1 pense tout de suite, on parle de l'Ordre (sic) des
2 professions depuis tantôt. Comme vous savez, sur
3 votre Ordre et sur le nôtre, c'est le cas
4 également, il y a des membres du public, mais
5 c'est... en fait, c'est des gens... des gens,
6 pardon, qui ne sont pas membres de notre ordre et
7 qui sont nommés par l'Office des professions.

8 Est-ce que vous avez pensé à un mode de
9 nomination de ces gens... de ces membres
10 indépendants-là pour pas qu'ultimement ce soit une
11 nomination? Parce que même si c'est quelqu'un, par
12 exemple, qui a des spécificités techniques, bien...
13 qui n'a pas des spécificités techniques qui peut
14 quand même être nommé de façon partisane à cet
15 endroit-là. Donc, quelle méthode ou que suggérez-
16 vous pour s'assurer que ce membre indépendant-là le
17 soit vraiment?

18 R. Nous recommandons... une de nos recommandations,
19 c'est qu'il y ait un inspecteur général du Québec.
20 Et dans cette recommandation-là, nous considérons
21 qu'il devrait avoir la responsabilité, lui, de
22 nommer des... des membres indépendants à ces
23 comités-là.

24 Q. **[140]** Parfait. Donc, un tiers... un tiers.

25 R. Un tiers, c'est ça.

1 Q. **[141]** À tout événement, un tiers, là, qui...

2 R. Un tiers qui... qui pourrait les nommer.

3 Q. **[142]** Parfait.

4 R. Oui.

5 Q. **[143]** Ça complète les questions que j'avais.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[144]** Moi, j'en ai juste une. En ce qui concerne...

8 vous avez dit que vous estimez que le nom des
9 personnes justement qui sont sur les comités de
10 sélection devrait être divulgué après l'obtention
11 des contrats. Mais, si... si on fait ça, si on
12 divulgue les noms, ça veut dire que les personnes
13 ne peuvent jamais servir plus qu'une fois.

14 R. Bien, ils pourraient servir dans d'autres régions.
15 Et de toute façon...

16 Q. **[145]** Mais, ils sont... ils seraient à ce moment-là
17 susceptibles d'être approchés par les personnes qui
18 pourraient... voudraient obtenir le contrat.

19 R. Bien, s'il y a un mécanisme de rotation, s'il y a
20 un mécanisme de rotation au niveau des gens par
21 exemple ou au niveau des régions, ça pourrait
22 réduire ce risque-là.

23 Q. **[146]** Oui, sauf qu'à la fin, tout le monde va être
24 connu.

25 R. Bien, il y a sûrement d'autres... d'autres façons

1 de faire.

2 Q. **[147]** Est-ce que vous pensez pas que les noms
3 devraient rester cachés, mais que les fiches
4 pourraient être divulguées?

5 R. Oui, ça pourrait être une alternative, oui.

6 Q. **[148]** O.K. Merci. Alors, merci beaucoup pour votre
7 présentation.

8 R. D'accord. Merci.

9 M. DANIEL McMAHON :

10 R. Merci.

11 Me SIMON TREMBLAY :

12 Alors, merci, Messieurs. Donc , Madame la
13 Présidente. Monsieur le Commissaire, comme annoncé,
14 ça fait déjà plusieurs reprises, mais quand même
15 pour qu'on garde le fil, donc ça nous laisse un
16 intervenant soit le Conseil canadien des marchés
17 publics et monsieur François Émond qui est
18 directeur général.

19 Donc, je demanderais à monsieur Émond de
20 bien vouloir s'approcher. Et, Madame la Greffière,
21 une fois qu'il sera bien installé, de
22 l'assermenter. Merci.

23 (14:39:09)

24

25

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce seizième (16e)
2 jour du mois d'octobre,

3

4 A COMPARU :

5

6 FRANÇOIS ÉMOND, directeur général du Conseil
7 canadien des marchés publics

8

9 LEQUEL affirme solennellement ce qui suit :

10

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Vous êtes venu courageusement seul!

13 M. FRANÇOIS ÉMOND :

14 Courageusement seul, Madame la Présidente. Donc,
15 d'abord, moi aussi d'entrée de jeu je tiens à vous
16 remercier de nous donner l'opportunité de
17 s'exprimer devant vous par rapport à nos... aux
18 réflexions qui ont découlé de vos travaux. Donc,
19 peut-être juste faire un bref survol de notre
20 organisme qui n'est pas nécessairement très connu
21 peut-être au Québec.

22

23

24

25

Le Conseil canadien des marchés publics a
été mis sur pied en septembre quatre-vingt-dix-neuf
(99) dans le but de devenir la principale ressource
en matière de marchés publics au Canada.

1 Donc, ses origines premières, à vrai dire,
2 proviennent du gouvernement du Québec qui a
3 originellement fondé et soutenu financièrement cet
4 organisme-là pendant plusieurs années, soit
5 jusqu'en deux mille sept (2007).

6 Depuis, le Conseil canadienne des marchés
7 publics est maintenant un organisme à but non
8 lucratif complètement autonome et se veut être le
9 principal porte-parole des marchés... des
10 professionnels en approvisionnement au niveau des
11 marchés publics au Canada.

12 Nos membres sont des organismes appartenant
13 à divers paliers de gouvernement qu'il soit
14 municipal, provincial, territorial ou des sociétés
15 d'état. Ils proviennent aussi du secteur de
16 l'éducation et des soins de santé.

17 Notre organisme a pour mission de soutenir
18 la communauté des marchés publics partout au Canada
19 en faisant la promotion, le dialogue, en facilitant
20 aussi l'échange d'informations en formulant des
21 réponses adaptées aux questions courantes et en
22 fournissant l'expertise nécessaire à la solution de
23 problèmes communs.

24 Notre organisme compte plus d'une centaine
25 de membres qui sont des organismes publics

1 provenant de ces divers secteurs et non des
2 individus. Tous les professionnels en marché public
3 oeuvrant au sein de nos organismes membres ont
4 ainsi accès aux bénéfices de notre organisation,
5 forment une communauté d'un peu plus de cinq cents
6 (500) professionnels répartis un peu partout au
7 Canada, qui ont à coeur l'application des
8 meilleures pratiques en approvisionnement dans un
9 contexte public où la contribution à vouloir
10 toujours servir le... à mieux servir le citoyen est
11 toujours un objectif de premier plan.

12 Les défis auxquels font face nos membres
13 sont nombreux et importants mais nous constatons
14 surtout que ceux-ci sont très souvent communs et
15 comportent beaucoup de similarités, et ce, peu
16 importe la province ou le secteur d'activité dans
17 lequel nos membres évoluent.

18 Plusieurs éléments soulevés dans le cadre
19 de vos travaux constituent des préoccupations qui
20 sont constantes de la part de nos membres et tous
21 travaillent continuellement à minimiser les risques
22 au quotidien associés au phénomène de collusion et
23 corruption. C'est pourquoi vos travaux ont été
24 suivis avec grand intérêt de la part de notre
25 communauté membres un peu partout au Canada. Donc,

1 lorsqu'on parlait de la... de votre Commission,
2 c'est un sujet qui était connu, les gens savaient,
3 ils suivent avec grand intérêt ce qui se passe dans
4 le cadre de vos travaux. Et c'est, en fait, ce qui
5 a beaucoup alimenté notre réflexion, les défis
6 qu'on voit au quotidien versus ce qui a été amené
7 dans le cadre de la Commission ont été... ont
8 alimenté notre réflexion et c'est ce qu'on veut
9 tenter de partager... ce qu'on veut partager avec
10 vous aujourd'hui.

11 Nous, bon, comme vous savez, les... notre
12 communauté membres est représentée par des gens qui
13 sont des professionnels en approvisionnement, donc
14 qui voient pas nécessairement... qui sont pas
15 nécessairement des intervenants au niveau de la
16 définition du besoin mais qui sont là pour voir à
17 gérer le processus d'appels d'offres qui en
18 découle. Donc, nos recommandations puis nos
19 réflexions sont vraiment dans ce sens-là.

20 Moi, personnellement, j'ai aussi été
21 avant... avant j'étais... j'ai été à l'emploi d'un
22 organisme... un organisme municipal, en fait,
23 directeur de la division pour les services
24 d'approvisionnement de la Ville de Québec. Donc,
25 j'ai travaillé pendant plusieurs années dans ce

1 domaine-là aussi. Puis ces réflexions-là sont
2 vraiment des réflexions qui sont concrètes pour
3 nous, qui, je crois, pourraient alimenter vos
4 réflexions à vous.

5 Donc, la première recommandation, on croit
6 que ça... ça va devenir très important qu'il y ait
7 une... qu'on crée des structures et des conditions
8 favorables dans les organismes publics à ce qu'il y
9 ait... on puisse tracer une ligne étanche entre les
10 instances politiques et celles qui sont
11 responsables des processus d'appels d'offres et
12 d'adjudication des contrats.

13 On peut constater que le cadre légal en
14 vigueur est très... est très bien structuré, très
15 rigoureux et ça permet donc... comme ce cadre légal
16 là existe et est très rigoureux, on pourrait donner
17 l'autonomie aux gestionnaires de la fonction
18 publique et leurs fonctionnaires, plus
19 spécifiquement ceux qui oeuvrent en
20 approvisionnement, de le faire respecter et de
21 l'appliquer de façon autonome.

22 Donc, concrètement, qu'est-ce que ça
23 pourrait vouloir dire? De déléguer la
24 responsabilité de pouvoir lancer des appels
25 d'offres aux gestionnaires de l'organisation, la

1 même chose au niveau du processus d'adjudication.
2 C'est une pratique, le processus d'adjudication,
3 qui est déléguée aux gestionnaires et aux
4 fonctionnaires, c'est une pratique qui est commune
5 dans d'autres provinces et dans certains États
6 américains aussi. Donc, on veut... on croit que ça
7 peut être une façon concrète de pouvoir tirer cette
8 ligne-là entre les deux... les deux instances, les
9 instances politiques et les gens qui sont là pour
10 voir au processus et à faire respecter le cadre
11 légal en vigueur.

12 Autre recommandation, même chose au niveau
13 de la dissociation de certaines tâches. Les
14 personnes qui sont responsables de voir à la
15 définition du besoin dans le cadre de la
16 préparation des documents d'appels d'offres, d'un
17 point de vue technique, ne devraient pas être ceux
18 nécessairement qui sont là pour voir à
19 l'application et la mise en... la préparation du
20 volet plus commercial ou légal des documents
21 d'appels d'offres. C'est un rôle qui devrait être
22 confié à des gens qui sont spécialisés en la
23 matière. Et c'est un travail qui devrait, par
24 contre, se faire en complémentarité et non
25 nécessairement de façon complètement séparée, mais

1 les deux spécialités devraient pouvoir se compléter
2 et unir leurs forces pour en arriver à donner des
3 meilleurs résultats au niveau des documents qui
4 vont être préparés.

5 Ça permettrait de pouvoir gérer le
6 processus d'appels d'offres de façon beaucoup plus
7 stratégique en impliquant des professionnels en
8 approvisionnement dès le début de la définition des
9 besoins. Il y aurait, très certainement, une
10 complémentarité qui pourrait se créer puis une
11 stratégie qui pourrait aussi être mise en place en
12 fonction du besoin spécifique, que ce soit pour un
13 dossier spécifiquement de construction, rénovation
14 de bâtiment ou grands travaux routiers.

15 Dépendamment de la réalité des marchés, c'est
16 quelque chose qui pourrait être... qui pourrait
17 aussi être bénéfique pour l'organisation d'avoir
18 une pensée beaucoup plus stratégique plutôt que
19 d'appliquer un modèle qui, avec le temps, devient
20 répétitif et est toujours le même et qui, selon
21 nous, peut créer des conditions favorables à une
22 potentielle collusion entre les soumissionnaires
23 quand le modèle est répété de façon constante.

24 On pourrait aussi contribuer... ce qui fait
25 partie de la réalité, souvent, sont les

1 échéanciers, donc, par rapport à l'exécution des
2 travaux. Donc, on croit que le fait d'arrimer les
3 deux professions ensemble permettrait de travailler
4 dans une perspective de l'échéancier global, sans
5 nécessairement escamoter ou minimiser tout ce qui a
6 trait à la préparation du document ou du processus
7 d'appel d'offres à proprement parler.

8 Donc, souvent, dans la réalité, la
9 définition du besoin prend beaucoup de temps. Suite
10 à ça, vient le temps de lancer l'appel d'offres; il
11 y a plus beaucoup de temps qui reste. Donc, c'est
12 quelque chose qui, on croit, pourrait être amélioré
13 et créer des conditions qui sont plus gagnantes.

14 Donner une plus grande... autre
15 recommandation : donner une plus grande
16 latitude dans les choix possibles quant à la
17 méthode d'adjudication des contrats. Mon collègue
18 qui me précédait parlait d'abolir la règle du plus
19 bas soumissionnaire. Je serai peut-être un peu plus
20 nuancé en disant que, sans nécessairement vouloir
21 l'abolir complètement, c'est peut-être une règle
22 qui pourrait être applicable dans certains cas
23 spécifiques mais, dans d'autres, la notion de
24 méthode qualitative, où est-ce qu'on va tenir
25 compte de différents critères liés à la qualité de

1 l'entrepreneur, son expérience passée, ce sont des
2 choses qui devraient être tenues en compte. C'est
3 une, encore un fois, une pratique qui est très...
4 qui est utilisée dans les autres provinces. Donc,
5 dans le cas de projets beaucoup plus complexes où
6 les enjeux sont beaucoup plus grands, on croit que
7 d'avoir une méthode qualitative beaucoup plus...
8 qui serait utilisée de façon beaucoup plus grande,
9 permettrait de créer des conditions gagnantes,
10 encore une fois, pour l'organisation, d'un point de
11 vue global. Avoir la possibilité, bref, de pouvoir
12 changer les façons de faire de façon périodique,
13 aussi, pour pouvoir déjouer les mécanismes de
14 collusion en appliquant des stratégies
15 d'approvisionnement qui vont être novatrices, qui
16 vont tenir compte du coût global, sont probablement
17 des choses qui pourraient être mises en place.

18 Introduire la notion, en anglais, on parle
19 souvent du terme « best value procurement » donc,
20 c'est une notion qui tient compte du coût global,
21 pas juste du prix, qui tient compte de la qualité,
22 qui tient compte de la meilleure valeur pour
23 l'organisation, dans une perspective qui est
24 vraiment globale. On peut introduire la notion de
25 coûts d'impact, et caetera, et caetera. Donc, c'est

1 quelque chose qu'on croit qui devrait être mis de
2 l'avant et valorisé de façon beaucoup plus
3 importante.

4 En ce qui a trait à la protection puis la
5 confidentialité des informations pendant le
6 processus d'appel d'offres, le sujet des membres,
7 la divulgation des informations associées aux
8 membres de comités de sélection pendant le
9 processus d'appel d'offres et après, selon nous,
10 sont une information qui devrait demeurer
11 confidentielle du début jusqu'à la fin, et même
12 après, pour abonder dans le même sens ce que vous
13 disiez tout à l'heure, mais aussi, pour éviter tous
14 les risques et, encore une fois, pour avoir fait
15 des recherches dans les autres provinces et dans
16 les autres pratiques, puis au niveau de certains
17 états américains avec qui... certains organismes
18 américains avec qui on est en partenariat et en
19 contact, pour les avoir sondés sur leurs opinions
20 là-dessus, c'est une pratique qui est la norme et
21 qui est pas négociable.

22 Donc, les membres des comités de sélection,
23 ce sont des informations qui sont gardées
24 confidentielles du début jusqu'à la fin. Donc,
25 c'est nécessairement une recommandation à laquelle

1 nous tenons beaucoup et que nous jugeons qui est
2 très pertinente. Pour le... posez la question à des
3 praticiens, la réponse est automatique.

4 En ce qui a trait à l'information sur les
5 soumissionnaires potentiels pendant le processus
6 d'appel d'offres : qui s'est procuré les documents
7 d'appel d'offres pendant le processus? C'est une
8 information qu'on juge qui devrait être disponible,
9 mais disponible seulement au niveau des
10 professionnels en approvisionnement, pour les aider
11 à mieux faire leur travail et mieux gérer le
12 processus d'appel d'offres pour pouvoir prendre les
13 mesures correctives au besoin.

14 Si on se retrouve avec un appel d'offres et
15 qu'on peut avoir accès à de l'information pour voir
16 qui s'est procuré les documents et qu'on constate
17 qu'il y a peut-être un ou deux entrepreneurs sur un
18 marché ou un bassin de vingt (20) ou vingt-cinq
19 (25), ça serait pertinent de le savoir pendant le
20 processus d'appel d'offres pour pouvoir prendre les
21 mesures correctives au besoin et aller questionner
22 le marché. Ça fait partie de la notion
23 d'approvisionnement stratégique de pouvoir avoir
24 des gens qui ont accès à cette information-là et
25 qui vont pouvoir prendre les mesures correctives au

1 besoin. Selon nous, c'est une information qui
2 est... qui devrait être disponible pour aider à
3 faire le travail. Présentement, si je me trompe
4 pas, l'information existe dans... sur le portail du
5 système électronique d'appels d'offres mais elle
6 n'est plus disponible. Selon nous, elle devrait
7 l'être. Elle devrait l'être pendant le processus
8 afin de pouvoir, comme je vous dis, apporter les
9 correctifs nécessaires, mais diffusée de façon très
10 restreinte, pas nécessairement rendue disponible de
11 façon globale. Mais c'est une information qui peut
12 aider à optimiser le processus pour éviter les
13 situations où, une fois l'ouverture des soumissions
14 faite, on constate qu'il y a juste un
15 soumissionnaire et lorsqu'on questionne le marché,
16 on constate qu'il y avait diverses raisons qui
17 faisaient en sorte que d'autres ont décidé de pas
18 soumissionner. Ce serait pertinent de pouvoir le
19 savoir avant et pouvoir apporter les mesures
20 correctives nécessaires.

21 Ce qui a trait maintenant aux estimations,
22 donc le... le fait de produire des estimations en
23 amont avant de lancer un processus d'appels
24 d'offres, je crois que c'est... c'est une pratique
25 qui doit demeurer et c'est une pratique qui est

1 très importante, qui aide les professionnels en
2 approvisionnement à faire leur travail de façon
3 plus réfléchi. Les données ou les chiffres qui
4 sont associés aux estimations sont des données qui
5 sont utilisées d'un point de vue commercial, qui
6 aident, premièrement, à positionner la stratégie
7 d'approvisionnement au départ et à l'adapter en
8 fonction de l'ampleur des travaux. Donc, l'ampleur
9 des travaux, pour un professionnel en
10 approvisionnement, ça se mesure pas juste
11 nécessairement à la complexité des travaux à faire,
12 ça se mesure à la valeur. Donc, à la valeur des
13 travaux à faire, ça peut nous enligner et nous
14 aider à mieux conseiller nos clients à l'interne au
15 niveau de la... de la définition du besoin sur la
16 meilleure stratégie d'approvisionnement adoptée,
17 que ce soit une stratégie qui va mener au plus bas
18 soumissionnaire conforme, versus une stratégie
19 qualitative globale.

20 Donc, on croit que la production des
21 estimations, c'est une chose qui doit demeurer et
22 qui doit être utilisée de façon... de façon
23 stratégique. Ça aide aussi beaucoup à faire
24 l'analyse des soumissions. Les professionnels en
25 approvisionnement, habituellement, vont prendre les

1 données, les résultats d'appels d'offres et vont
2 les comparer en lien avec les estimés qui ont été
3 produits. Et ça va les aider, peut-être, aussi, à
4 pouvoir détecter... c'est un élément qui peut aider
5 à détecter une potentielle collusion. Le fait de
6 savoir où se positionne le marché par rapport à
7 l'estimation qu'on avait déterminée au préalable,
8 donc c'est une pratique, selon nous, qui doit
9 demeurer et c'est une information qui est très
10 pertinente.

11 Pour ce qui est de la publication des
12 informations associée aux estimations présentement
13 dans le domaine, donc il y a eu des amendements qui
14 ont été apportés aux lois, à savoir est-ce que les
15 estimations doivent être rendues publiques, c'est
16 une chose qui... c'est une chose qui est
17 pertinente, mais en même temps peut-être qui
18 pourrait être... en laquelle on pourrait réfléchir.
19 Il arrive parfois qu'il y ait des écarts importants
20 au niveau des estimations et aux montants qui...
21 par rapport aux liens des... aux contrats qui
22 ont... aux montants qui ont été adjugés. Les écarts
23 peuvent être justifiés. Donc le fait de rendre ces
24 informations-là publiques, ça peut demeurer, mais
25 il pourrait peut-être y avoir une réflexion qui

1 soit faite à ce sujet-là pour éviter d'avoir peut-
2 être des questionnements qui seraient... qui
3 seraient... donneraient des informations ou des...
4 des données qui soient justifiées. Mais bref, c'est
5 un élément auquel on pourrait réfléchir.

6 Favoriser la mesure de la performance.
7 Donc, la mesure de la performance des fournisseurs,
8 le cadre légal au Québec a évolué dans les
9 dernières années dans ce sens-là et on est
10 fortement très heureux de voir les résultats parce
11 que la mesure de la performance des fournisseurs,
12 c'est une notion qui est la norme dans le secteur
13 privé. Donc, la mesure de la performance, ça fait
14 partie de la réalité des fournisseurs. Le fait de
15 pouvoir prendre des mesures dissuasives ou des
16 mesures correctives avec des fournisseurs pour les
17 encourager à s'améliorer, ça fait partie de la
18 réalité, ça fait partie des meilleures pratiques en
19 approvisionnement. Donc, c'est quelque chose qui
20 doit demeurer et qui doit évoluer au-delà de juste
21 le permettre au niveau légal.

22 Donc, on croit qu'il faut... il faut être
23 en mesure d'accompagner les organismes publics, que
24 ce soit des municipalités, des ministères, peu
25 importe les instances à pouvoir mettre en place des

1 mécanismes de mesures de performance qui soient
2 pertinents, qui soient cohérents, qui soient bien
3 documentés et qui puissent être utilisés de façon
4 stratégique par après au niveau des mesures
5 correctives à prendre avec des fournisseurs. Pas
6 juste nécessairement pour en arriver à vouloir
7 prendre... décider que certains fournisseurs
8 pourraient ne plus vouloir faire affaire avec la
9 municipalité, mais plutôt pour... dans une démarche
10 d'accompagnement avec certains soumissionnaires,
11 les accompagner avec des données réelles et de la
12 documentation. Pouvoir les accompagner à pouvoir
13 s'améliorer, donc, dans leur relation avec les
14 organismes publics.

15 Au niveau de l'ouverture des marchés,
16 encore une fois, mon collègue qui m'a précédé en a
17 glissé un mot, c'est une recommandation pour nous
18 aussi de favoriser une plus grande ouverture des
19 marchés.

20 Dans notre réflexion, on s'est demandé
21 qu'est-ce qu'on pourrait faire, qu'est-ce qu'on
22 doit faire pour favoriser, parce que c'est un
23 concept qui peut être facilement... on peut en
24 parler, mais qu'est-ce qui peut être fait pour le
25 faire concrètement?

1 Donc, nous, on a présenté certaines
2 réflexions à cet égard-là. Premièrement, il faut
3 donner de la formation aux fournisseurs. Il y a une
4 perception présentement au niveau de certains
5 marchés dans certains secteurs d'activités. C'est
6 probablement aussi le cas dans le domaine de la
7 construction. Il y a une perception que c'est
8 complexe de faire affaires avec un organisme
9 public.

10 Premièrement, juste de télécharger le
11 document d'appel d'offres sur le portail SEAO, qui
12 souvent peut être très très volumineux, juste ça
13 peut faire peur. Donc, c'est... il faut en arriver
14 à pouvoir vulgariser le fait que de faire affaires
15 avec un organisme public, c'est pas quelque chose
16 qui est très complexe. Oui, les documents peuvent
17 être volumineux, mais pour une petite entreprise
18 qui n'a jamais fait affaire avec un organisme
19 public, il faut pouvoir l'accompagner et lui donner
20 de la formation.

21 Ça fait partie, encore une fois, pour avoir
22 fait des recherches, ça fait partie de la réalité.
23 Dans certains secteurs au niveau américain, c'est
24 la norme de donner... que les organismes publics
25 donnent de la formation périodique à leur bassin de

1 fournisseurs, donc c'est un des premiers... un des
2 premiers éléments.

3 Simplifier les documents d'appel d'offres.
4 Donc, quand on crée des documents d'appel d'offres,
5 oui, le besoin technique peut être assez complexe
6 et volumineux et donner... donner des documents qui
7 vont être assez volumineux. Mais, au niveau des
8 clauses légales et l'aspect commercial, c'est
9 quelque chose qui doit aussi être revu. Il faut en
10 arriver à créer des documents d'appel d'offres qui
11 vont être épurés et qui vont être adaptés aux
12 besoins.

13 Présentement, ce qu'on fait pour gagner du
14 temps, on met... on tente de protéger la
15 municipalité contre tout risque ou les organismes
16 publics contre tout risque, donc on met toutes les
17 clauses qu'on croit qui sont pertinentes,
18 pertinentes ou pas, et ça nous donne des documents
19 que malheureusement les soumissionnaires, soit
20 qu'ils ne les lisent pas ou qu'ils ne les lisent
21 pas avec assez d'attention et vont peut-être
22 omettre de lire certains aspect qui sont critiques
23 et importants. Donc, il faut en arriver à créer des
24 documents qui vont être... Donner des outils aux
25 organismes publics pour qu'ils puissent créer des

1 documents qui vont être beaucoup plus épurés.

2 Rendre disponible la liste des
3 fournisseurs. J'en ai... je l'ai mentionné tantôt,
4 c'est un élément selon nous qui peut aider à ouvrir
5 les marchés. Juste le fait de pouvoir en arriver à
6 permettre à certains intervenants dans les
7 organismes de... de pouvoir... de pouvoir... de
8 pouvoir savoir et apporter des correctifs
9 nécessaires.

10 Questionner les fournisseurs aussi, ça doit
11 devenir la norme, pourquoi les soumissionnaires,
12 après un processus d'appel d'offres, n'ont pas
13 déposés de soumission? Il faut aller... il faut que
14 ça devienne dans les bonnes pratiques d'aller poser
15 les questions de façon... de façon rigoureuse afin
16 de documenter et apporter les correctifs au niveau
17 des appels d'offres à venir.

18 Valoriser... autre recommandation,
19 valoriser la fonction d'approvisionnement au sein
20 de tous les organismes publics. Donc, présentement
21 il faut en arriver à créer - évidemment quand les
22 structures le permettent et les organismes sont
23 assez gros - de pouvoir rendre une fonction
24 d'approvisionnement qui soit autonome. Donc, il y a
25 des clients internes qui sont là pour voir à la

1 définition du besoin.

2 Il y a aussi des... des gens qui
3 devraient... qu'on devrait... vers qui on devrait
4 se tourner, qui devraient être perçus comme des
5 professionnels et des gens qui sont là pour gérer
6 le processus d'approvisionnement de façon
7 stratégique. Donc, il faut travailler à valoriser
8 la fonction, changer la perception qui lui est
9 associée aussi soit que la perception qui en est
10 une de... un rôle qui est beaucoup plus
11 administratif, alors que ce n'est pas
12 nécessairement le cas et il y a une contribution
13 qui peut être faite au niveau des organismes.

14 Instaurer, bien évidemment, des programmes
15 de formation spécifiques à l'approvisionnement.
16 Peut-être voir à faire évoluer aussi les critères
17 d'embauche. Il existe aux États-Unis un programme
18 de certification qui est très fort au niveau des...
19 des professionnels en approvisionnement, donc il y
20 a un processus de certification.

21 C'est pas nécessairement un ordre
22 professionnel à proprement parler, mais les gens
23 qui pratiquent et qui voient à l'octroi de contrats
24 peuvent avoir accès à une certification et, en
25 fait, c'est très souvent la norme que ce soit un

1 critère d'embauche. Donc, il y a deux... deux
2 normes qui existent au niveau américains, deux...
3 deux normes, donc CPPB et CPPO, CPPB pour Certified
4 Public Procurement Buyers et Certified Public
5 Procurement Officer, donc pour les gestionnaires.
6 C'est un processus assez rigoureux de formation et
7 il y a un examen qui doit être réussi à la fin. Et
8 les gens qui obtiennent ce titre-là ont conscience
9 de la portée de leur... du titre qu'ils ont et ont
10 conscience de leur rôle de façon globale aussi,
11 donc ça fait partie du processus de valorisation,
12 c'est quelque chose, selon nous, qui devrait être
13 considéré mais réfléchi sur comment est-ce que ça
14 pourrait être fait, et qui pourrait aider de façon
15 concrète aussi. Ça complète donc au niveau des...
16 donc, la valorisation des rôles. C'était notre
17 dernière recommandation. Je vois que le temps file.

18 Donc, en conclusion, je tiens à vous
19 remercier donc, de nous avoir donné l'opportunité
20 de nous exprimer dans le cadre de vos recherches.
21 Nous allons continuer à suivre avec grand intérêt
22 ce qui va en découler parce que vous pouvez être
23 assurés que les résultats ne pourront qu'être
24 bénéfiques pour notre rôle à nous dans le cadre de
25 notre... de notre profession.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [149] Merci beaucoup, Monsieur Émond.

3 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

4 Q. [150] Merci beaucoup d'avoir déposé un mémoire à la
5 Commission, très intéressant. Si je comprends votre
6 conseil, vous, dans le fond, vous réunissez des
7 gens qui travaillent dans l'approvisionnement
8 public...

9 R. Oui.

10 Q. [151] ... ces gens-là vont échanger sur divers
11 thèmes, des gens du monde municipal, provincial,
12 territorial. Est-ce que vous avez déjà discuté des
13 raisons pourquoi, malgré les ententes de libre
14 concurrence que signent les provinces entre elles,
15 le Québec en a signé avec l'Ontario, en a signé
16 avec d'autres juridictions, quand on regarde les
17 statistiques, il y a pratiquement très, très peu de
18 cas où il y a eu des fournisseurs extérieurs au
19 Québec qui sont venus chercher des documents, qui
20 ont soumis un prix. Et on sait que, pour combattre
21 la collusion, plus il y a de joueurs, plus c'est
22 difficile de faire de la collusion. Pourquoi ça...
23 ces ententes-là qu'on se vante de signer,
24 finalement n'ouvrent pas vraiment le marché; est-ce
25 que vous avez déjà jaser de ça entre vous?

1 R. On a déjà jaser de ça, effectivement. C'est... on a
2 jaser de ça entre nos membres et jaser de ça dans...
3 dans le cadre de notre... des pratiques au
4 quotidien. C'est une question qui est courante.

5 Le constat qu'on fait, pour questionner
6 certains fournisseurs à savoir pourquoi, le
7 constat... ce qu'on nous présente, premièrement, il
8 y a des coûts associés au fait de venir
9 soumissionner sur un contrat si on est un
10 fournisseur qui est installé à Toronto, en Ontario.
11 Venir soumissionner pour exécuter un contrat au
12 Québec il y a des coûts qui y sont associés. Puis
13 l'autre réalité aussi, l'autre élément important,
14 ça a trait au... au fait que souvent, dans certains
15 secteurs, c'est un marché qui est pas
16 nécessairement un marché de... un marché
17 d'acheteurs mais plus un marché de vendeurs. Donc,
18 le carnet de commandes de souvent des fournisseurs
19 est déjà plein dans leur territoire actuel, donc
20 ils ont pas nécessairement d'intérêt à venir... à
21 venir s'insta... à venir... pas s'installer
22 nécessairement mais venir exécuter des contrats
23 ailleurs que sur le territoire dans lequel ils
24 sont.

25 Donc, les... pour répondre à votre

1 question, oui, on en a discuté et c'est le genre de
2 constat auquel on en arrive. C'est le cas dans les
3 cas de contrats de construction, dans le cas de
4 d'autres secteurs d'activités il y a d'autres
5 réalités, des... des distributeurs qui... de
6 produits ou de... toutes sortes de services qui...
7 qui ont... encore une fois, sont bien ancrés dans
8 leur milieu, qui veulent pas nécessairement venir
9 se déployer.

10 Donc, oui, les accords, comme vous dites,
11 sont là, sont accessibles et on fait tout ce qu'il
12 faut pour ouvrir le marché mais, d'un autre côté,
13 on peut pas nécessairement forcer ces
14 soumissionnaires-là à venir la faire.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[152]** Est-ce que vous avez noté qu'il pouvait y
17 avoir aussi... sans dire, une... une politique de
18 protection, c'est-à-dire une guerre de territoire
19 qui s'opère aussi là-dessus?

20 R. Pas nécessairement dans le domaine de la
21 construction, je vous dirais. Mais c'est
22 probablement, effectivement, une réalité. Il y a
23 pas... il y a pas de soumissionnaire va vouloir
24 nécessairement nous le garantir par écrit. Mais la
25 notion de territoire, sans nécessairement être

1 officiellement protégé, je crois qu'effectivement
2 c'est... c'est une réalité.

3 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

4 Q. **[153]** Vous avez parlé des estimations. On a eu bien
5 des entités ici qui sont venues dire que leurs
6 estimés, eux, étaient essentiellement basés sur les
7 données historiques, qu'ils prennent la valeur des
8 contrats dans le passé puis ils font un estimé à
9 partir des contrats qui ont déjà été octroyés.

10 R. Oui.

11 Q. **[154]** Et si, bien sûr, il y a de la collusion dans
12 le marché, ce sont des prix collusionnés qu'on est
13 en train d'utiliser pour faire un estimé. Pensez-
14 vous que c'est possible pour un donneur d'ouvrage
15 public, un jour, de se bâtir une équipe, de vrais
16 estimateurs, de la même façon que fait le
17 contracteur lorsqu'il donne un prix, il fait son
18 prix à partir des prix du marché actuel? Pensez-
19 vous que dans le secteur public c'est possible, un
20 jour, qu'on ait une équipe d'estimateurs à ce
21 point, je dirais, aguerris et d'être capables, dans
22 le fond, de rivaliser un peu avec l'estimé des...
23 des entrepreneurs, pour qu'on puisse vraiment
24 comparer leur estimé à l'estimé de l'entrepreneur?

25 R. Bien, en fait, je crois que oui, puis je crois que

1 c'est la base parce que, comme je vous disais
2 tantôt, l'estimé, c'est une donnée qui est
3 pertinente et qui est utilisée... qui doit être
4 utilisée de façon stratégique. Comme je vous dis...
5 comme vous dites, si un estimé est basé sur un
6 ancien et que c'était une estimé qui était
7 collusionné, quand va venir le temps de comparer par
8 rapport au marché, si les coûts ont baissé, on va
9 être content, mais est-ce que ça représente
10 vraiment le vrai prix? Ça, on le saura jamais.

11 Donc, je crois qu'effectivement les
12 organismes publics devraient avoir des équipes
13 d'estimateurs et premièrement prennent conscience
14 de la portée de ce chiffre-là. O.K. Donc, c'est une
15 donnée qui est utilisée dans tout le processus. Ça
16 sert pas juste à déterminer le seuil, à savoir si
17 on va faire un appel d'offres public ou un appel
18 d'offres sur invitation. Ça sert à aligner notre
19 stratégie par après, donc, effectivement, ça
20 devrait être une donnée sur laquelle on devrait...
21 dont on devrait pas minimiser la portée et,
22 surtout, qu'on devrait consacrer du temps. Quand
23 vous dites : « On se base sur d'ancien estimé, »
24 pourquoi on fait ça? Probablement parce que c'est
25 la route facile. Puis, probablement parce qu'on n'a

1 pas de temps. Donc, il faut donner des ressources,
2 comme vous dites, peut-être en arriver à ça, et
3 donner du temps aussi à la détermination de ce
4 chiffre-là parce qu'il va avoir un impact sur tout
5 le reste de la chaîne, par la suite.

6 Q. [155] Est-ce que vous savez si à l'extérieur du
7 Québec, il y a des donneurs d'ouvrage publics qui
8 ont réussi à bâtir une telle équipe?

9 R. Je pourrais pas vous dire. On s'est pas rendu là
10 dans nos réflexions, mais on va se pencher sur la
11 question...

12 Q. [156] Oui, je lance peut-être un peu appel à...

13 R. Oui.

14 Q. [157] ... lors de vos prochaines rencontres...

15 R. Oui.

16 Q. [158] ... voir si...

17 R. Oui, oui, absolument.

18 Q. [159] ... (inaudible) des donneurs d'ouvrage et, si
19 oui, de le transmettre... transmettre le nom...

20 R. Oui.

21 Q. [160] ... à la Commission.

22 R. Oui, absolument.

23 Q. [161] Bon, là, vous parlez un peu de la règle du
24 plus bas prix... du soumissionnaire conforme, et
25 là, vous suggérez peut-être d'autres critères.

1 D'abord, ma question c'est, encore une fois, hors
2 Québec, est-ce que vous avez vu qu'on utilise plus
3 souvent d'autres critères que celui du plus bas
4 prix?

5 R. Absolument. Donc, dans plusieurs provinces, sans
6 nécessairement avoir fait d'études vraiment
7 exhaustives, mais pour avoir sonder, lorsqu'on dit
8 qu'au Québec la règle du plus bas soumissionnaire
9 est la norme, ça suscite de réactions et on
10 constate que c'est pas le cas ailleurs. Encore une
11 fois, on a les... ce qui se passe ailleurs, on dit
12 pas nécessairement que c'est une pratique à
13 proscrire, mais c'est une pratique qui devrait être
14 réservée à certains types de contrats qui se
15 seraient peut-être plus simples. Mais dans le cas
16 de projets beaucoup plus complexes avec une
17 amplitude et une portée importante des enjeux, et
18 un risque important pour l'organisation, on se doit
19 absolument de pouvoir faire entrer d'autres
20 critères en jeu. Parce que, aussi - je l'ai pas
21 mentionné tantôt mais - le plus bas
22 soumissionnaire, c'est une préoccupation d'un point
23 de vue opérationnel, pour les gens qui vont voir à
24 l'exécution du contrat par après, de s'assurer
25 que : est-ce qu'on a un fournisseur qui va être

1 capable? O.K. Au-delà du prix, est-ce qu'on a
2 quelqu'un qui va être capable? Et c'est souvent
3 tellement une préoccupation que ça en devient, pas
4 une hantise, mais quelque chose qui va faire en
5 sorte que les gens vont vouloir essayer de faire
6 tout ce qu'il faut pour pas que ça arrive. Et
7 qu'est-ce qu'on fait quand on... pour pas que ça
8 arrive? Ça peut mener peut-être à avoir des devis
9 qui vont peut-être être dirigés, qui vont peut-être
10 être... qui vont mettre certains... mettre en
11 lumière certains aspects ou certains critères qui
12 vont faire en sorte que le marché va se
13 restreindre. Alors que si on avait une approche
14 différente en tenant compte de critères globaux,
15 qualitatifs, de prix, de performance passée, et
16 caetera, et caetera, peut-être que ça éviterait ce
17 genre de chose-là.

18 Donc, oui, la règle du... pour répondre à
19 votre question, oui, la règle du coût global et des
20 autres critères, c'est quelque chose qui est... une
21 pratique qui est très répandue dans les autres
22 provinces mais, encore une fois, la règle du plus
23 bas n'est pas nécessairement complètement à
24 proscrire. Et il y a beaucoup d'avantages à faire
25 ça pour l'organisation. C'est sûr ça demande des

1 ressources. Ça demande... ça fait plus de comités
2 de sélection, ça fait plus de ressources, peut-
3 être, à protéger aussi. Donc... mais il reste qu'il
4 y a une valeur pour l'organisation d'utiliser ce
5 modèle-là.

6 Q. **[162]** On a eu des représentants d'Hydro-Québec et
7 puis on a constaté dans les statistiques d'Hydro-
8 Québec que depuis un certain nombre d'années, au
9 niveau des travaux de construction, ils vont
10 essentiellement en appel d'offres public, mais
11 public de propositions.

12 R. Hum, hum.

13 Q. **[163]** Donc, ils se réservent le droit, dans les
14 faits, de négocier avec les trois plus bas.

15 R. Hum, hum.

16 Q. **[164]** Et puis, ils enclenchent une discussion avec
17 les trois plus bas. Donc, ça donne l'occasion à
18 Hydro-Québec de faire valoir son point de vue et,
19 en plus, ça rend une certaine incertitude du
20 gagnant en bout de piste, parce que c'est pas parce
21 qu'on est le plus bas qu'on va gagner, ou même
22 l'avant-dernier ou, même, l'avant-l'avant-dernier.

23 R. Hum, hum.

24 Q. **[165]** Est-ce que cette approche-là d'appels de
25 propositions, vous l'avez vue également dans

1 d'autres juridictions?

2 R. En fait, on va parler peut-être plus d'un processus
3 de préqualification, si on veut, plutôt qu'un
4 processus...

5 Q. **[166]** Mais c'est un prix, là, ils en font un appel
6 d'offres, les gens doivent soumettre un prix mais
7 se donnent le droit de discuter avec les trois plus
8 bas?

9 R. Je crois pas, non, encore une fois, c'est pas
10 quelque chose qu'on a approfondi. On va le faire,
11 mais parallèlement, quelque chose qui est proche de
12 ça, comme je vous disais, dans certains cas de
13 projets plus complexes, on va lancer un processus
14 de préqualification. Donc, on va demander, on va
15 définir des critères, on va évaluer certains
16 fournisseurs et on va en préqualifier certains,
17 encore une fois, en tenant compte d'une réalité qui
18 est propre à faire tout ce qu'il faut pour ne pas
19 restreindre le marché non plus. Mais toujours le
20 but étant d'avoir le meilleur soumissionnaire pour
21 exécuter le contrat. Donc... mais comme le modèle,
22 comme vous dites, on va se pencher sur la question,
23 on n'a pas... on n'a pas approfondi.

24 Q. **[167]** Peut-être une dernière question de ma part.
25 Vous avez parlé de simplifier les documents

1 d'appels d'offres. Bon, on a entendu des fois des
2 gens nous parler également des délais pour réagir.
3 Dans certains cas, on a peut-être volontairement
4 raccourci le délai pour justement nuire un peu à un
5 plus grand nombre de... de soumissionnaires
6 potentiels. Est-ce que dans vos réflexions, vous
7 avez également pensé aux délais? Vous parlez des
8 documents d'appels d'offres allégés, mais de
9 travailler au niveau des délais, soit en termes de
10 délais minimums de jours ou bien au contraire, là,
11 de l'augmenter ce minimum-là ou l'adapter, tenant
12 compte du type de service ou de... ou je veux dire
13 ou de biens qu'on veut acquérir; est-ce que vous
14 avez déjà discuté de ça?

15 R. On n'a pas... on n'a pas nécessairement réfléchi à
16 ça, mais je peux vous donner ma propre perception.

17 Q. **[168]** Oui, bien sûr.

18 R. Effectivement, c'est quelque chose qui doit être...
19 qui doit être repensé. Encore une fois, la
20 définition du besoin, les délais, dans certains
21 cas, c'est très complexe et très long à produire.
22 Et quand on arrive au moment de lancer le processus
23 d'appels d'offres, non seulement on essaie de
24 prendre un document type, on se fie sur le dernier,
25 on part avec ça puis on dit : « Bon, bien c'est

1 quinze (15) jours, le minimum légal c'est quinze
2 (15) jours, on donne quinze (15) jours même si
3 c'est un projet qui prend peut-être trois semaines
4 à soumissionner. » Donc, qu'est-ce que ça fait? Ça
5 restreint le bassin de fournisseurs. C'est pas tout
6 le monde qui a les ressources à l'interne pour
7 pouvoir soumissionner de façon et étudier les
8 documents de façon approfondie. Donc oui, je crois
9 que c'est quelque chose qui devrait peut-être être
10 repensé, effectivement, en fonction de la
11 complexité de certains projets.

12 (15:13:08)

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[169]** Vous avez parlé des causes, des raisons pour
15 lesquelles on ne... il y a pas de soumissionnaires
16 qui viennent de... des autres provinces. Alors, on
17 a expliqué pourquoi. Mais est-ce que vous avez
18 pensé à des solutions comment stimuler justement la
19 concurrence et stimuler, inviter ces gens-là à
20 venir soumissionner?

21 R. En termes de solutions, on n'a pas nécessairement
22 réfléchi. On pourrait le faire très très
23 certainement. Mais il y a la notion... il y a les
24 coûts... les coûts qui sont probablement... font
25 partie de la réalité, les coûts associés au fait de

1 venir s'implanter ici. Mais concrètement, qu'est-ce
2 qui pourrait être fait, c'est quelque chose
3 probablement qu'on... qu'on devrait développer
4 dans... dans nos réflexions.

5 Q. [170] O.K. Merci.

6 Me SIMON TREMBLAY :

7 Q. [171] Juste une petite question, donc vous êtes
8 pas... vous êtes pas fermés à l'idée peut-être
9 d'avoir différents modes d'octroi de contrats
10 publics. Est-ce que le choix du mode en
11 particulier, pour un dossier donné ou un contrat
12 donné, est-ce que selon vous, votre organisation,
13 là, est-ce qu'il devrait être connu des potentiels
14 soumissionnaires ou est-ce que ça doit être à la
15 toute fin seulement que, par exemple, on tire du
16 chapeau une des dix (10) solutions et qu'une fois
17 que les soumissions sont déposées?

18 R. C'est une très bonne question. Je vous dirais à
19 brûle pourpoint comme ça que je serais peut-être
20 porté à dire qu'elle devrait être connue parce que
21 les soumissionnaires devraient... devraient être en
22 toute connaissance de cause. Mais c'est
23 probablement quelque chose qui devrait... qui
24 devrait être réfléchi, tout dépendant de la variété
25 peut-être aussi des modes d'adjudication. Si on

1 en... si on en a juste deux ou trois différents,
2 que... alors que si on a en dix (10), c'est peut-
3 être pas la même chose. Je veux dire s'il y avait
4 dix (10) modes d'adjudication différents, peut-être
5 ça serait plus pertinent de pointer vers quoi ça
6 pourrait s'en aller mais...

7 Q. **[172]** Mais pensez-vous pas justement que s'il y a
8 dix (10) modes, normalement, la personne qui
9 soumissionne de toute bonne foi devrait essayer
10 d'avoir le meilleur prix, la meilleure qualité...

11 R. Oui.

12 Q. **[173]** ... donc peu importe le mode...

13 R. Bien en fait, le mode est peut-être une chose.
14 Peut-être les critères en serait une autre.

15 Q. **[174]** Comme vous dites, ça dépend des modes qu'on
16 retient?

17 R. Oui, ça dépend des modes, mais je veux dire quand
18 vous dites « Est-ce que c'est quelque chose qui
19 devrait être su et connu? » bien le mode, peut-être
20 pas, les critères, peut-être que oui, par contre.
21 Donc ça dépend... ça dépend peut-être... je le vois
22 peut-être à... à deux niveaux, là.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[175]** Mais est-ce que vous pensez que le fait,
25 disons qu'il y aurait cinq ou six méthodes

1 d'évaluation et d'octroi de contrats et que ce ne
2 serait qu'à la fin du processus qu'au moment de...
3 d'accepter les offres que le mode serait... serait
4 choisi, est-ce que vous ne pensez pas que ça,
5 l'incertitude face au mode d'attribution, est-ce
6 que ça ne découragerait pas les gens de
7 soumissionner puisque ça coûte cher, comme vous le
8 disiez...

9 R. Oui.

10 Q. [176] ... de soumissionner?

11 R. En fait, oui, j'abonderais dans votre sens par
12 rapport à ça. Effectivement que l'incertitude et le
13 risque étant associés au fait de déposer une
14 soumission qui ne soit pas gagnante pourraient
15 décourager. Peut-être aussi constitueraient peut-
16 être une... quand on parle d'ouvrir les marchés,
17 pourraient avoir un effet contraire. Donc le
18 décourager et fermer le marché, peut-être que ça
19 pourrait, effectivement, avoir un effet... un effet
20 à cet égard-là, je... j'en conviens.

21 Me SIMON TREMBLAY :

22 Je pense que ça termine la journée.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. [177] Eh bien, merci beaucoup, Monsieur Émond.

25 Votre mémoire et votre présence, ce fut très

1 intéressant.

2 R. Merci à vous.

3

4 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

5

6

1 SERMENT D'OFFICE

2

3 Nous, soussignés, **ROSA FANIZZI**, et **JEAN LAROSE**,
4 sténographes officiels, dûment assermentés,
5 certifions sous notre serment d'office que les
6 pages qui précèdent sont et contiennent la
7 transcription fidèle et exacte des notes
8 recueillies au moyen de l'enregistrement numérique,
9 le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la
10 qualité dudit enregistrement, le tout, conformément
11 à la Loi.

12 Et nous avons signé,

13

14

15

16

17 **ROSA FANIZZI**

18

19

20

21

22

23

24 **JEAN LAROSE**

25